



En partenariat avec
Canada

RAPPORT ANNUEL DU PROJET FEMA

PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

PROJET P008246



TITRE DU PROJET

Femmes et Enfants des communautés Minières Artisanales (FEMA)

BUDGET TOTAL

10 356 124 \$ CA

(Affaires mondiales Canada : 9 892 056 \$ CA - B2Gold : 464 068 \$ CA)

DURÉE DU PROJET

7 mars 2022 au 31 mars 2027

AGENCE CANADIENNE D'EXÉCUTION

Cowater International Inc.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	III
1. SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
1.1 DEVELOPPEMENTS CLES	1
1.2 PRINCIPAUX RESULTATS	2
1.3 RAPPORT FINANCIER.....	4
1.4 PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES.....	4
2. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET	7
2.1 CONTEXTE DU PROJET	7
2.2 DESCRIPTION DU PROJET	9
3. OPÉRATIONS ET PROGRÈS DE MISE EN ŒUVRE	11
3.1 VOLET ÉCONOMIQUE	11
3.1.1 Résultat Immédiat 1110 : Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l’environnement dans le secteur MA de Kéniéba	11
3.1.2 Résultat Immédiat 1120 : Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba	28
3.2 VOLET SOCIAL.....	35
3.2.1 Résultat Immédiat 1210 : Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba.....	35
3.2.2 Résultat Immédiat 1220 : Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l’EG dans le secteur MA50	59
3.3 VOLET GOUVERNANCE	59
3.3.1 Résultat Immédiat 1310 : Connaissances accrues des partenaires gouvernementaux pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA	59
3.3.2 Résultat Immédiat 1320 : Capacité accrue des structures étatiques locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l’EG et de l’environnement.....	71
3.4 VOLETS TRANSVERSAUX	73
3.4.1 Égalité Femme/Homme	73
3.4.2 Environnement	75
3.4.3 Gestion des conflits.....	76
3.4.4 Gestion du projet.....	77
3.5 ÉTUDE DE CAS 1 : DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL DANS LES ZONES D’INTERVENTION DU PROJET ...	83
3.6 ÉTUDE DE CAS 2 : KADIDIA BARRY, PRESIDENTE DU PARLEMENT DES ENFANTS DE KENIEBA.....	85

3.7	TABLEAU DES ACTIVITES	88
3.8	PROBLEMES DANS LA MISE EN ŒUVRE	94
3.9	CHANGEMENTS PROPOSES AU MODELE LOGIQUE	95
3.10	SECURITE ET GESTION DES RISQUES	96
3.10.1	Registre des risques	97
4.	RAPPORT FINANCIER	101
5.	RÉSULTATS ET LEÇONS APPRISES	102
5.1	APERÇU DES RESULTATS	102
5.1.1	Volet Économique	102
5.1.2	Volet Social.....	103
5.1.3	Volet Gouvernance.....	104
5.1.4	Volets transversaux.....	104
5.2	PRINCIPALES LEÇONS APPRISES.....	104
	ANNEXE 1 - DÉTAILS SUR LES ACTIVITÉS ET SOUS-ACTIVITÉS.....	109
	ANNEXE 2 - DÉTAILS SUR LES EXTRANTS ET RÉSULTATS	123
	ANNEXE 3 - LISTE DES PARTENAIRES	139

LISTE DES ACRONYMES

ACS+	Analyse comparative entre les sexes Plus
AFEMINE	Association des Femmes Minières du Mali
AMC	Affaires mondiales Canada
AT	Assistance technique
AUSCOOP	Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
BSI	Brigade Spéciale d'Intervention
CCK	Conseil de Cercle de Kéniéba
CCPE	Comité communal de protection de l'enfant
CD	Comité directeur
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CFP	Centre de formation professionnelle
CGS	Comité de gestion scolaire
CMR	Cadre de mesure du rendement
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CNLTE	Cellule Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants
CNT	Conseil National de Transition
CoGes	Comité de gestion
CT	Comité technique
CVPA	Comité villageois de prévention et d'alerte
DD	Devoir de diligence
DNFP	Direction Nationale de la Formation Professionnelle
DNGM	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
DNPEF	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille
DNPF	Direction nationale de la Promotion de la Femme
EG	Égalité des genres
ERS	Évaluation des risques de sécurité
F/H	Femme/Homme
FEMA	Femmes et Enfants des communautés Minières Artisanales
FEMIMA	Fédération des femmes minières du Mali
GOPM	Guide d'organisation pédagogique et matérielle
HEAT	Formation de sensibilisation en environnement hostile
JMTE	Journée mondiale contre le travail des Enfants (12 juin)
MA	Mine artisanale
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Mali

MENEFP	Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MME	Ministère des Mines et de l'Énergie du Mali
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Mali
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MSDS	Ministère de la Santé et du Développement Solidaire
NIF	Numéro d'identifiant fiscal
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de société civile
PAC	Plan d'action communal
PAM	Programme alimentaire mondial au Mali
PCQPP	Publiez ce que vous payez (<i>Publish What You Pay</i>)
PEEJ	Point d'écoute des enfants et jeunes
PFTE	Pires formes de travail des enfants
PGRS	Plan de gestion des risques de sécurité
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PMOP	Plan de mise en œuvre du projet
PPA	Parité des pouvoirs d'achat
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
RF	Rapport financier
RI	Résultat Immédiat
RTP	Right To Play
SGRS	Système de gestion des risques de sécurité
SLDSES	Service Local du Développement Social et de l'Économie Solidaire
SLPFEF	Service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
SSA/P	Stratégie de scolarisation accélérées/Passerelles
STU	Sac de traumatologie d'urgence
SWEED	Projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel (<i>Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project</i>)
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international (<i>U.S. Agency for International Development</i>)

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

1.1 Développements clés

Suivant certains retards accusés à l'An 1, l'approche initiale de mise en œuvre du projet FEMA pour l'An 2 a consisté en la finalisation de certaines des activités non complétées au cours de la première année fiscale, et la réalisation des celles programmées à l'An 2 conformément au Plan de travail annuel (PTA) ainsi qu'aux activités prioritaires définies. Dans ce sens, le projet a œuvré à établir des bases de collaboration efficaces avec les différentes parties prenantes afin de réaliser les activités identifiées lors de l'atelier de planification opérationnelle des activités de l'An 2 du projet.

Dans cette dynamique, les développements majeurs constatés pour cette deuxième année consolident les bases et amorcent la trajectoire vers l'atteinte des résultats escomptés du projet. Ainsi, en termes de développements majeurs, il est important de noter :

- L'adoption en août 2023, de la Loi N°2023-040 portant Code minier en République du Mali et de la Loi N°2023-041 relative au contenu local dans le secteur minier. Dans le cadre de l'analyse des projets de loi par le Conseil National de Transition (CNT), le projet FEMA a été entendu par rapport aux aspects relatifs au secteur minier artisanal. Cependant, il convient de mentionner une faible prise en compte des recommandations effectuées par le projet FEMA, notamment en ce qui concerne la gestion du secteur minier artisanal.
- La signature de la Convention de partenariat entre le Ministère responsable de la formation professionnelle, le Projet FEMA et le Conseil Régional de Kayes pour l'opérationnalisation du Centre de formation professionnelle Tambaoura (CFP) de Kéniéba. La signature de cet accord était indispensable pour la conduite des activités visant à opérationnaliser le centre afin d'y mener les formations prévues sur les secteurs alternatifs.
- La finalisation des études (Étude sur l'égalité des genres et l'Analyse comparative entre les sexes Plus; Étude sur l'économie politique, la cartographie des acteurs et l'analyse des conflits; Étude sur les facteurs de déscolarisation et le travail des enfants; État des lieux des techniques minières, Étude sur l'impact environnemental et social). Ces études visent à renforcer les connaissances afin d'adapter l'intervention du projet au contexte et aux réalités locales.
- La finalisation des différentes stratégies liées aux études, dont la stratégie d'égalité des genres ainsi que la stratégie de sensibilité au conflit (en cours de finalisation).
- La finalisation des études relatives à l'évaluation des centres d'incubation et du CFP pour les besoins d'opérationnalisation.
- La mise en place du Comité de gestion et suivi inclusifs du secteur minier artisanal dans le Cercle de Kéniéba. Ce comité constitue un organe technique chargé d'apporter des propositions dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur minier artisanal dans le Cercle de Kéniéba.
- La finalisation de la procédure d'installation et d'opérationnalisation d'une maison d'hôtes à Kéniéba pour faciliter la logistique, améliorer le confort des missions de l'équipe à

Kéniéba, et pour une meilleure prise en compte des défis sécuritaires lors des dites missions sur le terrain.

- La mise à jour du plan de gestion des risques de sécurité en cohérence avec l'évolution contextuelle.
- La finalisation du Manuel de procédures applicable au bureau de Kéniéba et intégrant les aspects relatifs à la gestion de la maison d'hôtes.
- Le renforcement des capacités des parties prenantes sur les enjeux du secteur minier artisanal et le cadre réglementaire applicable.
- La mise en place et l'opérationnalisation de tous les organes de gouvernance et de suivi du projet.
- Le recrutement du nouveau Chef d'équipe du projet FEMA et du nouveau Spécialiste en suivi-évaluation.

Ces éléments ont permis l'atteinte de certains résultats principaux décrits ci-après.

1.2 Principaux résultats

Les principaux résultats sont présentés pour chacune des composantes du projet.

Composante 1100 : Volet Économique

Ce volet vise principalement à accroître l'autonomisation économique des femmes dans les zones d'intervention du projet. Dans cette dynamique, les principaux extrants issus des activités sous les Résultats Immédiats « **1110 Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur minier artisanal** » et « **1120 Accès accrus à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s** », sont les suivants :

- Sélection de 20 groupements de femmes dans les 20 villages d'intervention du projet à raison d'un groupement par village, totalisant 966 membres (941 femmes, 25 hommes).
- Évaluation des besoins des groupements en termes de structuration organisationnelle et renforcement des capacités sur des thématiques spécifiques, notamment le leadership, la communication et le plaidoyer (Extrant 1111).
- Mise en place de 35 Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) comptabilisant un nombre total de 941 membres, et formation de 40 bénévoles, chargés de l'animation et du suivi des AVEC (Extrant 1112).
- Pratique des activités d'épargne et de crédit ayant généré des épargnes totales de 13 877 000 FCFA pour un montant moyen de 396 486 XOF par AVEC. En contrepartie, cela a généré des prêts d'une valeur totale de 10 096 500 FCFA ou de 288 471 XOF par AVEC (Extrant 1112).
- Signature d'une Convention de partenariat entre le Conseil Régional, le Ministère responsable de la formation professionnelle et le Projet FEMA sur l'opérationnalisation du Centre de formation professionnelle de Tambaoura (CFP) (Extrant 1121).

Composante 1200 : Volet Social

La mise en œuvre des activités sous les Résultats Immédiats **1210 Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants**

et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes et 1220 - Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur minier artisanal ont conduit aux résultats suivants :

- Mise à jour des stratégies et approches pour lutter contre le travail des enfants et les normes qui limitent la participation des femmes sur la base des résultats de l'étude menée à cet effet (Extrant 1211).
- Renforcement du réseau de protection des enfants (Extrants 1211, 1212 et 1213) à travers :
 - La redynamisation de 4 Comités communaux de protection des enfants (CCPE) et de 20 Comités Villageois de Protection et d'Alertes (CVPA);
 - L'identification et la formation de 44 Coachs, chargés d'accompagner les activités au niveau des communautés;
 - La conduite des formations relatives aux droits et à la protection des enfants au profit des acteurs clés (membres des CVPA, des CCPE et des Clubs d'enfants, représentants des services techniques locaux);
 - La mise en place du premier Parlement des enfants du Cercle de Kéniéba.
- Identification de 183 enfants (73 filles, 110 garçons), en situation de travail sur les sites miniers artisanaux (Extrant 1213).
- Création de quatre (04) centres SSA/P dont deux (2) dans la commune de Kéniéba, un (1) dans la commune de Sitakily, et un (1) dans la commune de Dialafara (Extrant 1214).
- Assistance à 124 enfants, âgés de 7 à 12 ans, pour leur inscription dans les centres SSA/P (Extrant 1214).
- Formation de 10 membres de la FEMIMA, de 40 formatrices et de 467 femmes, membres de 10 groupements partenaires du projet sur les thèmes leadership, communication et plaidoyer (Extrant 1221).
- Renforcement organisationnel de la FEMIMA, à travers une formation sur la gestion comptable et financière des entités à but non lucratif suivant la nouvelle norme Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), l'installation du logiciel de gestion comptable sur 9 ordinateurs de la FEMIMA et l'élaboration d'un Manuel de procédures administratives et financières (Extrant 1222).

Composante 1300 : Volet Gouvernance

Dans le cadre des activités du Volet Gouvernance sous les Résultats Immédiats **1310 Connaissances accrues des partenaires pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA** et **1320 Capacité accrue des structures locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba**, en tenant compte de l'EG et de l'environnement, les activités réalisées ont conduit aux extraits suivants :

- Mise à jour des stratégies d'intervention du projet, incluant sur le genre et la sensibilité aux conflits, sur la base des résultats des études menées (Extrants 1311, 1312 et 1314).
- Analyse du cadre réglementaire applicable au secteur minier artisanal partagée avec le Conseil National de Transition (CNT) et sensibilisation des acteurs institutionnels et renforcement de capacités des parties prenantes locales et nationales sur les enjeux et défis du secteur minier artisanal (Extrant 1313).

- Mise en place du Comité de gestion et suivi inclusifs du secteur minier artisanal dans le Cercle de Kéniéba (Extrant 1323)

Les résultats de ces rapports ont permis de développer ou de mettre à jour certaines stratégies clés du projet afin de mieux les adapter au contexte local prévalent à Kéniéba, et cela pour un impact plus significatif et durable.

1.3 Rapport financier

Pour l'année 2, sur un budget global de 2 420 987 \$, les dépenses totales ont atteint 2 378 645 \$, incluant la contribution de l'AMC et celle de B2Gold. Cela représentait un taux d'exécution de 98,3%. Au niveau du coût de la rémunération et des honoraires, sur un budget de 1 310 087 \$, les dépenses réelles atteignaient 1 428 268 \$ à la fin de l'année, pour un taux d'exécution de 109%. Ce léger dépassement est principalement attribuable au travail important et aux dépenses réalisés en lien avec les consultants locaux et les différentes études et stratégies, de même que pour la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation. Concernant les coûts remboursables, sur un budget prévu de 870 983 \$, les dépenses réelles atteignaient 715 247 \$, pour un taux d'exécution de 82,1%. Cette sous-performance s'explique principalement par les délais de mise n'œuvre des activités terrain en début d'année alors que le PMO était encore en révision.

1.4 Principales leçons apprises

Au chapitre des apprentissages, la mise en œuvre de certaines activités relatives à l'autonomisation économique des femmes a généré un engouement important auprès des groupements de femmes. Il s'agit en particulier de l'établissement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) dans les villages d'intervention du projet. Ce mécanisme d'épargne vient remplacer une pratique d'épargne communautaire existante, le "Tèkèreni" dont la gestion était soumise à plusieurs difficultés de gouvernance administrative et financière. À la différence de cette pratique, les AVEC sont assortis d'un cadre de règlement structuré sur les mécanismes de contribution et d'octroi de crédit et de partage des bénéfices. En sus de ces mécanismes de gouvernance plus transparent, afin d'assurer et de renforcer le contrôle de la gestion de l'épargne et des paiements, trois responsables différents pour chacune des AVEC doivent être mobilisé pour recevoir ou faire des paiements. Cela a été réalisé par la mise en place de trois cadenas sur lesdites caisses dont les clefs sont réparties à ces responsables. Cette pratique des activités d'épargne et de crédit au sein des AVEC augmente la confiance des participants et a permis d'engranger des épargnes totales de près de 400 000 XOF par AVEC et qui ont générés des prêts d'un peu moins de 300 000 XOF pour chacun de ces groupes.

La mobilisation des bénéficiaires du projet constituait également un défi majeur à la première année de mise en œuvre du projet, au regard des horaires de travail dont elles sont tenues de respecter. Les actions d'intéressement mises en œuvre à l'An2 du projet et l'adaptation des jours et horaires de rencontre ont permis de faciliter la mise en œuvre de plusieurs activités. À l'an 3 du projet, il s'agira de renforcer ce principe d'accommodation pour les différentes formations des groupements de femmes. Pour les activités relatives aux nouvelles techniques d'exploitation minière artisanale, l'équipe du projet se déplacera sur les sites d'orpaillage afin d'effectuer ces formations directement auprès des femmes.

En outre, les études sur l'économie politique et les conflits ainsi que celle relative au genre démontrent la complexité de la gestion du secteur minier artisanal, dont les acteurs principaux sont les autorités coutumières traditionnelles. Au regard du rôle important que jouent ces structures traditionnelles, dans le cadre de la stratégie renforcée du projet pour sa troisième année, FEMA mettra en œuvre une approche d'intervention inclusive avec les parties prenantes étatiques, incluant les services techniques et les communes, ainsi que les autorités coutumières qui gèrent de facto les sites artisanaux. Cela en particulier pour la mise en œuvre de certaines activités sensibles, dont la problématique du travail des enfants ou encore la marginalisation des femmes et de certaines minorités. Cette approche a notamment permis d'aborder dès la deuxième moitié de l'année 2 les problématiques précitées dans les différents organes de gouvernance établis dans le cercle de Kéniéba. Cette action doit aussi être complétée, pour les années à venir, par une stratégie de sensibilité au conflit récemment finalisée qui s'intègre à nos différentes activités. Cela fait suite à l'identification de nombreux facteurs de conflits potentiels dans la zone de Kéniéba autour de l'orpaillage, et qui pourraient facilement mener à des conflits avérés, si le projet n'est pas suffisamment attentif au contexte local. Cette intégration de la sensibilité aux conflits est donc nécessaire afin d'éviter que le projet lui-même génère des conflits et puisse ultimement atteindre ses objectifs. La mise en place d'un cadre de suivi inclusif, comprenant des représentants des autorités étatiques locales, des autorités coutumières, des orpailleurs et des orpailleuses, viendra aider autant la gestion des questions sensibles au niveau communautaire qu'à la prévention et la gestion des conflits autour du SMA.

Enfin, l'intervention des activités du projet sur le volet protection social a permis d'identifier des cas de trafics d'enfant dans les zones d'intervention du projet. La prise en compte de ces cas de trafics ne fait pas l'objet de traitement particulier dans le cadre initial du projet FEMA. Toutefois, au regard des politiques de sauvegarde appliquées au sein de Cowater International et des partenaires techniques IMPACT et Right To Play, une stratégie d'intervention a été convenue consistant à des activités de référencement, de transmission aux autorités administratives habilitées pour résoudre les cas de trafics d'enfant, et de suivi des mesures mises en œuvre. Dans ce sens, il s'agit d'impliquer la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants dans lesdites activités de référencement. Ces actions étant sensibles et pouvant mettre en jeu la sécurité du personnel, une intervention *silencieuse* au niveau local est privilégiée, bien que le projet compte soulever ces enjeux de manière plus systématique au niveau national afin d'attirer l'attention des autorités sur ces questions.

2. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Contexte du projet

L'orpaillage est une pratique traditionnelle et séculaire au Mali en général, et dans le Cercle de Kéniéba, en particulier. L'activité se pratique de nos jours de façon mécanique et artisanale, d'une manière anarchique par les populations locales et des ressortissants des pays frontaliers. Malgré l'importance économique et sociale de l'orpaillage, les textes régissant le secteur minier artisanal ainsi que les principales structures étatiques responsables de la gestion dudit secteur ne parviennent pas à réguler, formaliser et contrôler les activités d'extraction artisanale. En outre, les retombées du secteur sont difficilement traçables et ses externalités tant sur le plan social, environnemental, économique que sanitaire sont alarmantes. Or, le Gouvernement du Mali ambitionne de faire du secteur minier un moteur de développement socio-économique et un levier de croissance pour d'autres sous-secteurs, en vue de favoriser la création d'emplois et de réduire la pauvreté dans le pays, notamment par le biais du contenu local.

C'est fort de ce constat que Cowater International, en partenariat avec Right To Play et IMPACT, sur la base des observations formulées par les parties prenantes locales et nationales, a sollicité un financement de l'AMC pour la mise en œuvre du projet Femmes et Enfants des communautés Minières Artisanales (FEMA). D'une durée de cinq (05) ans, le projet FEMA ambitionne de promouvoir la prospérité économique des femmes ainsi que le bien-être des enfants et adolescent(e)s travaillant sur les sites miniers artisanaux. L'orpaillage est, en effet, pratiqué par la quasi-totalité des couches sociales et contribue au renforcement de certaines pratiques préjudiciables à l'autonomisation économique des femmes et la protection sociale des enfants.

La pénibilité des travaux entrepris par les femmes dans le cadre de l'exploitation artisanale combinée aux mécanismes de partage des revenus en déphase avec l'effort du travail effectué, ainsi que la faiblesse ou l'inexistence d'instruments financiers adaptés affectent l'essor économique des femmes. Très généralement, les femmes interviennent en phase de traitement et de lavage de l'or extrait par les hommes. Cette organisation affecte la base de partage des gains obtenus par les femmes en les maintenant dans les segments les moins rentables de l'exploitation artisanale. En outre, le manque de structuration parmi les groupements de femmes compromet leur chance d'obtenir des fonds nécessaires pour entreprendre les travaux d'orpaillage de manière sécuritaire et productive. La résultante des facteurs susmentionnés obstrue le développement et l'autonomisation des femmes dans les communautés d'orpaillage.

Le travail des enfants sur les sites d'orpaillage du Cercle de Kéniéba constitue également une problématique majeure. La prolifération des activités d'exploitation artisanale à petite échelle de l'or est accompagnée de la présence des enfants sur la chaîne de l'exploitation dans les sites artisanaux. Cette situation soulève des inquiétudes tant au niveau national qu'international. Malgré les principes d'interdiction du travail des enfants énoncés dans les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le travail des enfants sur les sites miniers fait partie des grands enjeux du secteur minier artisanal. En conséquence, un certain nombre de parties prenantes, comme la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants, ont émergé pour lutter contre ce problème. Dans les zones d'intervention du projet, plusieurs facteurs favorisent le travail des enfants sur les sites, dont principalement les conditions socioculturelles.

Une meilleure connaissance desdits facteurs, les rôles et les interactions des acteurs ainsi que la sensibilisation et l'éducation au concept de parenté positive tout comme la mise en place des mécanismes de veille sont au centre des approches préconisées par le projet.

À ceux-ci s'ajoutent les problématiques liées à la gouvernance locale et aux défis relatifs à la surveillance des sites miniers artisanaux.

Au cours de la première année – du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 – le projet FEMA a entrepris plusieurs interventions allant de la mise en place des bases opérationnelles et techniques du projet à la réalisation effective des certaines activités primordiales inscrites au PTA 1.

Au cours de l'An 2 – du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 – objet du présent rapport, les travaux réalisés ont permis de finaliser les activités entamées à l'An 1 du projet, d'assurer l'effectivité des bases opérationnelles, d'améliorer la connaissance du projet par rapport à un contexte en constante évolution, d'adapter les approches opérationnelles au contexte local, et de poursuivre la mise en œuvre des activités au profit de bénéficiaires ciblés.

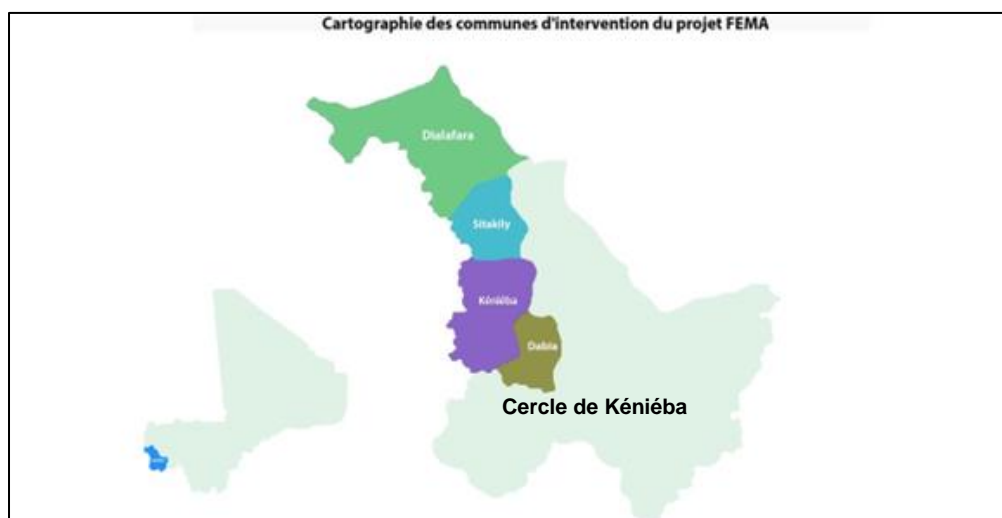
Le présent rapport renseigne sur les résultats clés obtenus à travers la mise en œuvre du PTA 2 du projet FEMA. Il mentionne aussi les leçons apprises, défis, enjeux et perspectives liés à la conduite du projet FEMA dans un contexte national marqué par une crise multidimensionnelle.

Statistiques clés du Mali

Indicateurs	Données	Source / Année
Population (par sexe) 2021	Total : 21 904 983 Femmes : 10 844 239 Hommes : 11 060 744	https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=ML https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL.FE.IN?locations=ML https://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL.MA.IN?locations=ML
Rang à l'indice de développement humain	186 / 191	https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/MLI
PIB par habitant en parité des pouvoirs d'achat (PPA) 2021	2 133 \$US	https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD?locations=ML
Population active sous le seuil de pauvreté internationale, par sexe et par âge (%)	46,1% pour les femmes 40,9% pour les hommes	Données accessibles sur : https://data.unwomen.org/country/mali
Indice de pauvreté multidimensionnelle	37,6%	https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/MLI
Espérance de vie à la naissance	Total : 59 ans F : 60 ans H : 58 ans	https://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.LE00.IN?locations=ML https://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.LE00.MA.IN?locations=ML

Indicateurs	Données	Source / Année
Indice d'inégalité entre les sexes	0,613 (155/170)	Accessible sur : https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/ML Données supplémentaires sur : https://data.unwomen.org/country/mali
Taux de mortalité infanto-juvénile (<5 ans)	101 décès pour 1 000 naissances vivantes	Sixième Enquête Démographique et de Santé du Mali (EDSM-VI) - 2018; p. 7
Taux d'inscription au primaire (par sexe)	Total : 79 % G : 82 % F : 75 %	https://data.worldbank.org/indicator/SE.PRM.ENRR?locations=ML https://data.worldbank.org/indicator/SE.PRM.ENRR.MA?locations=ML https://data.worldbank.org/indicator/SE.PRM.ENRR.FE?locations=ML
Taux de littéracie population 15 ans et plus (par sexe)	Total : 31% H : 40% F : 22%	https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.ZS?locations=ML https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.MA.ZS?locations=ML https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.FE.ZS?locations=ML

Carte des communes d'intervention du projet FEMA dans le Cercle de Kéniéba



2.2 Description du projet

Le projet FEMA est une initiative de développement financée par Affaires mondiales Canada (AMC) avec un apport financier additionnel de la compagnie minière B2Gold. Avec un budget total de 10,36 millions de dollars canadiens, il est mis en œuvre par un consortium composé de Cowater International, Right To Play et IMPACT.

FEMA vise l'amélioration des conditions de vie des femmes, la protection des droits des enfants dans le contexte de l'exploitation artisanale de l'or, et l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'orpaillage par les autorités. Le projet s'aligne avec plusieurs objectifs de développement

durable des Nations unies, notamment, l'ODD 5 qui vise à réaliser l'égalité des sexes et à rendre autonomes toutes les femmes et filles. D'une durée de cinq (05) ans, FEMA intervient dans quatre communes, soit Dabia, Dialafara, Sitakily et Kéniéba, avec vingt villages d'intervention par commune.

Le résultat ultime du projet consiste à l'amélioration de la prospérité économique des femmes et des populations vivant dans les zones minières du cercle de Kéniéba. Pour atteindre ce résultat, le projet compte actuellement trois résultats intermédiaires alignés sur trois composantes complémentaires visant :

- **RI 1100** - Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba
- **RI 1200** - Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres (EG) dans le secteur minier artisanal (MA) à Kéniéba
- **RI 1300** - Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles améliorées, y compris en ce qui a trait aux questions d'EG et d'environnement.

FEMA vise également à renforcer l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes, ainsi qu'à promouvoir la protection de l'environnement. Ces deux domaines thématiques sont intégrés aux trois composantes du projet.

3. OPÉRATIONS ET PROGRÈS DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Volet Économique

3.1.1 Résultat Immédiat 1110 : Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur MA de Kéniéba

3.1.1.1 Extrant 1111 : Appui fourni à la création et à la structuration des groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba

3.1.1.1.1 Activité 1111.2 Identifier les groupements de femmes à appuyer et à créer

Conformément à l'approche opérationnelle adoptée et entamée en mars 2023, la sélection des groupements de femmes bénéficiaires a été réalisée en deux phases (en mars – avril 2023, puis en juin – juillet 2023). Cette activité a permis de retenir vingt (20) groupements de femmes, dont un (01) dans chaque village d'intervention du projet.

La méthodologie déployée a consisté à élaborer les outils de collecte et d'analyse (questionnaires, fiches descriptives), collecter les données dans chaque village d'intervention du projet, puis sélectionner les groupements bénéficiaires.

Les principaux questionnements ont porté sur :

- La gouvernance (statuts et règlements, durée des mandats, registre des membres, procédure de prise de décision, organisation du bureau, etc.);
- Les services aux membres (types de service, accès au financement);
- Les finances (mode de financement, bancarisation, crédit);
- Les partenaires, etc.

À la suite de la collecte des données et l'établissement des fiches descriptives pour les soixante-quatorze (74) groupements identifiés, des critères de sélection portant sur la composition en termes de membres, le niveau d'organisation, la pratique de l'épargne communautaire et l'accès à différents services, préalablement définis ont été mis en application. Ainsi les vingt (20) groupements les mieux classés ont été retenus, à raison de un (01) groupement par village d'intervention du projet.

Le tableau ci-dessous fait état des groupements de femmes retenus dans les villages d'intervention du projet.

COMMUNES	VILLAGES	N°	GROUPEMENTS	COMPOSITION		
				FEMMES	HOMMES	TOTAL
DABIA	DABIA	1	ASS. BENKOULA	40	5	45
	DANDOUKO	2	ASS. DEMBAGNOUMA	30		30
	DIABAROU	3	ASS. BENKADI DES FEMMES DE DIABAROU	26		26
	KOLOMBA 1	4	ASS. DJIKISEBAI	30		30
	SOKONDO	5	ASS. DJOUMANI	19		19
SITAKILY	SITAKILY	6	ASS. AFMS- FEMIMA	30		30
	DJIDIAN -KENIEBA	7	ASS. SIGUIKAFO	82		82
	BABOTO	8	ASS. AMFB- BABOTO WASSA	49	1	50
	TABAKOTO	9	ASS. KAFO NIATAKA	55	1	56
	SAKOLA	10	SCOOP. BENKADI	36		36
DIALAFARA	DIALAFARA	11	SCOOP. BENCOULA	67		67
	BOURDALA	12	ASS. YEREDEME	100		100
	DIAGUINA-BAROUMBA	13	TEKERENI	30		30
	KAROUMA	14	BENKOUNDA	10		10
	TINTIBA	15	BENKADI	100		100
KÉNIÉBA	KENIEBA VILLE	16	SCOOP. NORMAL	56		56
	KOLOMBA 2	17	ASS. SINI-GNESIGUI	35	5	40
	LINGUEKOTO 1	18	ASS. YIRIWA TON	35	5	40
	DJOULAFONDINI	19	SCOOP. BENKADI TON	92	2	94
	KEREKO	20	ASS. YEREDEME	19	6	25
TOTAL				941	25	966

Les groupements sélectionnés sont majoritairement composés de femmes (97,41 %). Dans la plupart des cas, l'implication des hommes (2,59 %) dans certains groupements sélectionnés résulte de la nécessité de disposer de ressources bénéficiant d'un certain niveau d'éducation. Les groupements sont répartis entre les associations (13/20, soit 65 %), les sociétés coopératives (4/20, soit 20 %) et les groupements non formels (3/20, soit 15 %).

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette activité ont porté sur la disponibilité des membres des groupements, notamment à cause des travaux sur les sites miniers et l'accès aux informations et documents qui sont, soit inexistantes, soit concentrés au niveau des présidentes. Pour relever ces défis, les agentes communautaires du projet ont conduit les entretiens durant la nuit pour faciliter la participation du plus grand nombre de femmes. Par ailleurs, tenant compte du contexte local, il est important de noter le caractère volatile du nombre de membres des groupements. En effet, nous avons pu constater des changements fréquents au

sein de certains groupements partenaires. Les activités prévues à l'An 3 et relatives à la structuration organisationnelle permettront, notamment, de définir des règles précises d'adhésion aux groupements et d'établir des registres dont la mise à jour sera suivie.

3.1.1.1.2 Activité 1111.3 Évaluer les besoins des groupements de femmes retenus

L'évaluation des besoins des groupements de femmes retenus rentre dans le cadre de la proposition d'un soutien adapté aux réalités et aux besoins spécifiques de chaque groupement. Cette évaluation s'est déroulée en deux phases :

- La première phase a consisté à établir une évaluation préliminaire sur la base des données collectées au cours de la sélection des groupements bénéficiaires (cf. 1111.2). Elle a permis d'identifier des besoins globaux, communs aux groupements, portant notamment sur l'alignement sur la loi OHADA, le renforcement des capacités des membres sur certaines activités génératrices de revenus, l'accès au financement, la sécurisation de certains acquis, etc.
- La deuxième phase, réalisée en collaboration avec le Service du Développement Social et de l'Économie Solidaire de Kéniéba (SLDSES) a porté sur l'organisation d'entretiens (décembre 2023 – janvier 2024) avec les membres de chaque groupement de femmes retenus pour échanger sur leurs besoins. Plus spécifiquement :
 - Vérifier les documents statutaires et récépissés détenus par chaque groupement puis les répertorier et catégoriser;
 - Analyser les types d'activités réalisées et à réaliser par chaque groupement et vérifier si les récépissés détenus sont en adéquation avec les activités et les documents;
 - Orienter chaque groupement sur le type de structuration organisationnelle qui puisse lui permettre de réaliser les activités qu'il souhaite mettre en œuvre;
 - Prendre l'avis final de chaque groupement sur le type de groupement à mettre en place.

À la suite de ces deux phases, le répertoire des besoins des groupements de femmes a été élaboré, ainsi que le plan de structuration organisationnelle des groupements de femmes. Ainsi, il représente un résumé des besoins mentionnés par les groupements de femmes en lien avec la structuration organisationnelle et les besoins en renforcement de capacités. En termes de structuration organisationnelle alignée sur la loi OHADA, la grande majorité des groupements (19/20) a opté pour la forme « coopérative simplifiée » et un (01/20) groupement a opté pour la forme « coopérative avec conseil d'administration ».

Conformément à l'approche inclusive adoptée par le projet FEMA, les résultats ont été validés par les parties prenantes lors de sessions organisées à cet effet. Il s'agira, par la suite, d'accompagner les groupements dans le processus de restructuration à travers le développement des outils de formation et de sensibilisation, en collaboration avec le SLDSES (cf. 1111.4 et 1111.5).

3.1.1.1.3 Activité 1111.4 Faciliter des ateliers avec la FEMIMA et les groupements de femmes pour la structuration organisationnelle de chaque groupement et autres besoins identifiés

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, afin d'assurer l'orientation des agentes communautaires du projet et leur fournir les outils nécessaires pour accompagner les groupements de femmes dans le processus de structuration organisationnelle, le SLDSES a été mis à contribution.

Avec l'implication du SLDSES, un atelier de formation d'une durée de trois (03) jours, du 18 au 20 mars 2024, a été organisé et cinq agents communautaires (04 femmes, 01 homme) du projet y ont pris part. La formation a porté sur :

- Historique des sociétés coopératives alignées sur la loi OHADA;
- Définition de la société coopérative et principes coopératifs;
- Différentes formes de sociétés coopératives;
- Rôles des sociétés coopératives;
- Principes coopératifs en vigueur;
- Traits de différenciation d'une société coopérative simplifiée et société coopérative avec Conseil d'administration (CA);
- Règles d'organisation et de fonctionnement d'une société coopérative;
- Gestion de la société coopérative;
- Organes de gestion;
- Rôles et attributions des membres du bureau;
- États financiers annuels et affectation des résultats;
- Quelques outils de gestion financière;
- Liens fonctionnels entre les coopératives;
- Harmonisation des statuts et règlements intérieurs aux dispositions de l'AUSCOOP;
- Rôle de l'administration responsable des sociétés coopératives;
- Présentation des outils d'enregistrement : demande d'immatriculation, registre des sociétés coopératives, codification de l'immatriculation par région et par cercle.

À la clôture de cette formation, les tests effectués par les participants font état de résultats très satisfaisants (note minimale de 16/20), qui permettent de conclure qu'ils ont acquis suffisamment de connaissances sur l'Acte uniforme OHADA des sociétés coopératives pour accompagner les groupements de femmes dans leur processus de structuration.

Faisant suite à l'atelier de formation, des séances de discussions avec les groupements de femmes sur le processus de structuration organisationnelle ont été organisées à la fin mars 2024. Ces séances ont été animées par les agents communautaires du projet avec comme principal objectif d'amorcer le processus de sensibilisation des femmes sur la structuration organisationnelle, notamment sur l'Acte uniforme des sociétés et coopératives (AUSCOOP) OHADA. Cela a permis aux membres des groupements de femmes de mieux comprendre les contours du type de structuration choisi.

Conformément à l'approche retenue, la dernière étape consistera à faire participer la FEMIMA au processus de structuration organisationnelle des groupements de femmes soutenus par le projet

FEMA. Ceci pour permettre à la FEMIMA d'appuyer la structuration organisationnelle des groupements, mais aussi et surtout, faire un plaidoyer pour leur adhésion à l'organisation.

3.1.1.1.4 Activité 1111.5 Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité, qui consiste à (i) élaborer les statuts et règlements intérieurs, (ii) tenir les assemblées générales constitutives, et (iii) obtenir les récépissés pour chaque groupement, n'a pu être réalisée au cours de l'An 2 du projet. Elle est reportée à l'An 3.

3.1.1.2 Extrait 1112 : Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne et de crédit fournie aux groupements de femmes

3.1.1.2.1 Activité 1112.1 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC auprès des groupements de femmes

Conformément à l'approche adoptée, cette activité a été mise en œuvre avec le concours d'un consultant, spécialisé sur la question des AVEC. En effet, du 27 août au 11 septembre 2023, un consultant a été engagé pour appuyer l'équipe projet à élaborer la stratégie et les modules de sensibilisation sur le concept des AVEC, et sensibiliser les actrices locales et acteurs locaux clés en vue d'obtenir leur appui sur le concept des AVEC au niveau des chefs-lieux des communes partenaires.

L'élaboration de la stratégie et des modules de sensibilisation sur le concept des AVEC a été faite en étroite collaboration avec l'équipe projet à Kéniéba. Les principales étapes ont porté sur :

- Un rappel sur la philosophie des AVEC en général;
- La présentation de la méthodologie de mise en place des AVEC;
- La présentation des principes qui gouvernent les AVEC;
- La définition de la méthodologie d'identification et de sélection des bénévoles;
- La mise en place de la stratégie de communication (sensibilisation);
- L'élaboration des messages clés pour la sensibilisation sur le concept des AVEC.

La sensibilisation des actrices locales et acteurs locaux a été organisée dans chaque commune d'intervention du projet à travers des rencontres pour présenter le concept des AVEC aux personnes-ressources. Durant cette étape, un accent particulier a été mis sur la présentation du concept des AVEC en développant certains grands points pour créer la différence entre la pratique d'épargne qui existe dans le milieu appelé "Tèkèrèni", et aussi pour susciter l'intérêt des personnes-ressources. Les principaux points évoqués lors de ces échanges ont porté sur :

- Les défis économiques auxquels sont confrontées les communautés minières artisanales ;
- Les avantages des AVEC : accès à des services financiers locaux, création de revenus supplémentaires, renforcement de l'économie locale, renforcement de la cohésion sociale ;
- Le processus de l'épargne collective et du crédit ;
- Les exemples de réussite au Burkina et en République Démocratique du Congo (RDC) ;
- L'importance de l'engagement actif des actrices et acteurs clés et leur accompagnement ;

- L'accompagnement du projet FEMA tout au long du processus.

À la suite de cette première sensibilisation, une campagne plus large, couvrant l'ensemble des villages d'intervention du projet, a été organisée. Au cours de cette campagne grand public, les agentes communautaires du projet ont véhiculé les messages clés et expliquer le concept des AVEC sur la base des supports élaborés. Les messages véhiculés par les agentes communautaires ont porté sur :

- *L'épargne pour l'avenir* : il s'agissait de démontrer l'importance de l'épargne régulière à faire face aux urgences et investir dans l'éducation des enfants.
- *L'épargne collective* : l'accent était mis sur le travail en groupe, afin de renforcer la communauté et promouvoir le développement local.
- *L'autonomie financière* : comment l'épargne permet d'être moins dépendant des prêts extérieurs et de prendre des décisions financières plus éclairées.
- *La solidarité et la confiance* : l'importance de la confiance mutuelle et de la solidarité au sein du groupe d'épargne, ce qui favorise et renforce les liens communautaires.

À noter que les résultats de ces campagnes ont largement dépassé les attentes, avec la formation d'un nombre total de 35 groupes AVEC et l'identification de 40 formatrices (cf. 1112.2).

En effet, à l'issue des activités de sensibilisation sur le concept des AVEC au niveau des actrices et acteurs locaux et grand public, y compris les groupements de femmes, l'ensemble des 20 groupements bénéficiaires ont marqué leur intérêt pour le concept. Cela s'est traduit par la formation d'un nombre total de 35 AVEC comptabilisant 941 membres, dont 916 femmes et 25 hommes.

Le tableau ci-dessous présente la liste des AVEC formées.

COMMUNES	VILLAGES	N°	NOMS AVEC	NB. FEMMES	NB. HOMMES	TOTAL
DABIA	DANDOUKO	1	DJIMBEDIYA	27	0	27
	DIABAROU	2	DJECAFO	22	0	22
	KOLOMBA 1	3	DJIKISEMBAI	29	0	29
		4	BENDENGNA	25	0	25
	SOKONDO	5	SIGILADIYA	20	0	20
		6	BENKADI	15	0	15
	DABIA	7	KEMOUNA	17	0	17
		8	NIATTAGO	15	0	15
Total Dabia				170	0	170
KENIEBA	DIOULAFODINI	9	SIRA TOURE 1	30	0	30
		10	SIRA TOURE 2	30	0	30
	KENIEBA	11	BENKADI	29	1	30
		12	DJIGUISEME	29	1	30
	KEREKO	13	DANAYA	21	7	28
		14	NAFAMA	28	2	30
	KOLOMBA 2	15	BENKADI	24	6	30
	LINGUEKOTO 1	16	LANAYA	19	0	19
		17	BENKADI	25	4	29

COMMUNES	VILLAGES	N°	NOMS AVEC	NB. FEMMES	NB. HOMMES	TOTAL
Total Kéniéba				235	21	256
DIALAFARA	BOURDALA	18	BENKADI	30	0	30
		19	SARAMAYA	30	0	30
	DIAGUINA	20	BALIMAYA	29	1	30
		21	DJIGUISEME	22	0	22
	DIALAFARA	22	AN KA BEN MAYALA	30	0	30
		23	SIGUIKAFO	28	0	28
	KAROUMA	24	BENCOUNDA	28	2	30
		25	LAFIA	29	1	30
	TINTIBA	26	SIGUIDA NIETA	30	0	30
		27	GNONGONDEME	30	0	30
Total Dialafara				286	4	290
SITAKILY	BABOTO	28	DEMBAGNOUMA	30	0	30
	DJIDIAN KENIEBA	29	FASAKOU NYETA	30	0	30
		30	GARA YIRIWA	30	0	30
	SAKOLA	31	DEMBA DEMA	20	0	20
		32	SEWA	25	0	25
	SITAKILY	33	YELEMA	30	0	30
	TABAKOTO	34	DANAYA	30	0	30
		35	BALIMAYA	30	0	30
Total Dialafara				225	0	225
TOTAL						941

3.1.1.2.2 Activité 1112.2 Faciliter des ateliers et formations de formatrices (bénévoles) sur le développement de règles de gestion des AVEC auprès des groupements de femmes et de la FEMIMA

Dans le sillage de la sensibilisation dite « grand public » sur le concept des AVEC, les agentes communautaires ont procédé à l'identification et à la sélection des formatrices (bénévoles) au sein des groupements de femmes. Ces formatrices ont pour principal rôle d'accompagner les groupes d'AVEC à travers la formation de ses membres et le suivi du processus de mise en place et d'animation.

Le processus de sélection a consisté à tester les personnes proposées par les groupes de femmes à travers des exercices définis lors de l'élaboration de la stratégie, des modules et outils sur le concept des AVEC. Ces tests comprenaient des calculs arithmétiques élémentaires et des exercices de lecture.

À l'issue de ces tests et conformément à la méthodologie adoptée, deux (02) bénévoles ont été sélectionnés dans chaque village partenaire. Ainsi, un nombre total de quarante (40) bénévoles (20 titulaires et 20 suppléant(e)s) ont été sélectionnés). Les suppléant(e)s assurent la continuité de service en cas d'empêchement des titulaires.

À la suite de la sélection des bénévoles, le programme de formation sur le concept des AVEC a été entamé. À ce niveau, la méthodologie a consisté à définir le contenu de la formation décliné en sept (07) modules répartis sur trois (03) sessions de formation. Au cours de l'An 2 du projet, deux sessions de formation ont été réalisées.

Organisée en novembre 2023 à Kéniéba, la première session de formation des bénévoles, étape cruciale dans la méthodologie des AVEC, a permis de couvrir les quatre (04) premiers modules portant sur :

- **Leadership des membres et élection** : À ce niveau, il fallait définir le mode de fonctionnement des AVEC, les organes qui composent l'AVEC, leurs rôles. Ensuite, montrer poste par poste les qualités qui régissent chaque poste et leurs responsabilités spécifiques. C'est donc après cette présentation qu'est intervenue l'élection. À ce niveau, il a fallu présenter le mode de conduite des élections, les éléments à prendre à compte pour mener des élections objectives au sein de l'AVEC. Afin de permettre une bonne assimilation à ce niveau, un exercice de simulation de vote du bureau a été fait et conduit par les participants.
- **Élaboration des règles de fonctionnement des AVEC** : À ce niveau, la formation était beaucoup plus pratique que théorique. Pour rendre la compréhension plus facile, une simulation a été faite en considérant l'ensemble des participants de formation comme une AVEC. Ainsi nous devrions élaborer les règles de fonctionnement de cette AVEC de fortune. Pour ce faire, un canevas de document de règlement intérieur a été distribué à tous les participants. Ensemble, les différents points du règlement intérieur ont été analysés et, à chaque point, les décisions étaient prises par consensus afin de démontrer aux participants de l'importance de ce document au sein des AVEC.
- **Sensibilisation à l'épargne** : Il s'est agi, à ce niveau, de montrer aux participants ce qu'est l'épargne, comment être régulier dans l'épargne et la discipline qu'il faut pour bien épargner, car un des objectifs des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) est l'épargne.
- **Première réunion d'épargne** : À travers ce module, il s'agissait de présenter le matériel (kit AVEC) à utiliser et les étapes à suivre lors de la réunion d'épargne. Pour ce faire, une présentation du kit AVEC a été faite en précisant chaque élément et en situant son rôle. Pour faciliter la compréhension, une simulation d'une réunion d'épargne a été faite, dirigée par le bureau de fortune qui a été élu. Ainsi, étape par étape, le bureau a dirigé la réunion de l'épargne et a procédé au remplissage du carnet et du registre.

À l'issue de cette première session de formation, un kit comprenant un manteau de pluie, des bottes, un parapluie, une calculatrice, un sac à dos, des stylos et crayons, a été remis à chaque bénévole. En plus de ce kit, un téléphone cellulaire a été remis à chaque bénévole titulaire afin de maintenir le contact avec l'équipe projet.



Légende 1 : Clôture de la formation des bénévoles sur le concept des AVEC à Kéniéba

La deuxième session de formation s'est déroulée en janvier 2024 et a concerné les modules 5 et 6 portant sur :

- **Première réunion de décaissement des prêts** : À ce niveau, il s'est agi d'abord d'introduire la politique générale du crédit au sein des AVEC (montant, échéance, taux d'intérêt, conséquences des retards de remboursement), et de traiter des cas pratiques de réunions de prêts animées par les participants couvrant toutes les étapes et respectant l'ordre chronologique de la procédure. Un point spécifique a porté sur le renseignement des outils de gestion de crédit (carnet individuel du membre et le registre). À ce niveau, étant donné que le renseignement des outils et la tenue de la comptabilité sont très délicats et cruciaux, des exercices pratiques ont été effectués.
- **Première réunion de remboursement des prêts** : Cette thématique est directement liée à la maîtrise de la précédente. Pour l'aborder, l'accent a été mis sur les étapes à suivre lors des réunions en procédant avec l'approche d'apprentissage par la pratique, notamment, à travers des études de cas de remboursement qui ont permis aux participants de suivre toutes les étapes et de renseigner les outils.

La troisième session de formation, portant sur la « **Réunion de partage des Fonds** » (module 7) sera organisée au cours de l'An 3. Elle clôture le premier cycle des AVEC et permettra aux bénévoles de disposer des outils et connaissances pour conduire tout le processus opérationnel.

3.1.1.2.3 **Activité 1112.3 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC au sein des communautés minières**

Dans le cadre de cette activité, il s'est agi d'organiser des rencontres avec les comités de gestion (CoGes) des AVEC. Le CoGes représente l'organe de gestion des AVEC. Il est mis en place au

sein de chaque AVEC et est composé de cinq (5) membres qui sont : la présidente, la secrétaire, la trésorière et deux compteuses d'argent. À côté de ce comité, trois gardiennes des clés du coffre sont élues au sein des membres. Le CoGes a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du groupe, de veiller au respect des statuts et de suivre la mise en œuvre des recommandations faites par l'Assemblée Générale.

De façon opérationnelle, l'appui s'est traduit par (i) l'organisation avec les CoGes des AVEC, de séances de travail appelées « sessions communautaires » sur leurs progressions, et (ii) la tenue de séances de sensibilisation avec les membres des AVEC animées par les bénévoles et les agentes communautaires du projet.

S'agissant des sessions communautaires, sur les deux séances initialement prévues au cours de l'année, seulement une a été réalisée en mars 2024, faute de temps et de disponibilité des membres de CoGes. Dans les faits, l'activité s'est traduite par l'organisation de rencontres d'échanges avec trois (3) membres du CoGes de chacune des 35 AVEC, au niveau des 20 villages partenaires. En résumé, il ressort de ces rencontres que :

- Les membres des CoGes maîtrisent leurs rôles et responsabilités;
- Les bénévoles veillent à la mise en œuvre des règles de gestion des AVEC;
- Les réunions des AVEC (épargne, crédit, etc.) sont tenues régulièrement;
- Les registres, carnets et autres documents des AVEC sont à jour.

Concernant la sensibilisation avec les membres des AVEC, en sus des activités menées régulièrement auprès des groupements de femmes, des sessions de sensibilisation animées par les bénévoles (bénévoles) et les agentes communautaires pour renforcer davantage les connaissances des membres des AVEC seront conduites au cours de l'An 3.

3.1.1.2.4 Activité 1112.4 Faciliter la mise en place des AVEC au sein des communautés minières

Afin d'assurer la mise en place des AVEC et de les rendre opérationnelles, une étape importante a consisté à définir le kit nécessaire au bon fonctionnement et à doter chaque AVEC formée. Au cours du mois de novembre 2023, faisant suite à la première session de formation des bénévoles, le projet a doté, pour le compte du premier cycle des AVEC, chaque groupe AVEC d'un kit comprenant :

- Caisses métalliques pour garder les fonds et autres documents (1 par AVEC);
- Cadenas (3 par AVEC);
- Bols en plastique (3 par AVEC);
- Registre (1 par AVEC);
- Stylos, crayons, gommes et blancs;
- Calculatrices (1 par AVEC);
- Sacs en tissu pour les sous (3 par AVEC, trois couleurs différentes);
- Tampons (1 par AVEC);
- Coussins encreurs (1 par AVEC);
- Carnets de compte imprimés (moyenne de 30 unités par AVEC).



Légende 2 : Remise d'un kit complet AVEC aux femmes du groupe « Balimaya », dans le village de Diaguina, commune de Dialafara

En vue d'assurer le suivi des activités des AVEC ainsi lancées et dotées, les agentes communautaires du projet ont apporté un appui conséquent aux bénévoles consistant à recueillir et enregistrer régulièrement des données sur les activités d'épargne et de crédit, ainsi que les taux de participation des AVEC. Ce suivi sera effectué de façon continue jusqu'à la fin du premier cycle des AVEC.

Le tableau ci-dessous présente la situation générale des activités des AVEC au 31 mars 2024.

N°	Commune	Village	Nom de l'AVEC	Épargne au 31 mars 2024	Montant prêt au 31 mars 2024	Fonds de solidarité au 31 mars 2024	Accès au fonds de solidarité	
							F	H
1	Dialafara	DIALAFARA	AN KA BEN MAYALA	267 000	230 000	43 500	0	0
2		DIALAFARA	SIGUIKAFÔ	300 000	295 000	33 900	0	0
3		DIAGUINA	BALIMAYA	202 300	80 000	26 550	0	0
4		DIAGUINA	DJIGUISSÈMÈ	129 600	55 000	16 150	0	0
5		KAROUMA	BENCOUNDA	166 400	60 000	24 550	0	0
6		KAROUMA	LAFIA	257 000	200 000	45 200	0	0

N°	Commune	Village	Nom de l'AVEC	Épargne au 31 mars 2024	Montant prêt au 31 mars 2024	Fonds de solidarité au 31 mars 2024	Accès au fonds de solidarité	
							F	H
7		BOURDALA	BENKADI	212 000	245 000	37 800	0	0
8		BOURDALA	SARAMAYA	231 000	315 000	37 600	0	0
9		TINTIBA	SIGUIDA NIËTAA	435 500	420 000	52 300	0	0
10		TINTIBA	GNÔGONDÈMÈ	434 500	434 000	49 800	1	0
11	Dabia	DABIA	KENOUMA	119 000	0	47 600	0	0
12		DABIA	NIATTAGO	97 500	0	19 500	0	0
13		DANDOUKO	DJIBEDIYA	189 000	55 000	37 500	0	0
14		DIABAROU	DJECAFO	505 500	0	36 800	0	0
15		SOKONDO	SIGILADJA	338 500	0	32 800	1	0
16		SOKONDO	BENKADI	275 500	90 000	23 500	0	0
17		KOLOMBA 1	DJIKISSEMBE	411 500	75 000	44 600	0	0
18		KOLOMBA 1	BADEGNA	257 900	72 500	39 800	0	0
19	Sitakily	SITALILY	YELEMA	1 229 200	1 025 000	53800	1	0
20		BABOTO	BEMBAGNOUMA	788 000	0	41 700	0	0
21		DJIDIAN KÉNIÉBA	FASSAKO GNETA	540 500	910 000	50 400	2	0
22		DJIDIAN KÉNIÉBA	GARA YIRIWA	524 500	825 000	48 800	0	0
23		SAKOLA	DEMA DEMA	345 000	135 000	68 000	0	0
24		SAKOLA	SEWA	458 000	205 000	85 000	0	0
25		TABAKOTO	BALIMAYA	201 700	85 000	39 100	0	0
26		TABAKOTO	DANAYA	408 400	350 000	49 300	0	0
27	Kéniéba	KÉNIÉBA	JIGUISIMBÉ	681 000	690 000	59 000	3	0
28		KÉNIÉBA	BENKADI (KÉNIÉBA)	790 000	1 075 000	59 000	4	0
29		DIOULAFOUNDOUNI	SIRA TOUREI	593 000	595 000	49 100	2	0
30		DIOULAFOUNDOUNI	SIRA TOURE II	550 000	650 000	52 000	5	0
31		KÉRÉKO	NAFAMA	333 000	0	52 000	3	0
32		KÉRÉKO	DANAYA	400 000	400 000	36 600	0	0
33		LINGUEKOTO I	LANAYA	293 000	0	18 500	0	0
34		LINGUEKOTO I	BENDADI (LINGUEKOTOI)	748 000	450 000	38 300	9	1
35		KOLOMBA 2	BENKADI (KOLOMBA 2)	164 000	75 000	31 100	0	1
TOTAL				13 877 000	10 096 500	1 481 150	31	2

Les AVEC, dont les montants des crédits octroyés dépassent ceux épargnés, ont déjà effectué plus d'un cycle de prêts déjà remboursés. Étant donné que tous les premiers prêts sont remboursés avec intérêts, les AVEC ont ajouté ces intérêts aux capitaux pour octroyer un 2^e ou 3^e cycle des prêts. Ceci démontre à souhait leur capacité à recycler les prêts et la maîtrise du concept des AVEC.

Initialement, le projet FEMA avait ciblé la mise en place de 20 AVEC à raison d'une AVEC par groupement de femmes partenaire. Finalement, eu égard à l'intérêt manifeste des femmes, 35 AVEC ont été formellement mises en place. Il est utile de rappeler que le concept a eu un écho favorable dans la zone du projet et l'engouement est certain. L'effet domino est tel que nous

avons assisté à la création d'autres AVEC à Tintiba et Dandouko, parallèlement à celles appuyées par le projet, et basées sur les mêmes principes et règles de gestion.

Enfin, les montants mobilisés en épargne (13 877 000 FCFA), le crédit octroyé (10 096 500 FCFA) et l'envergure du fonds de solidarité disponible (1 481 150 FCFA), nous renseignent aisément que la mise en place des AVEC a largement dépassé les attentes.

3.1.1.2.5 Activité 1112.5 Fournir des conseils et recommandations sur les investissements potentiels

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à organiser des ateliers et sessions d'échanges pour orienter les membres des AVEC vers de potentiels investissements. Faute de temps pour assurer sa mise en œuvre au cours de l'année, elle est reportée à l'An 3.

3.1.1.3 Extrait 1113 : Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA

3.1.1.3.1 Activité 1113.1 Faire l'état des lieux des techniques utilisées sur les sites MA

L'état des lieux des techniques utilisées par les femmes sur les sites miniers artisanaux a été réalisé avec l'appui d'un Consultant, spécialisé sur les questions d'exploitation artisanales de l'or.

Dans le cadre de cette analyse, le Consultant, appuyé par l'équipe terrain du projet FEMA, a visé les principaux sites d'orpaillage dans les communes d'intervention du projet (Dabia, Dialafara, Kéniéba, Sitakily) et conduit des entretiens (individuels et groupes de discussion) avec les principaux acteurs.

Sur la base des constats faits sur le terrain et des informations collectées lors des échanges, notamment avec les femmes, le rapport dresse un état des principales techniques employées par les femmes dans le cadre de leurs activités d'orpaillage, leur niveau de dangerosité et leur pertinence.

Le rapport intègre également une proposition de techniques d'exploitation novatrices et moins nocives pour la santé et pour l'environnement, susceptibles d'être employées par les orpailleuses. Sur cette base, il s'agira pour le projet, de concert avec les principales intéressées, de sélectionner les techniques d'exploitation les mieux adaptées au contexte et les plus accessibles pour les femmes en vue de les former à ces nouvelles pratiques (1113.2, 1113.3).

3.1.1.3.2 Activité 1113.2 Identifier les techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement à mettre en œuvre (techniques de transport, de traitement et d'excavation, utilisation des produits chimiques et sécurité du travail)

Cf. 1113.1

L'établissement de la liste des techniques d'exploitation sécuritaires et respectant l'environnement et la proposition de celles pouvant être mises en œuvre dans les zones ciblées

ont été incluses dans le mandat du consultant recruté pour la conduite de l'état des lieux des techniques d'exploitation utilisées sur les sites miniers artisanaux (cf. 1113.1).

3.1.1.3.3 Activité 1113.3 Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité fera suite à la sélection des techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement à mettre en œuvre (1113.2). Il s'agira d'élaborer l'ensemble des documents de formation relatifs aux techniques sélectionnées. Au regard des retards enregistrés dans la mise en œuvre des activités préalables (1113.1 et 1113.2), elle est reportée à l'An 3.

3.1.1.3.4 Activité 1113.4 Former les formatrices sur les modules de formation

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité doit faire suite à la sélection, l'élaboration et la validation des documents de formation sur les nouvelles techniques à mettre en œuvre (1113.3). Il s'agira d'assurer la formation des membres des groupements partenaires désignées comme formatrices, aux nouvelles techniques à mettre en œuvre. Au regard des retards enregistrés dans la mise en œuvre des activités préalables (1113.1, 1113.2 et 1113.3), elle est reportée à l'An 3.

Suivant l'approche en cascade, ces formatrices animeront les sessions de formation pour l'ensemble des orpailleuses (1113.5).

3.1.1.3.5 Activité 1113.5 Appuyer l'animation des sessions de formation par les formatrices

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité doit faire suite à la formation des formatrices sélectionnées sur les nouvelles techniques d'orpaillage (1113.4). Il s'agira, suivant l'approche en cascade, d'assurer la formation des orpailleuses sur les nouvelles techniques d'exploitation artisanales et sur l'utilisation de nouvel équipement, le cas échéant. Au regard des retards enregistrés dans la mise en œuvre des activités préalables (1113.1, 1113.2, 1113.3, 1113.4), elle est reportée à l'An 3.

3.1.1.4 Extrant 1114 : Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes

3.1.1.4.1 Activité 1114.1 Identifier les fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA (équipements de protection, transport, traitement et autres) à Kéniéba

Dans la planification initiale du projet, cette activité était liée à la sélection des nouvelles techniques à mettre en œuvre (cf. Extrant 1113). En effet, il s'agissait de sélectionner, dans les communes d'intervention du projet, des fournisseurs aptes à fournir les équipements nécessaires à la mise en œuvre de ces techniques. Cependant, à la suite des échanges lors de l'atelier de

planification opérationnelle tenu en septembre 2023 et regroupant l'ensemble des acteurs de mise en œuvre du projet, il ressort que les nouvelles techniques à mettre en œuvre ne devraient pas nécessiter d'équipement qui sorte du commun. De ce fait, la sélection des fournisseurs d'équipements et la conduite des activités d'appui prévues peuvent se poursuivre.

Le processus de sélection des fournisseurs d'équipements s'est déroulé suivant les étapes ci-dessous :

- Activités préparatoires : réalisées en amont, elles ont concerné, entre autres, l'élaboration des documents administratifs et techniques, la conception et la numérisation du support de collecte de données, la présentation de l'outil de collecte de données aux agentes communautaires, et l'information des acteurs sur le calendrier de collecte de données.
- Collecte de données auprès des fournisseurs d'équipements : elle a été réalisée par les agentes communautaires dans les villages des communes partenaires. Il s'agissait de collecter les informations sur la base du support préparé et déployé sur « KoboCollect » à cet effet. La phase de collecte sur le terrain a été réalisée entre le 5 février et le 1^{er} mars 2024. Elle a permis de disposer des données concernant 27 fournisseurs.
- Traitement à analyse des données : à ce niveau, il s'agissait d'extraire les données collectées pour établir une fiche récapitulative par fournisseur et procéder à l'analyse des informations. Les insuffisances constatées (cohérence, exhaustivité, besoins de clarification) ont été portées à la connaissance des agentes, afin d'avoir les précisions nécessaires pour la finalisation du rapport.
- Présélection des fournisseurs potentiels : sur la base de critères de sélection prédéfinis, cette étape a permis d'établir la liste des fournisseurs présélectionnés. Les quatre critères utilisés se présentent de la manière suivante :
 - Le chiffre d'affaires mensuel : les paliers identifiés ont été pondérés selon les modalités ci-dessous :
 - Moins de 500 000 : 10 points
 - 500 000 et 1 000 000 : 20 points
 - 1 000 000 à 2 000 000 : 30 points
 - Plus 2 000 000 : 40 points
 - Le statut : il comprend trois niveaux d'appréciation :
 - Informel : 0 point
 - Formel : 10 points
 - Existence de NIF : 20 points
 - Le nombre d'employés : deux paliers d'évaluation :
 - 1 salarié : 5 points
 - 2 salariés ou plus : 15 points
 - Une femme parmi le personnel : 5 points (bonus)
 - La volonté de travailler avec les groupements de femmes :
 - Avis défavorable : 0 point
 - Sans avis : 5 points
 - Avis favorable : 20 points.

À la suite de l'application de ces critères, une liste de 27 fournisseurs a été établie. Le tableau ci-dessous présente la liste des fournisseurs recensés.

Commune	Village	Fournisseur (Dénomination de la personne ou de l'organisation)
DIALAFARA	DIALAFARA	IBRAHIM BACOU DEMBELE
	DIALAFARA	DIONCOUNDA DABO
	BOURDALA	DEMBA SISSOKO
	BOURDALA	SOULEYMANE DIARRA
	BOURDALA	BA ISSOUF COULIBALY
	BOURDALA	KOKE KONARE
	TINTIBA	AMA BOUARE
	TINTIBA	ISMAÏLA MINTHE
DABIA	DABIA	MOUSSA KEITA DIT LEVIEUX
	DABIA	DJAKARIDJA LOURE
	SOKONDO	AMADOU CISSE
	SOKONDO	OUSMANE KONTE
	SOKONDO	FOUSEINI KABORE
	DANDOUKO	KOLLA CISSE
	DIABAROU	OUMAR SOW
	DIABAROU	NOUHOUM SANGHO
KENIEBA	KENIEBA	ALHASSANA DIALLO
	KENIEBA	ÉTABLISSEMENT AMADOU DOUMBIA ET FRERES
	KENIEBA	OUSMANE SANGARE
	KENIEBA	QUINCAILLERIE SIDIBE
	SITAKILY	ABDOULAYE SYLLA
SITAKILY	SITAKILY	QUINCAILLERIE FOUSSEÏNY FOMBA ET FRERE
	TABAKOTO	QUINCAILLERIE DAOUDA COULIBALY ET FRERE
	DJIDJAN KENIEBA	QUINCAILLERIE BOCOUM ET FILS
	DJIDJAN KENIEBA	QUINCAILLERIE HAMIDOU DOUGNON
	DJIDJAN KENIEBA	QUINCAILLERIE SAIDOU DIALLO ET FRERE
TABAKOTO	QUINCAILLERIE BOURAMA DIALLO ET FRERE	

Comme on peut le constater, dans la commune de Kéniéba, tous les fournisseurs sont localisés dans le village de Kéniéba. Les trois autres villages d'intervention n'ont pas de fournisseurs ayant accepté de participer à l'activité de même que les villages de Karouma (Dialafara) et Sakola (Sitakily). Un fournisseur au moins a été recensé dans chaque village d'intervention de la commune de Dabia.

À la suite de l'application des critères de sélection, une liste de 16 fournisseurs a été établie. Ce nombre s'explique par le faible score enregistré par certains fournisseurs et la non-disponibilité à collaborer avec les groupements.

Le tableau ci-dessous présente la liste des fournisseurs présélectionnés.

COMMUNE	VILLAGE	FOURNISSEUR (DÉNOMINATION DE LA PERSONNE OU DE L'ORGANISATION)
SITAKILY	SITAKILY	ABDOULAYE SYLLA
	SITAKILY	QUINCAILLERIE FOUSSEÏNY FOMBA ET FRÈRE
	TABAKOTO	QUINCAILLERIE DAOU DA COULIBALY ET FRÈRE
	DJIDJAN KENIEBA	QUINCAILLERIE HAMIDOU DOUGNON
	DJIDJAN KENIEBA	QUINCAILLERIE SAIDOU DIALLO ET FRÈRE
	TABAKOTO	QUINCAILLERIE BOURAMA DIALLO ET FRÈRE
KÉNIÉBA	KENIEBA	ALHASSANA DIALLO
	KENIEBA	ÉTABLISSEMENT AMADOU DOUMBIA ET FRÈRES
	KENIEBA	QUINCAILLERIE SIDIBÉ
DABIA	DABIA	MOUSSA KEITA DIT LEVIEUX
	DANDOUKO	KOLLA CISSE
	DIABAROU	NOUHOUM SANGHO
DIALAFARA	DIALAFARA	DIONCOUNDA DABO
	BOURDALA	DEMBA SISSOKO
	BOURDALA	BA ISSOUF COULIBALY
	BOURDALA	KÔKÈ KONARÉ

Au terme de la mission d'identification des fournisseurs d'équipements, nous retenons les points suivants :

- La réticence/méfiance des fournisseurs : malgré l'appui des représentants de la fédération locale des orpailleurs et des chefs de village, le calendrier de la collecte a été affecté par la faible coopération de fournisseurs de manière générale. Malgré les accords de principe obtenus, certains fournisseurs ont désisté au dernier moment.
- Le statut informel : la grande majorité des fournisseurs identifiés sont dans l'informel. Sur les 27 fournisseurs identifiés, seul 1 (4%) a un statut formel avec un identifiant fiscal (NIF), quatre autres (15 %) déclarent avoir un statut formel sans avoir un NIF.
- L'information et la sensibilisation des fournisseurs présélectionnés : l'organisation de séances d'information des fournisseurs présélectionnés pourrait faciliter la réalisation des prochaines étapes et réduire les résistances/méfiances constatées. Les représentants de la fédération locale des orpailleurs ainsi que les chefs de village pourraient être associés à ces activités.

Au cours de l'An 3, il s'agira d'organiser des rencontres avec les fournisseurs présélectionnés, présenter les interventions prévues et obtenir leur consentement/engagement pour la suite des activités (cf. 1114.2).

3.1.1.4.2 Activité 1114.2 Fournir des conseils aux fournisseurs sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité doit faire suite à la sélection des fournisseurs d'équipements (1114.1). Elle consistera à aider les fournisseurs d'équipements sélectionnés à définir et mettre en œuvre des plans d'entreprise et une stratégie marketing ciblant les groupements de femmes.

3.1.1.4.3 Activité 1114.3 Faciliter la mise en relation entre les fournisseurs et les groupements de femmes

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité fait suite à la sélection des fournisseurs d'équipements (1114.1). Il s'agira essentiellement de formaliser des accords de partenariat entre les groupements de femmes et les fournisseurs en vue de faciliter l'accès des femmes aux équipements requis pour la mise en œuvre des nouvelles techniques sélectionnées.

3.1.2 Résultat Immédiat 1120 : Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba

3.1.2.1 Extrait 1121 : Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA

3.1.2.1.1 Activité 1121.2 Définir un cadre de collaboration entre le Projet et le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Tambaoura à Kéniéba (RTP en soutien)

La signature d'une Convention de partenariat entre le projet et le CFP Tambaoura représente un jalon important pour le projet. Pour y arriver, des échanges ont été tenus avec l'ensemble des parties prenantes (ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Collectivité, Direction nationale, Services déconcentrés), afin d'identifier des solutions pour la reprise des activités de formation professionnelle.

Le 3 août 2023, la ministre de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, et ses conseillers, dont le Directeur national de la formation professionnelle, ont accordé une audience aux responsables du projet (FEMA). Au cours de cette rencontre, un état de la situation et les enjeux liés aux CFP Tambaoura pour la réussite du projet ont été présentés. L'appui du ministère a été sollicité pour :

- Faciliter l'organisation des sessions de concertation entre les acteurs en vue de définir une approche opérationnelle permettant la réouverture du CFP;
- Accompagner le projet dans le processus d'élaboration des modules de formation;
- Faciliter la mise à disposition des formateurs;
- Appuyer la certification des formateurs et des bénéficiaires.

À l'issue de ces premiers échanges, la ministre a confirmé l'engagement du département pour la reprise des activités du CFP Tambaoura et a instruit l'organisation de séances plus techniques avec le Directeur national de la formation professionnelle et les acteurs au niveau local pour identifier les pistes de solution et élaborer les bases de la convention de partenariat.

Suivant cette directive, il a été décidé d'organiser une mission à Kéniéba pour (i) visiter le CFP Tambaoura et (ii) échanger avec les acteurs locaux, afin de convenir des rôles et responsabilités de chaque partie dans le cadre de la réouverture du CFP. Ladite mission s'est tenue du 3 au 6 septembre 2023.

Conformément à la planification, une équipe composée des représentants de la Préfecture de Kéniéba, de la Mairie de Kéniéba, du Conseil de Cercle de Kéniéba, du Conseil Régional de Kayes, de la Direction nationale et de la Direction régionale de la formation professionnelle, du CFP Tambaoura et du projet FEMA ont effectué une visite des infrastructures physiques du CFP et tenu, le 05 septembre 2023, une rencontre pour échanger sur les pistes de solution en vue de la réouverture du centre. À l'issue des échanges, les parties ont convenu de l'ensemble des stratégies et actions à entreprendre. Aussi, un plan de travail précisant les responsabilités de chaque acteur a été élaboré, avec comme priorité « l'élaboration et la signature d'une convention de partenariat permettant d'engager toutes les parties dans le processus ».

Suivant les conclusions de la rencontre, un projet de convention de partenariat définissant les rôles et responsabilités de chaque partie a été élaboré et soumis à la validation des principales parties prenantes (Direction nationale de formation professionnelle, Conseil Régional de Kayes, projet FEMA). Le projet de protocole a été validé à la suite de la prise en compte des derniers amendements formulés et de l'avis juridique du ministère.

Ainsi, le 15 décembre 2023, sous le parrainage de la ministre de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, représentée par le Secrétaire général du département, s'est tenue à Bamako, la cérémonie de signature de la Convention de partenariat qui consacre l'engagement du Conseil régional de Kayes, de la Direction nationale de la formation professionnelle et du projet FEMA à œuvrer pour la réouverture, très prochaine, du CFP Tambaoura de Kéniéba.



Légende 3 : Signature de la Convention de partenariat pour la réouverture du CFP Tambaoura par la Direction nationale de la formation professionnelle, le Conseil régional de Kayes et le projet FEMA.

3.1.2.1.2 Activité 1121.3 Fournir un soutien technique et financier pour l'opérationnalisation du CFP Tambaoura (RTP en soutien)

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention de partenariat pour la réouverture du CFP Tambaoura, le projet a recruté une firme spécialisée dans la formation professionnelle, pour procéder à une évaluation exhaustive des besoins du CFP Tambaoura en termes d'infrastructures, d'équipements et de matière d'œuvre. Il ressort de cette évaluation les principaux points suivants :

- Au niveau des infrastructures :
 - Le site du CFP laisse passer les eaux de pluie qui tombent sur les pentes du mont Tambaoura.
 - Le canal d'évacuation des eaux de ruissellement extérieur et le mur d'enceinte du sud laissent passer les reptiles.
 - Le déplacement à pied est pénible sur le sol rocailleux et en pente du CFP. Cela rend l'accès des ateliers d'autant plus difficile pour les personnes à mobilité réduite.
 - Les mois de fortes températures sont difficiles à vivre dans les ateliers du fait que les plafonds ne sont pas suffisamment hauts.

- Au niveau des équipements :
 - L'ensemble des outils et équipements sont restés non utilisés depuis la fermeture du centre.
 - Les outils et équipements, dans la plupart des ateliers, sont désuets ou non fonctionnels.

- Au niveau de la gestion/animation du centre
 - L'agrément du centre n'intègre pas toutes les filières de formation.
 - Le centre ne dispose pas d'infrastructure pédagogique préconisée par la méthode de l'Approche par compétence (Guide d'organisation pédagogique et matérielle (GOPM)).
 - Le centre ne dispose pas de division pour l'appui à l'insertion professionnelle des apprenants.

Outre ces points, l'évaluation fait ressortir l'intérêt de la communauté pour la réouverture du centre, et la motivation des parents à enrôler leurs enfants adolescents. Le rapport d'évaluation des besoins intègre un ensemble de recommandations dont la mise en œuvre permettra d'opérationnaliser le centre.



Légende 4 : Images du CFP Tambaoura

Dans le cadre des travaux prévus à l'An 3 du projet, il s'agira de mettre en œuvre les activités visant la réouverture effective du centre et la reprise des formations, tout en le rendant plus accessible pour les personnes en situation de handicap.

3.1.2.1.3 Activité 1121.4 Mener une sensibilisation ciblée au bénéfice des adolescent(e)s concernant les secteurs alternatifs

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à organiser des rencontres de partage d'information et de sensibilisation à l'attention des adolescent(e)s (13-17 ans) et à identifier celles et ceux qui souhaitent évoluer vers des secteurs alternatifs, afin de leur prodiguer un appui adapté. Au regard des retards enregistrés dans la signature de Convention de partenariat pour la réouverture du CFP Tambaoura (1121.2), elle est reportée à l'An 3.

3.1.2.1.4 Activité 1121.5 Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité prévoit l'organisation de sessions de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs au sein du CFP Tambaoura. Au regard des retards enregistrés dans la signature de Convention de partenariat pour la réouverture du CFP Tambaoura (1121.2), elle est reportée à l'An 3.

3.1.2.1.5 Activité 1121.6 Développer un protocole d'accord entre les coopératives et le CFP Tambaoura à Kéniéba sur la formation qualifiante de personnes vulnérables, y compris des adolescent(e)s

Le Convention de partenariat signée le 15 décembre 2023 pour la réouverture du CFP Tambaoura intègre des dispositions relatives à l'accessibilité du centre par les personnes en situation de handicap, notamment celles à mobilité réduite (*cf.* 1121.2).

3.1.2.1.6 Activité 1121.7 Mettre en place un système de coaching/suivi des apprenant(e)s

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à assurer le suivi des apprenants ayant participé aux programmes de formation sur les secteurs alternatifs. Au regard des retards enregistrés dans la conduite des activités préalables (1121.3, 1121.4 et 1121.5), elle est reportée à l'An 3.

3.1.2.2 Extrant 1122 : Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba

3.1.2.2.1 Activité 1122.1 Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à identifier les femmes et adolescentes qui évoluent dans les secteurs alternatifs et à leur fournir un appui dans le processus de transformation de leurs organisations respectives en micro-, petites et moyennes entreprises (MPME). Dans l'attente de la réalisation des activités préalables (1111.5), elle est reportée à l'An 3.

3.1.2.2.2 Activité 1122.2 Développer et conduire des formations en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et accès au crédit en partenariat avec le CFP Tambaoura

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à offrir aux femmes et adolescentes évoluant dans les secteurs alternatifs, un programme de formation en entrepreneuriat, accès au crédit et techniques spécifiques adaptés à leurs besoins. Dans l'attente de la réalisation des activités préalables (1121.3 et 1122.1), elle est reportée à l'An 3.

3.1.2.2.3 Activité 1122.3 Mettre en place un dispositif de coaching/suivi des MPME créées

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à définir un système permettant d'assurer le suivi et le coaching des MPME créées par les femmes et adolescentes évoluant dans les secteurs alternatifs. Dans l'attente de la réalisation des activités préalables (1121.3, 1122.1 et 1122.2), elle est reportée à l'An 3.

3.1.2.3 Extrait 1124 : Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles

3.1.2.3.1 Activité 1124.2 Identifier les besoins en équipements et en espace de travail des Centres d'incubation des MPME

Faisant suite à l'état des lieux des centres d'incubation et initiatives similaires dans la zone de Kéniéba réalisé au cours de l'An 1 du projet et qui avait fait ressortir la présence de huit (8) centres, le projet a entamé l'évaluation des besoins en équipements et en espace de travail desdits centres, afin de les mettre à niveau en adéquation avec les besoins d'accompagnement des MPME qui seront créées.

La première phase de cette évaluation des besoins a consisté à visiter les centres d'incubation ou initiatives similaires identifiés dans les communes partenaires (Sitakily, Kéniéba, Dabia) et de collecter d'amples informations, notamment sur la propriété foncière. Elle a été réalisée en marge de l'organisation de la réunion du Cadre de concertation, en septembre 2023. Pour ce faire, une équipe composée de l'Expert en gouvernance, l'Expert en suivi-évaluation et l'Assistante en autonomisation économique des femmes a tenu des échanges avec les femmes, gestionnaires des centres d'incubation dans les communes de Kéniéba, Sitakily et Dabia.

Le tableau ci-dessous présente les différentes rencontres tenues.

COMMUNE	NOM DU CENTRE	PERSONNES RENCONTRÉES
KENIEBA	Coopérative Badeya	2 personnes : présidente, trésorière
SITAKILY	Centre Multifonctionnel de Sitakily	6 personnes dont la présidente de l'organisation des femmes de Sitakily, la présidente du centre, la gestionnaire de moulin, la responsable volet saponification et d'autres membres
	Centre Multifonctionnel de Baboto	12 personnes dont la présidente, les responsables des volets frigo et saponification, et d'autres membres
	Centre Multifonctionnel de Djidjan	20 personnes, dont la présidente, la trésorière, la responsable du volet saponification, membres de l'association
	Centre Multifonctionnel de Sakola	6 membres dont la vice-présidente, la responsable transformation agroalimentaire, saponification
DABIA	Demba Gnouma Djekoulou de Dadougou	2 personnes : présidente de l'association, conseiller communal, personne-ressource

Pour des contraintes de calendrier et de disponibilité des répondantes, la mission n'a pas pu visiter :

- Le centre de formation des femmes de Sitakily;
- Les espaces pour les activités de maraîchage à Djidjan et à Sakola. Dans le premier cas, l'espace n'est pas aménagé, contrairement au second où les femmes sont en activité.

En ce qui concerne la maison des femmes, située à Kéniéba, elle avait été visitée lors de la mission précédente. Aucune évolution n'est intervenue depuis la dernière collecte réalisée en mars 2023.

À l'issue des rencontres, un état des lieux des centres d'incubation relatant les besoins préliminaires en équipements a été réalisé.

La deuxième phase de cette activité a consisté en une évaluation de façon plus poussée des besoins des centres en adéquation avec les activités qui y sont conduites. Cette phase a été réalisée en parallèle de l'évaluation des besoins du CFP Tambaoura par des expertises mobilisées spécifiquement à cet effet. Les résultats portent sur les besoins spécifiques de six (6) centres qui ont été retenus par le projet.

Le rapport d'évaluation montre notamment que les six (6) centres d'incubation sont confrontés à trois défis majeurs à savoir : (i) le manque de source d'énergie suffisante pour alimenter les appareils; (ii) l'accessibilité à l'eau surtout pour les activités de transformation agroalimentaire; et (iii) le manque d'équipements et de matériels en lien avec les activités pratiquées. À ces défis pourrait se greffer un quatrième, conséquence des premiers, à savoir la faible capacité financière pour acheter les intrants.

3.1.2.3.2 Activité 1124.3 Identifier les sites et mener des études de faisabilité et environnementales pour l'aménagement de centres d'incubation

Dans le cadre de l'analyse sur l'impact environnemental du projet, le mandat confié aux consultants mobilisés a couvert non seulement l'impact environnemental des travaux de réhabilitation du CFP Tambaoura, mais aussi les travaux d'aménagement et de construction des centres d'incubation sur la base des modèles existants.

Il ressort de l'analyse que le projet FEMA entre dans le cadre de l'autonomisation financière des femmes dans les zones minières. Les travaux de construction/réhabilitation de deux (2) centres d'incubation, outre les impacts positifs (augmentation et la valorisation de la création d'emploi, amélioration des revenus, acquisition d'expérience) qui constituent leur raison d'être, leur réalisation pourrait entraîner des impacts négatifs sur le milieu d'intervention.

Au nombre des impacts les plus significatifs, on citera, entre autres :

- *Impacts sur la qualité de l'air* par une légère augmentation de la concentration de la poussière, de la fumée qui est nuisible à la santé. Ces impacts seront globalement locaux et temporaires d'où leur importance mineure.
- *Impacts sur les sols par la circulation des engins* pendant les travaux entraînant soit le défrichage, soit le compactage des sols. L'impact sur le sol sera négatif et d'importance moyenne. Il convient de mettre en œuvre des mesures appropriées pour la restauration des parties susceptibles d'être dégradées et étouffer l'érosion.
- *Impacts sur la vie socio-économique* se manifestent surtout par la création d'emplois, la hausse du revenu lors des travaux de construction et/ou de réhabilitation des centres d'incubation, d'aide au développement social, d'acquisition d'expérience professionnelle.

Il conviendra de mettre en œuvre les mesures de surveillance et de suivi environnemental ainsi que des mesures d'atténuation identifiées afin de limiter, mitiger, compenser les impacts négatifs susceptibles d'être causés.

3.2 Volet Social

3.2.1 Résultat Immédiat 1210 : Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba

3.2.1.1 Extrant 1211 : Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre

3.2.1.1.1 Activité 1211.1 Mener une étude sur les coutumes locales, attitudes et normes sociales dans les communautés MA cibles de Kéniéba (cf. 1311)

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités transversales du projet, deux études ont été lancées dont une sur l'égalité des genres et l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+), et une autre sur l'analyse de politique économique et des conflits. Initialement, il était prévu que les résultats de ces études édifient davantage sur les aspects pris en compte par cette activité. Cependant, à l'analyse des rapports d'étude, il apparaît que certaines notions spécifiques au travail des enfants n'avaient pas été considérées. Aussi, l'étude prévue a été associée à celle portant sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée (cf. Extrant 1311). Elle a été réalisée par les expertises internes du projet suivant les étapes ci-dessous :

- Étape 1 : Élaboration des documents préparatoires, dont les outils de collectes des informations qualitatives et revue/analyse de la documentation disponible.
- Étape 2 : Conduite d'une série de consultations avec les différents acteurs impliqués aux niveaux local et national (État, ONG, orpailleurs, sociétés minières, parents, enfants et enseignants) dans le secteur MA sur les facteurs favorisant le travail des enfants et la déscolarisation dans les zones d'orpaillage. À ce niveau les données ont été collectées, analysées et interprétées.
- Étape 3 : Analyse/interprétation des données collectées, et élaboration du rapport.

Les résultats de cette étude ont permis d'affiner les stratégies et approches déployées par le projet pour contrer le travail des enfants (cf.1211.2).

Afin de finaliser le processus, il s'agira d'organiser des ateliers de diffusion des résultats de l'étude aux parties prenantes.

3.2.1.1.2 Activité 1211.2 Élaborer les stratégies et approches de communication, d'une part sur le travail des enfants (impacts) et, d'autre part, sur les normes sexospécifiques limitant la participation productive et sûre des femmes à l'exploitation MA

Sur la base des expertises et expériences de l'organisation Right To Play, qui participe à la mise en œuvre du projet, des stratégies et approches pour lutter contre le travail des enfants et les normes qui limitent la participation des femmes avaient été élaborées. Ces stratégies ont été mises à jour suivant les résultats des études, notamment celle visée à travers l'activité 1211.1.

L'objectif principal visé par cette approche consiste à accroître l'accès à l'éducation pour les enfants. Pour cela, il est très important que les communes partenaires investissent non seulement dans l'éducation primaire, mais aussi dans le maintien des enfants à l'école, surtout les filles pour que ces dernières puissent acquérir les compétences techniques et donc prévenir le travail des enfants. À cet effet, le projet travaillera à augmenter le taux de fréquentation scolaire à travers :

- Les Comités Villageois de prévention et d'alerte (CVPA) qui sont mis en place et qui travaillent en étroite collaboration avec les Tombolomas et les autorités scolaires pour identifier les enfants et faciliteront leur orientation vers l'école ou les centres de scolarisation accélérée;
- Des activités de sensibilisation de masse (caravanes, tournois de sport, Playdays, diffusion de message radio...) sur les conséquences du travail des enfants et l'importance de la scolarisation;
- La création d'un environnement d'apprentissage positif à travers la formation du personnel enseignant, l'appui en fournitures scolaires pour les enfants les plus vulnérables. Les adolescents qui ne sont pas inscrits à l'école seront inscrits dans les centres de scolarisations accélérées ou être orientés vers les programmes de formations professionnelles.

Lutte contre le travail des enfants dans la zone du projet

Au cours de la mise en œuvre du projet, des séries de sensibilisation des populations sont planifiées à travers des journées de jeux des émissions radiophoniques. Ces sensibilisations se dérouleront sur les places publiques et les sites d'orpaillage. Elles porteront sur le code de travail, l'interdiction du travail dangereux des enfants et aussi le respect de l'âge minimum pour le travail.

Les acteurs principaux de la thématique, incluant les Tombolomas, les autorités scolaires, politiques, administratives, les chefs coutumiers et la société civile, constitueront des maillons essentiels dans la conception des messages et la sensibilisation. L'implication de ces acteurs permettra de toucher et de faire comprendre que le travail des enfants dans les sites d'orpaillage a un impact négatif non seulement sur la communauté, mais aussi sur la santé et le bien-être des enfants. Cette approche comporte quatre principales étapes :

- Étape 1 : Créer un environnement propice pour la réduction du travail des enfants dans toutes les communes et la réinsertion scolaire des jeunes filles et garçons. Cela consistera à identifier les enfants scolarisables (de 6 à 12 ans) et les orienter vers l'école ou dans les centres de la Stratégie de scolarisation accélérée/Passerelles (SSA/P). Ces centres seront soutenus par le Projet de concert avec les partenaires locaux et les autorités scolaires. Au terme de leur apprentissage, ces enfants seront intégrés dans le système

scolaire formel. Ceux du deuxième niveau (ayant dépassé l'âge scolaire de 13 à 17 ans) seront orientés vers la formation professionnelle, notamment au sein du CFP Tambaoura.

- Étape 2 : Développer, adopter et mettre en œuvre des Plans d'action communaux (PAC) et des documents de stratégie pertinents contre les pires formes de travail des enfants (PFTE). Les Plans d'action communaux seront élaborés et mis en œuvre par le Comité communal de protection de l'enfant (CCPE) sous le leadership du maire, avec des appuis ponctuels du projet. Afin de pérenniser les actions, les CVPA et CCPE seront renforcés dans la mobilisation des ressources.
- Étape 3 : Renforcer la capacité des acteurs de protection sur les cadres législatifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de protection des enfants. Cela inclut la formation des acteurs sur la boîte à outils du groupe de travail international sur l'élimination du travail des enfants.
- Étape 4 : Développer et mettre en œuvre un système de suivi et de rapportage qui va mettre en relation les différents niveaux de la pyramide de protection (village-commune-cercle-région et national). Un accent particulier sera mis sur les mécanismes de protection au niveau villages et communes pour la remontée des données. Les CCPE et les CVPA vont nouer un partenariat dynamique avec les acteurs concernés, y compris les leaders religieux et communautaires. Une cartographie de référencement sera faite et régulièrement mise à jour sous le leadership du service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.

Égalité des sexes

La stratégie s'articule autour de deux objectifs :

- Réduire les écarts entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans l'accès aux services sociaux de base et à la prise de décision dans le domaine de la protection de l'enfant.
- Améliorer le statut des filles et des femmes dans les communautés, notamment dans le domaine de la protection de l'enfant.

Pour atteindre ces ambitions, les femmes et les filles seront formées sur les questions de droits les concernant. Elles seront également soutenues et associées aux rencontres communautaires de façon à pouvoir assurer des prises de paroles au même titre que les hommes et les garçons. De façon particulière, les filles seront engagées dans des activités régulières pédagogiques ludiques ayant pour but, au-delà de la joie de vivre que procurent ces séances, de renforcer leur leadership orienté vers la communication, l'estime de soi, la confiance en soi.

Le renforcement de l'égalité entre les sexes exigera aussi la participation des hommes surtout, pour amener des changements dans les attitudes, les comportements, les rôles et les responsabilités au foyer, au travail, dans la communauté. L'égalité des sexes, pour être effective, utilisera donc la formation, la sensibilisation et le plaidoyer.

3.2.1.1.3 Activité 1211.3 Mettre en œuvre les stratégies et approches élaborées

Dans le cadre de la mise en œuvre des approches et stratégies définies, l'identification des « Coachs » et leur formation sur les facteurs de risque du travail des enfants dans les mines

artisanales représente une étape importante. En effet, les Coachs, sélectionnés au sein des communautés sur la base de critères objectifs, participent à la sensibilisation desdites communautés, véhiculent les messages clés, et appuient les CVPA pour l'identification des cas de travail des enfants.

Pour identifier les Coachs, le projet a organisé des rencontres dans les vingt (20) villages d'intervention, afin de présenter les rôles et responsabilités des Coachs ainsi que les critères à prendre en compte pour leur désignation. Ces critères étaient, entre autres :

- Être une femme ou un homme issu de la communauté;
- Avoir participé à des entraînements d'enfants ou de jeunes à travers des activités sportives à l'école et dans la communauté;
- Œuvrer dans l'éducation des enfants;
- Être une personne engagée pour la cause des enfants;
- Être disponible à accompagner le projet FEMA.

Suivant ces critères, chaque chef de village a proposé deux (02) personnes par village et trois (03) au niveau des chefs-lieux de communes. Ces propositions ont été validées par les mairies dans les zones d'intervention du projet et une liste totale de 44 Coachs (39 hommes et 5 femmes) a été établie. Elle constitue le réseau communal des Coachs.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des Coachs par commune d'intervention du projet.

COMMUNES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
DABIA	0	10	10
DIALAFARA	0	11	11
KENIEBA	2	10	12
SITAKILY	3	8	11
Total	5	39	44

À la suite de la mise en place du réseau communal des Coachs, deux sessions de formation portant sur (i) les droits et la protection de l'enfant, et (ii) technique de plaidoyer, ont été organisées afin d'outiller davantage les Coachs sélectionnés et leur permettre ainsi de jouer leurs rôles, notamment l'accompagnement des CVPA et la participation à la campagne de sensibilisation. Aux termes des formations, les résultats des évaluations post-test démontrent une nette amélioration des compréhensions sur « comment faire un plaidoyer pour amener des décideurs communautaires à prendre des décisions qui s'imposent au travail des enfants ».

Concernant la campagne de sensibilisation, le projet a organisé une caravane de sensibilisation pour véhiculer des messages clés, élaborés à cet effet. Cette caravane de sensibilisation visait à améliorer les connaissances et la sensibilité des acteurs communautaires pour contrer le travail des enfants dans les zones minières artisanales et plus précisément, dans les 20 villages cibles du projet FEMA. Lancée le 18 novembre 2023, par le 1^{er} Adjoint du préfet de Kéniéba, en présence des autorités administratives, communales, traditionnelles et les membres de la société civile, la caravane a sillonné la commune de Kéniéba avant de poursuivre la sensibilisation dans les communes de Dabia, de Sitakily et de Dialafara.

Cette caravane de sensibilisation s'est déroulée sur les places publiques et les sites d'orpaillage. Les parties prenantes du projet notamment, les Coachs, les CVPA, les clubs d'enfants, les membres des Comités Communaux de Protection des Enfants, et les Tombolomas étaient fortement impliqués dans la diffusion des messages qui ont porté sur le code de travail, l'interdiction du travail dangereux des enfants et aussi le respect de l'âge minimum pour le travail. L'implication de ces acteurs a permis de toucher une large partie de la communauté et de faire comprendre que le travail des enfants dans les sites d'orpaillage a un impact négatif non seulement sur la santé et le bien-être des enfants, mais aussi sur la communauté.

Outre les caravanes, la sensibilisation de masse a également été faite tout au long de l'année, à travers les radios locales, sélectionnées à cet effet. Cette sélection s'est fait sur la base de leurs capacités à couvrir les communes d'intervention du projet, l'analyse des grilles d'émissions disponibles et de l'audience, et leur expérience dans la diffusion de messages de sensibilisation.

Pour matérialiser cette collaboration, un contrat a été signé avec deux médias pour couvrir les messages de sensibilisation. C'est ainsi que la radio locale « Mariama » émet des émissions sur le thème « lutter contre le travail des enfants », et la presse en ligne « Kéniéba Kunnafo » diffuse les activités du projet. Au total, la radio « Mariama » a émis 23 émissions et la presse en ligne « Kéniéba Kunnafo » a assuré la couverture de 4 événements du projet. Sur la base de l'analyse de l'auditoire, nous estimons que cette sensibilisation a touché environ 12 800 personnes.

3.2.1.1.4 Activité 1211.4 Appuyer les groupes de plaidoyer locaux, les clubs d'enfants et les réseaux de mentors pour mener des campagnes de sensibilisation

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, les efforts ont porté sur :

- **La formation des membres des clubs d'enfants sur les droits et la protection de l'enfant** : en prélude à la formation, un module sur les droits et la protection de l'enfant a été élaboré, mettant l'accent sur la protection des enfants travaillant dans les mines artisanales. Les formations ont été organisées avec l'appui des directeurs des écoles qui ont contribué à la mobilisation des enfants et facilité leur accompagnement du village vers le lieu de la formation avec l'accord des parents. Chaque chef-lieu de commune a abrité la formation des enfants qui s'est étalée sur deux jours dans les quatre communes d'intervention du projet.

La formation visait à renforcer les connaissances de 40 membres des clubs, dont 20 filles, sur les droits et la protection de l'enfant dans les 4 communes du projet. L'évaluation des connaissances a montré que 95 % des enfants ne savaient pas au moins un de ses droits au prétest. Après la formation, le niveau de connaissance a naturellement évolué avec un pourcentage de 65 % qui citent au moins 5 de leurs droits.

- **L'appui à l'élaboration des plans d'action du réseau communal des Coachs pour mener des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants dans les MA** : un atelier de deux jours a été organisé du 26 au 27 juillet 2023 avec les 44 Coachs pour échanger sur les activités qu'ils peuvent réaliser annuellement en lien avec le travail des enfants dans les mines artisanales. Au cours de l'atelier, après avoir identifié les problématiques, causes et conséquences liées au travail des enfants dans les mines

artisanales, un plan d'action avait été élaboré en vue de contribuer à une large sensibilisation des communautés minières pour contrer le travail des enfants et renforcer le plaidoyer auprès des décideurs.

Par la suite, en mars 2024, les Coachs ont bénéficié d'une formation approfondie sur les techniques de plaidoyer en matière de protection et de droits des enfants. Cette formation leur a permis de maîtriser les thématiques liées aux droits et à la protection de l'enfant dans les sites d'orpaillage. Elle a été sanctionnée par la révision du plan d'action de réseau communal des Coachs sur la prévention du travail des enfants dans les mines artisanales. Ce plan d'action révisé sera soutenu techniquement et financièrement durant la troisième année du projet afin de leur permettre de concrétiser des actions de plaidoyer auprès des autorités locales, les leaders d'opinion, les leaders politiques et religieux et aboutir à une prise de conscience généralisée pour contrecarrer le travail des enfants dans les communes d'intervention. Le tableau ci-dessous présente le plan d'action révisé du réseau communal des Coachs.

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	GROUPES CIBLES	PÉRIODE	RESP.
Renforcer la prise de conscience des parents sur les conséquences de la déscolarisation des enfants et leur travail dans les mines artisanales	Plaidoirie communautaire	Chefs de villages, leaders d'opinion, leaders politiques, leader religieux, la fédération des orpailleurs, les leaders des groupements de femmes et de jeunes	1 fois par trimestre	Les Coachs Les CVPA Les CCPE Le parlement des enfants Les clubs d'enfants
Animer les séances de sensibilisation, radiodiffusion sur les conséquences de la déscolarisation et le travail des enfants	Caravane de sensibilisation	Les membres des communautés minières (parents, exploitants miniers, les enfants)	1 fois par mois	Les Coachs, les CVPA, les CGS, les Tombolomas
Informers les communautés sur les initiatives de rescolarisation des enfants précocement déscolarisés et la formation professionnelle existante	Information, Sensibilisation Identification et orientation des enfants et jeunes à besoin d'aide	Enfants déscolarisés, jeunes travaillant dans les sites d'orpaillages	1 fois par mois	Coachs, CVPA CCPE
Renforcer les mécanismes de protection de l'enfant contre les violences de tous genres	Sensibilisation, dénonciation, référencement, prise en charge	Les membres des communautés minières (parents, exploitants miniers, les enfants)	Mensuel	Coachs, CVPA autorités administratives, communales et locales, structures de prise en charge

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	GROUPES CIBLES	PÉRIODE	RESP.
Organiser des tournois sportifs dans chaque commune pour accentuer la sensibilisation des communautés	Sensibilisation sur les avantages de la scolarisation des enfants, et les conséquences du travail des enfants	Les spectateurs, les sportifs, les enfants et les jeunes	Mai, septembre et décembre	District de football, Coachs les écoles

- La célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants (JMTE) 2023 (12 juin)** : un atelier visant l'amélioration des connaissances et à la sensibilité des acteurs communautaires pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones minières artisanales dans les 20 villages cibles du projet FEMA a été organisé à Kéniéba. Les objectifs portaient sur (i) la sensibilisation des parents, des jeunes, des enfants et des Tombolomas sur les facteurs de risque du travail des enfants dans les sites miniers, et (ii) l'information des femmes, des jeunes et des enfants sur l'existence des alternatives éducatives et de la formation professionnelle. En plus des parents et enfants, l'atelier a enregistré la participation des représentants de la Préfecture de Kéniéba, des mairies et des chefferies traditionnelles des communes et villages d'intervention du projet, des leaders religieux, des Tombolomas, des services techniques de l'État et de la société civile.



Légende 5 : Les autorités administratives, communales, locales, le partenaire B2Gold et FEMA à l'ouverture de la Journée mondiale contre le travail des enfants dans les mines artisanales, célébré chaque année le 12 juin.

- **L'organisation d'un tournoi de football** : Le projet FEMA utilise des stratégies de sensibilisation de masse pour drainer plusieurs centaines de populations autour des activités. Le sport étant une activité mobilisatrice, le projet a organisé une activité de sensibilisation contre le travail des enfants dans les mines artisanales à travers un tournoi de football.

Cela s'est traduit par l'organisation de 16 matchs aller-retour entre 8 équipes de jeunes dans les communes d'intervention du projet, du 18 au 30 novembre 2023. Le match d'ouverture qui a eu lieu à Kéniéba en présence des services techniques, des Coachs des quatre communes d'intervention, les représentants mairies, les clubs et le parlement des enfants et les CVPA, a opposé l'équipe U17 de la ville de Kéniéba à celle du village de Lingokoto 1.

Avant et pendant la mi-temps, des messages de sensibilisation sur les inconvénients du travail des enfants ont été véhiculés permettant aux supporteurs et spectateurs d'être informés. À la fin du match, les entraîneurs des quatre communes ont reçu chacune des équipes des maillots, dossards et ballons de football, symbolisant l'esprit de solidarité et d'inclusion promu par le projet FEMA. Les communes de Dialafara, Sitakily et Dabia ont aussi participé au tournoi à travers des matchs aller-retour entre les différentes équipes desdites communes sous la présence des autorités communales, la société civile, les enfants, CVPA, CCPE, les clubs d'enfants et les coachs.

Au total 418 personnes, dont 221 garçons, 84 filles, 62 hommes et 51 femmes, ont tous pris part à ces activités de tournoi sur le travail des enfants et la protection des enfants dans les communes ciblées par le projet FEMA.

- **La célébration de la journée internationale des droits de l'enfant dans le cercle de Kéniéba** : En partenariat avec le CAP et le Service Local de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, le projet a appuyé la célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant à travers des activités organisées du 14 au 18 décembre 2023.

Réalisées dans les quatre communes d'intervention du projet, ces activités ont porté sur (i) l'organisation d'une conférence-débat sur la protection et les droits des enfants dans les quatre communes d'intervention du projet FEMA, (ii) la diffusion de messages de sensibilisation à travers des sketches et animations de jeux de protection, (iii) le plaidoyer sur l'application et le respect des droits de l'enfant par les enfants du parlement local de Kéniéba.

Au total 2 092 personnes dont 1 404 filles, 1 136 garçons, 137 femmes et 149 hommes ont pris part à ces activités de sensibilisation sur les droits, devoirs et le travail des enfants dans les communes d'intervention du projet.



Légende 6 : À travers le sketch, les enfants apprennent à connaître leurs droits à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la convention relative aux droits de l'enfant.

3.2.1.2 Extrait 1212 : Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG

3.2.1.2.1 Activité 1212.1 Développer les programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction du « Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG

Le genre et la protection des enfants constituent des problématiques sensibles, tant dans les communautés qu'au plan national. Les efforts au niveau institutionnel ont permis l'adoption de la Politique nationale sur le genre, l'interdiction et la pénalisation du travail des enfants. Afin de mieux intégrer ces différentes politiques et stratégies gouvernementales, des programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection, et des stratégies de prévention du travail incluant les problématiques genre ont été développés. Cela inclut la boîte à outils Interagences pour la prévention et réponse au travail des enfants dans l'action humanitaire qui a été traduit et adapté au contexte local.

3.2.1.2.2 Activité 1212.2 Assurer la formation des formateurs sélectionnés sur les programmes développés

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à assurer la formation de 18 formateurs sélectionnés au niveau national sur les facteurs de risque et de protection et les stratégies de prévention du travail des enfants à travers la boîte à outils adaptée au contexte local. Tenant compte de la non-disponibilité d'un consultant francophone pour assurer cette formation, il a été décidé que le Spécialiste en

protection de l'enfant de Right To Play, soit formé et assure la formation des formateurs. Au regard des retards enregistrés pour la formation dudit spécialiste, l'activité a été reportée à l'An 3.

3.2.1.2.3 Activité 1212.3 Appuyer la formation des services techniques et des OSC sur les programmes développés, par les formateurs

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à former 35 formateurs des services techniques locaux (Préfecture, Conseil de cercle, SLPFEF, SLDSES, Mairie) et autres personnes-ressources des communes d'intervention du projet sur la boîte à outils. Au regard des retards enregistrés pour la réalisation des activités préalables (cf. 1212.3), elle a été reportée à l'An 3.

3.2.1.3 Extrant 1213 : Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre

3.2.1.3.1 Activité 1213.1 Élaborer un module de formation en collaboration avec les services techniques

Un module de formation sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA a été élaboré en collaboration avec les services techniques de l'État, notamment le service responsable de la promotion de l'enfant, le service du développement social et le centre d'animation pédagogique. Pour conduire ce processus, des indications précises, concernant l'assistance technique que le projet FEMA souhaite apporter en termes d'identification et de réponse aux cas de travail des enfants dans les mines artisanales, ont été définies. Cela a permis aux services techniques de faire une revue des ressources disponibles répondant aux besoins identifiés.

Par la suite, un atelier de deux jours, tenu au CAP de Kéniéba, a permis de définir un module de formation adapté aux besoins des CVPA. Ce module comprend des thèmes tels que : « Assurer la sécurité de l'enfant; détecter et réagir aux violences faites aux enfants; les facteurs de risque sur le travail des enfants; les facteurs de risques de protection de l'enfant ». L'atelier a également permis d'assurer la formation des représentants des services techniques (formateurs) sur le module élaboré (1213.2).

3.2.1.3.2 Activité 1213.2 Assurer la formation des formateurs (les services techniques)

En prélude à la formation sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA, il a été jugé nécessaire d'organiser une formation sur la conception d'un programme de formation et sur la mobilisation des ressources pour les membres des Comités Communaux de Protection de l'Enfant (CCPE). Conformément à la stratégie adoptée, le CCPE est un organe mis en place au niveau de chaque mairie et chargé d'assurer le suivi et la coordination de l'ensemble des initiatives relatives à la protection de l'enfant.

La formation des membres des CCPE (36 membres, dont 24 femmes) visait à renforcer leurs capacités sur la mobilisation des ressources et la coordination des acteurs afin de mettre en place

un mécanisme de protection de l'enfant et rapporter mensuellement les réalisations faites dans la commune. En outre, elle a permis de faire une cartographie des intervenants dans chaque commune et d'identifier leurs apports respectifs de chacun dans la protection de l'enfant.

S'agissant de la formation des formateurs (représentants des services techniques) sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants, elle a été réalisée en marge de l'élaboration du module de formation (cf. 1213.1). Elle a concerné 13 agents (03 conseillers pédagogiques, 06 agents des mairies, 03 agents du SLDSES, 1 agent SLPFEF). Grâce à cette orientation, les formateurs ont pu accompagner la formation des membres des CVPA, ce qui a aussi permis de mettre en place un début de synergie pour renforcer le mécanisme de référencement des enfants. La finalité de ces actions vise l'implication et la mutualisation des efforts pour assurer une prise en charge holistique des enfants victimes d'exploitation dans les mines artisanales et autres types abus.

3.2.1.3.3 Activité 1213.3 Appuyer la formation des membres des CVPA par les services techniques

Les services techniques impliqués dans l'élaboration du module de formation des CVPA ont participé aux différentes sessions de formation des membres des CVPA dans les quatre communes d'intervention. Ils ont été impliqués dans la planification, la facilitation et le suivi des CVPA, ceci dans le cadre de la pérennisation des activités.

En prélude à la formation sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA, il a été jugé nécessaire d'organiser une formation sur la conception d'un programme de formation et sur la mobilisation des ressources pour les membres des Comités Communaux de Protection de l'Enfant (CCPE). Conformément à la stratégie adoptée par le projet, le CCPE est un organe mis en place au niveau de chaque mairie et chargé d'assurer le suivi et la coordination de l'ensemble des initiatives relatives à la protection de l'enfant.

La première formation des membres des CCPE (36 membres, dont 24 femmes) visait à renforcer leurs capacités sur la mobilisation des ressources et la coordination des acteurs afin de mettre en place un mécanisme de protection de l'enfant et rapporter mensuellement les réalisations faites dans la commune. Par la suite, une formation sur la coordination des parties prenantes a été réalisée auprès des 36 membres des CCPE, ce qui a permis aux membres d'identifier les partenaires locaux qui pourront soutenir les initiatives. Parmi les partenaires identifiés, nous pouvons citer les Mairies, les sociétés minières, les opérateurs économiques.

S'agissant de la formation proprement dite des membres de CVPA, en plus de sessions organisées dans le cadre de la redynamisation des CVPA, plusieurs sessions de formation ont été organisées sur les rôles et responsabilités des CVPA, la protection de l'enfant, les droits de l'enfant, l'identification des enfants vulnérables. En somme, ces formations ont permis de :

- Renforcer les membres des CVPA sur leurs rôles et responsabilités dans la protection des enfants;
- Rendre aptes les membres de CVPA à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates;
- Identifier les problèmes de protection qui existent dans la zone et proposer des solutions;
- Améliorer la planification des activités des CVPA;

- Orienter les membres des CVPA sur les documents de suivi des activités sur terrain.

3.2.1.3.4 Activité 1213.4 Faciliter l'élaboration des plans d'action annuels par les CVPA

Conformément à l'approche retenue, un appui a été offert aux CVPA afin d'élaborer des plans d'action annuels. À cet effet, un atelier de deux jours a été organisé à l'endroit des membres des CVPA pour élaborer les plans d'action dans chaque commune.

Les travaux ont abouti à l'identification des principales problématiques rencontrées par les enfants dans les villages et dans les sites miniers et à la proposition d'actions concrètes visant à lutter contre le phénomène. À la suite des travaux, au regard de la similitude des problèmes et solutions, il a été convenu d'élaborer un plan global, commun à tous les CVPA, qui sera être mis à jour annuellement en fonction des évolutions contextuelles.

Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments du plan d'action des CVPA.

PROBLÈMES	ACTIVITÉS	OBJECTIFS	PÉRIODE	RESP.
Manque de Communication entre les enfants	Sensibilisation à travers les animations de groupes dans les villages	Faciliter la communication entre eux	1 fois / mois/village	Les jeunes leaders
Travail et exploitation des enfants dans les sites miniers	Caravane de sensibilisation dans les 20 villages	Informers, communiquer pour contrecarrer le travail des enfants	Mai et septembre 2024	Les CVPA et FEMA
Présence d'enfants dans les mines artisanales	Animation de groupes dans les mines artisanales	Sensibiliser les enfants et les propriétaires des mines artisanales sur l'interdiction de l'exploitation des enfants	1 fois / trimestre	CVPA/ Tombolomas et FEMA
Augmentation des cas de violences dans les mines artisanales et dans les communautés	Conférences-débats sur les VAEN	Sensibilisation sur les violences, abus, exploitation et négligence	1 fois / mois par village	CVPA
Manque de dénonciation des violences et abus,	Mise en place d'un système efficace de référencement de dénonciation et de prise en charge	Renforcer les canaux d'information pour mieux agir. Impliquer les enfants dans la protection de leurs droits	Régulier	FEMA
Insuffisance d'enregistrement des enfants à la naissance	Enrôlement des enfants	Sensibilisation des parents sur l'importance d'acte de naissance	Régulier	CVPA

Dans le cadre du suivi du plan d'action des CVPA, une mission d'évaluation annuelle a été faite par une équipe composée par les services techniques responsables de la promotion de l'enfant,

du développement social et le projet FEMA. Cette évaluation a constaté que les CVPA sont fonctionnels et mènent des activités de sensibilisation sur les dangers du travail des enfants, leur déscolarisation et sur l'enrôlement des enfants.

3.2.1.3.5 Activité 1213.5 Accompagner la mise en œuvre des plans d'action annuels des CVPA

À travers la mise en œuvre du plan d'action des CVPA, 60 membres des CVPA ont bénéficié d'un appui technique et logistique afin d'assurer une large sensibilisation sur l'enrôlement des enfants de 0 à 12 ans, n'ayant pas d'actes de naissance par suite d'ignorance ou de négligence de leurs parents. À noter que cela a pour conséquence que les enfants concernés, une fois en âge de scolarisation, ne sont pas inscrits faute de dossier.

Les messages de sensibilisation portaient sur les avantages de l'enregistrement des enfants à la naissance, et l'enrôlement des enfants de 0 à 12 ans qui ne possèdent pas d'actes de naissance. Pour ceux-là, des jugements supplétifs seront établis. Aussi, la sensibilisation a porté sur l'importance de la scolarisation des enfants à l'école afin de prévenir leur présence dans les mines artisanales. Conformément à la stratégie d'intervention, le projet prévoit un appui pour l'inscription ou la réinscription des enfants ayant obtenu les jugements supplétifs et l'orientation de ceux ayant dépassé l'âge vers les centres SSA/P.

Dans le cadre des activités d'identification des enfants vulnérables, le travail effectué en collaboration avec les CVPA a permis d'identifier 183 enfants, dont 73 filles, en situation de travail les sites d'orpaillage. Parmi ceux-là, suivant l'approche définie, 124 enfants ont été inscrits dans les centres SSA/P (*cf. 1214.4*).

Dans le but d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes de protection de l'enfant dans les communes du projet, un suivi trimestriel des activités des CVPA par les services techniques a été institué. La première mission de suivi a eu lieu en mars 2024, sous la conduite du préfet adjoint, en compagnie des services techniques (SLDSES et le SLPFEF), avec la participation des membres du projet FEMA.

Au cours de ce suivi, les acteurs ont rencontré les maires des différentes communes, les chefs de villages, les membres des CVPA et des CCPE ciblés. Les échanges ont porté sur le fonctionnement des CVPA et la mise en œuvre de leur plan d'action. Une fiche de suivi et de collecte des informations sur la fonctionnalité des CVPA a été administrée, suivie des discussions avec les membres pour évaluer les acquis en matière de protection des enfants et la prévention du travail de ceux-ci dans les mines artisanales. Cependant, il ressort de la mission de suivi que trois bureaux de CVPA rencontrés ne disposent pas de supports de gestion et de suivi des activités pour montrer les évidences. Pour remédier à cela, les CVPA seront dotés des supports de gestion et de suivi adéquats pendant la mise en œuvre du PTA 3.

3.2.1.4 Extrant 1214 : Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation

3.2.1.4.1 Activité 1214.2 Redynamiser les CVPA dans les communes cibles

Dans le cadre de la redynamisation des CVPA, les travaux entamés à l'An 1 du projet se sont poursuivis. Ainsi, au cours du premier semestre de cette année, les efforts ont porté sur la recomposition des CVPA et la formation des membres dans le but de renforcer leurs capacités opérationnelles en définissant clairement leurs rôles et responsabilités.

S'agissant de la recomposition des CVPA, un bureau exécutif composé de neuf (09) personnes (femmes, hommes et enfants) a été mis en place dans chaque village d'intervention. Chaque bureau est présidé par le Chef du village qui est accompagné par un Vice-président; un Secrétaire à l'organisation et son adjoint; un Responsable de la prévention et la gestion des cas de violences et maltraitance assisté de deux adjoints; un Responsable des enregistrements et son adjoint.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des membres des CVPA par commune d'intervention du projet.

COMMUNES	FEMMES	HOMMES	Total
DABIA	24	21	45
DIALAFARA	23	22	45
KENIEBA	26	19	45
SITAKILY	25	20	45
TOTAL	98	82	180

Concernant la formation des membres des CVPA en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles, elle s'est déroulée à Kéniéba et a concerné 40 membres des CVPA (27 hommes, 13 femmes). À l'issue de la formation, les évaluations qui ont été faites démontrent que 75 % des participants connaissaient pleinement leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des activités.

3.2.1.4.2 Activité 1214.4 Mettre en œuvre les stratégies de scolarisation accélérées ou passerelles (SSA/P) dans certaines communes, notamment en aidant les CVPA à obtenir des certificats de naissance ou des jugements supplétifs pour les enfants participant à la SSA/P

La mise en œuvre des SSA/P constitue une étape importante dans l'approche adoptée par le projet pour lutter contre le travail des enfants. La SSA/P est une initiative d'offre éducative qui permet à des enfants, non scolarisés ou déscolarisés précoces, âgés de 8 à 12 ans, de pouvoir intégrer ou réintégrer le milieu scolaire. Elle est pratiquée au Mali depuis 2004, sur la base d'un programme d'enseignement et des outils élaborés dans le cadre d'un partenariat entre les spécialistes de l'Éducation.

Les objectifs visés par la SSA/P s'inscrivent en droite ligne de ceux visés par le programme officiel d'enseignement en vigueur dans le pays. Il s'agit de :

- Enseigner des modes de pensée et de travail ainsi que les moyens d'expression;
- Développer les facultés de base de la communication, notamment la compréhension orale, la compréhension écrite ainsi que la production orale et production écrite;
- Développer chez l'enfant les valeurs sociales de base qui seront acquises dans l'action et en utilisant plutôt que par des exposés théoriques, etc.
- Développer tous les aspects de la personnalité en particulier ceux qui impliquent l'expression de sentiments, de jugements et des relations avec autrui.

Dans le cadre des activités réalisées par le projet au cours de l'année, la mise en œuvre des SSA/P a consisté à :

- Créer quatre (04) centres SSA/P dont deux dans la commune de Kéniéba, un (1) dans la commune de Sitakily et un (1) dans la commune de Dialafara;
- Fournir un appui logistique pour équiper les centres et les rendre opérationnels.

La mise en place de ces centres a d'abord nécessité l'identification des enfants précocement déscolarisés et ayant accepté de se retirer des mines artisanales pour leur formation continue. Par la suite, il s'est agi d'identifier des animateurs (04) et assurer leur renforcement à travers des formations sur les pratiques pédagogiques et l'animation des centres SSA en bamanankan et en français. Ces formations ont été suivies de celles concernant huit (08) membres des Comités de Gestion Scolaire (CGS), dont 2 femmes, responsables de la gestion de proximité desdits centres.

En amont de l'ouverture des centres, les animateurs et les membres CGS ont mené des campagnes de sensibilisation sur l'inscription des enfants dans les SSA/P. C'est dans ce cadre que 124 enfants, âgés de 7 à 12 ans, identifiés par les CVPA sur les sites d'orpaillage, ont été inscrits dans les centres. Parmi ces enfants, 68 n'ont pas d'actes de naissance, toute chose qui empêchera leur reversement dans le système scolaire normal. Pour remédier à cela, le projet a entamé le processus d'établissement des jugements supplétifs.



Légende 7 : Au centre de la stratégie de scolarisation accélérée de Néma dans la commune de Sitakily, les enfants retirés des mines artisanales en cours de rescolarisation pour réintégrer l'école classique.

3.2.2 Résultat Immédiat 1220 : Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur MA

3.2.2.1 Extrait 1221 : Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA

3.2.2.1.1 Activité 1221.1 Effectuer une évaluation des besoins de formation des groupements de femmes et d'adolescentes, y compris les groupements locaux de la FEMIMA

L'évaluation des besoins de formation des groupements de femmes en leadership, communication et plaidoyer a été faite suivant deux étapes :

- La première étape a consisté à analyser les fiches descriptives élaborées lors de la sélection des groupements de femmes partenaires. En effet, les données collectées à ce niveau comprenaient des aspects relatifs aux formations suivies. Cette première étape a permis de faire le point sur les formations préalablement suivies par les femmes, et établir une liste préliminaire des besoins de formation.
- La deuxième étape a consisté à organiser des rencontres avec les groupements de femmes partenaires afin de collecter des informations spécifiques sur la question des formations en leadership, communication et plaidoyer, et ajuster la liste des besoins en fonction. Pour ce faire, une fiche d'identification des besoins de formation a été élaborée et, sous la supervision de l'Experte en autonomisation des femmes, les agentes communautaires du projet ont assuré la collecte des données dans les vingt (20) villages.

L'analyse des données collectées fait ressortir un besoin de formation en leadership, communication et plaidoyer pour l'ensemble des groupements partenaires et aussi, un besoin de formation sur des thématiques précises en lien avec les activités alternatives, la structuration des groupements, la gestion comptable, la gestion des conflits, etc. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des besoins de formation identifiés a été produit.

3.2.2.1.2 Activité 1221.2 Élaborer un module de formation en collaboration avec la FEMIMA

Dans le cadre de cette activité, de concert avec les membres de la FEMIMA, le projet a mobilisé une Consultante pour l'élaboration des modules de formation sur les thèmes « leadership, communication et plaidoyer ». Ces modules ont été élaborés et validés par l'ensemble des parties. Ils ont servi de base pour l'animation des sessions de formation (1221.3).

3.2.2.1.3 Activité 1221.3 Organiser la formation des formateurs pour les membres de la FEMIMA

Au cours du mois de janvier 2024, faisant suite à la validation des modules de formation, le projet a organisé la formation d'un noyau de formatrices. Pour cela, la Fédération des Femmes Minières

du Mali (FEMIMA), partenaire privilégié du projet FEMA, a identifié parmi ses membres, onze femmes en vue de leur formation en tant que formatrices. Sur cette base, un plan de formation a été convenu et mis en œuvre.

Les sessions de formation ont été organisées à Bamako dans les locaux du projet FEMA et animées par la ressource mobilisée pour l'élaboration des modules de formation. Finalement, 09 membres de la FEMIMA ont assisté à toutes les sessions de formation durant cinq jours. À l'issue de la formation, les évaluations de niveau faites, montrent que les participantes ont été suffisamment outillées et sont aptes, à leur tour, à conduire les formations en cascade.

La formation a été sanctionnée par un rapport soumis par la consultante et validé par le projet FEMA et la FEMIMA. Il ressort de ce rapport que les participants ont été satisfaites par rapport à la qualité des enseignements et de l'animation des sessions.

3.2.2.1.4 Activité 1221.4 Faciliter la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA

Conformément à l'approche de « formations en cascade » retenue dans le cadre de cette activité, les formations prévues ont été organisées en deux temps.

Dans un premier temps, huit (08) formatrices sélectionnées parmi les membres de la FEMIMA, ont été déployées par groupe de deux dans les communes d'intervention du projet afin d'assurer la formation de 40 femmes sélectionnées au sein des groupements partenaires. Ces femmes, une fois formées, devront à leur tour, animer les sessions de formation des membres de leurs groupements respectifs. À l'issue des formations, les rapports de formation révèlent que 39 femmes ont participé aux sessions de formation.

Dans un second temps, suivant l'approche de « formations en cascade », les membres de la FEMIMA ont assisté les femmes formées dans la dissémination des formations dans les villages d'intervention du projet, dans les communes de Dialafara et de Sitakily.

À travers ces sessions, un nombre total de 467 femmes, membres de 10 groupements partenaires du projet, ont bénéficié de la formation sur les thèmes leadership, communication et plaidoyer. Le niveau de satisfaction des participantes était satisfaisant pour la commune de Dialafara et très satisfaisant pour la commune de Sitakily.

Pour la suite, il s'agira de conduire les sessions de formation dans les communes de Dabia et Kéniéba au cours de l'An 3.

3.2.2.2 Extrait 1222 : Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offertes aux membres (H/F) de la FEMIMA au niveau national

3.2.2.2.1 Activité 1222.1 Faire un audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA

Cet audit a pour objet de faire un diagnostic organisationnel et institutionnel de la FEMIMA, qui représente un partenaire stratégique du projet dans le cadre de la mise en œuvre des activités concernant les femmes et les adolescentes. Il permet, entre autres, d'évaluer les capacités techniques et organisationnelles de l'organisation quant à la conduite des activités de

sensibilisation et de formation dans le cadre du projet (la FEMIMA interviendra comme relais dans la multiplication des sessions de formation).

Entamé à l'An 1 du projet, le Rapport d'audit a été finalisé au cours du mois de juillet 2023, puis validé par les membres de la FEMIMA lors d'un atelier organisé à cet effet le 1^{er} août 2023. Le processus a été piloté par l'Experte en Autonomisation Économique et Égalité des genres du projet.

Les résultats issus de l'audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA mettent en évidence le rôle crucial que pourrait et devrait jouer l'organisation dans le développement du secteur minier malien de manière générale. En particulier, la FEMIMA pourra jouer un rôle clé pour la prise en compte des considérations de genre dans les politiques minières ainsi que la promotion des projets d'exploitation artisanale portés par les femmes. Toutefois, il a permis de révéler un certain nombre de défis incluant :

- Problème de structuration et de représentativité de la FEMIMA : bien que disposant des antennes locales dans toutes les régions minières du pays, il convient de noter qu'en dehors du district de Bamako, la structuration de la FEMIMA est assez faible. Un aspect important de cette structuration concerne la gestion des ressources humaines.
- Absence de plan stratégique et plan opérationnel : le fait de ne pas disposer d'une planification stratégique assortie d'un plan opérationnel à jour affecte la programmation des activités et même la qualité des interventions de la FEMIMA.
- Absence de manuel de procédures administratives et financières : l'absence des documents et procédures de gestion limite les capacités de mobilisation et gestion de ressources externes de la FEMIMA. Cet aspect peut être un handicap pour la structure dans la recherche et le développement de partenariat en plus d'être un obstacle à la bonne gestion sur la base de procédures établies.

Sur la base de ces résultats, un plan de renforcement des capacités de la FEMIMA a été élaboré (1222.2).

3.2.2.2 Activité 1222.2 Élaborer un plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA

Faisant suite à la validation du Rapport d'audit organisationnel et institutionnel de la FEMIMA, un atelier de réflexion sur les résultats a été tenu le 03 août 2023 avec l'objectif de définir un plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA, basé sur les recommandations. Les travaux ont permis d'élaborer en plénière, un projet de plan de renforcement qui a été amélioré puis finalisé à travers des séances de travail regroupant des membres de la FEMIMA désignés à cet effet et l'Experte en Autonomisation Économique et Égalité des genres du projet.

Ces travaux ont conduit à la production d'un plan global de renforcement des capacités de la FEMIMA et de ses groupements de femmes membres. Il regroupe les activités devant concourir à la réalisation des objectifs suivants :

- Mettre la FEMIMA en conformité avec les normes en vigueur;
- Définir et mettre en place les dispositifs pour pérenniser le fonctionnement de la FEMIMA;

- Favoriser l'autonomisation économique des femmes;
- Renforcer les capacités des membres de la FEMIMA et de ses groupements.

Par la suite, il s'agit d'appuyer la FEMIMA dans le cadre de la mise en œuvre du plan de renforcement (1222.3).

3.2.2.2.3 Activité 1222.3 Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités de la FEMIMA, les efforts ont porté sur :

- **La formation des membres de la FEMIMA sur la gestion comptable et financière des entités à but non lucratif suivant la nouvelle norme OHADA** : faisant suite à l'audit organisationnel de la FEMIMA qui a révélé des lacunes significatives en termes de gestion financière, il est apparu impératif d'apporter un renforcement des capacités afin d'optimiser la gestion des ressources financières et comptables de la FEMIMA. À cet effet, une formation dont l'objectif premier était de doter les participantes des connaissances et des outils nécessaires pour améliorer la gestion financière de la fédération a été organisée. Elle a concerné 10 membres de la FEMIMA, dont l'équipe responsable de la gestion financière. À la suite de la formation, le logiciel de gestion comptable a été installé sur 9 ordinateurs de l'organisation.
- **L'élaboration du manuel de procédures** : à la suite de la formation sur la gestion comptable des organisations non gouvernementale, les efforts ont porté sur l'élaboration des procédures de gestion financière et comptable de l'organisation. À l'issue des travaux, la FEMIMA dispose d'un nouveau Manuel de procédures et d'un document portant Statut et règlement intérieur mis à jour.

La mise en œuvre du plan de renforcement sera poursuivie au cours de l'An 3.

3.2.2.3 Extrait 1223 : Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux local et national) organisés

3.2.2.3.1 Activité 1223.1 Identifier les événements et opportunités de réseautage existants et les fora de politique publique

Dans le but d'identifier les événements et opportunités de réseautage existants, ainsi que les foras de politique publique, plusieurs rencontres ont été organisées entre FEMA et FEMIMA. Les travaux réalisés lors de ces rencontres ont permis d'identifier dix-sept (17) événements et opportunités de réseautage parmi lesquels neuf (09) ont été jugés pertinents pour une participation de la FEMIMA.

Le tableau ci-dessous présente la liste des événements identifiés. Les événements jugés pertinents pour une participation de la FEMIMA sont en mis en relief (gras).

LISTE DES ÉVÉNEMENTS ET OPPORTUNITÉS DE RÉSEAUTAGE IDENTIFIÉS

1. Salon International de l'entrepreneuriat francophone et des PME Africaines à Accra, Ghana.
2. **Gold and Gemstones Conference & Exhibition (GGCE), à Lagos, Nigeria.**
3. Africa Dow Under, Perth, Australie.
4. **Salon Internationale de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), à Ouagadougou, Burkina Faso.**
5. Salon des Banques et PME de l'UEMOA : salon d'affaires de l'innovation et de partages à Dakar, Sénégal.
6. Halal Indonésia Expo : Indonésia International Halal Showcase.
7. **Foire Internationale de Bouaké (RCI).**
8. Annual Africa Economic Forum, Dallas, Texas, États-Unis
9. **Salon International de l'Artisanat du Mali SIAMA à Bamako, Mali.**
10. Mines and Money, Londres, Royaume-Uni.
11. **The Africa Gem, Jewellery Exhibition and Conference – AGJEC, à Accra, Ghana.**
12. Morocco Food Expo : Salon International de l'Alimentation et de l'Agriculture au Maroc à Casablanca.
13. **Africa Gem, Jewellery Exhibition and Conférence en Égypte.**
14. **Mining Indala, Cape Town, Afrique du Sud.**
15. **PDAC, Toronto Canada.**
16. Mining World Russia, Moscou.
17. **Voyage d'étude au Maroc sur la valorisation des produits non miniers des coopératives et les droits des femmes minières, levier de développement au Maroc.**

Par la suite, il s'agira pour le projet d'accompagner la participation de la FEMIMA aux événements en adéquation avec les objectifs du projet (1223.4) et à créer d'autres événements pertinents (1223.2). Cet accompagnement sera matérialisé par l'élaboration d'un plan annuel des événements actualisé chaque année (1223.3).

3.2.2.3.2 **Activité 1223.2 Créer de nouvelles opportunités et activités de réseautage et d'échange d'informations**

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à mise d'un espace d'échange entre les groupements de femmes partenaires, incluant la FEMIMA. Dans l'attente de la réalisation des activités concourant à mieux structurer la FEMIMA et les groupements partenaires, elle est reportée à l'An 3.

3.2.2.3.3 **Activité 1223.3 Préparer le plan annuel des événements**

La préparation du plan annuel des événements consiste à sélectionner les événements pour lesquels le projet s'engage à accompagner la FEMIMA, en précisant le calendrier de réalisation annuel. Elle a été réalisée en marge de l'identification des événements et opportunités de réseautage (cf. 1223.1). La sélection des événements a été faite en considération des objectifs

du projet et des disponibilités des ressources. Le plan annuel des événements sera mis à jour chaque année, sa mise en œuvre se fera à travers l'activité 1223.4).

3.2.2.3.4 Activité 1223.4 Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange d'informations et à des fora sur les politiques publiques

Activité reportée à l'An 3.

Au cours de l'année, aucun appui n'a pu être fourni pour la participation de la FEMIMA aux événements sélectionnés. Cela résulte de la nécessité pour le projet de prioriser les activités de structuration organisationnelle de la FEMIMA. Dans l'attente de la réalisation de ces activités, l'appui visé est reporté à l'An 3.

3.2.2.4 Extrait 1224 : Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA

3.2.2.4.1 Activité 1224.1 Faire un état des lieux des clubs d'enfants dans la zone de Kéniéba

L'état des lieux des clubs d'enfants a été entamé à la fin de l'An 1, à la suite de la sélection des villages d'intervention du projet. Les premiers résultats avaient alors permis d'identifier 12 clubs d'enfants, composés chacun de 18 membres (9 filles, 9 garçons).

Au cours des premiers mois de l'An 2, l'activité d'identification et d'analyse des clubs d'enfants s'est poursuivie. Il en résulte que les clubs d'enfants existent dans l'ensemble des villages d'intervention, mais qu'il était nécessaire de les remobiliser et de les rendre fonctionnels. Ainsi, suivant des critères définis (âge, sexe, niveau de scolarisation), les clubs ont été remembrés avec le concours des directeurs des écoles et des enseignants.

À l'issue des travaux, un nombre total de vingt (20) clubs d'enfants composés chacun de 18 membres (9 filles et 9 garçons) ont été mis en place. Aussi, une formation sur les droits et la protection de l'enfant a été organisée au profit de quarante (40) membres des clubs d'enfants à raison de deux (02) membres par club. L'objectif de cette formation était de permettre aux enfants de prendre connaissance des questions liées aux droits et à la protection de l'enfant afin qu'ils puissent en retour sensibiliser leurs pairs.

3.2.2.4.2 Activité 1224.2 Appuyer les clubs d'enfants à élaborer des plans d'action

À la suite de la formation de mise à jour des membres des clubs d'enfants, un atelier a été organisé dans les chefs-lieux de commune afin de permettre aux enfants d'élaborer les plans d'action des clubs d'enfants. Au total, ces ateliers ont regroupé 120 membres des clubs d'enfants (60 filles, 60 garçons) a été organisés. À l'issue des travaux, les plans de travail ont été produits pour chaque club d'enfants avec l'appui des enseignants.

Au regard de la similarité des problèmes liés au travail des enfants, facteur de déscolarisation dans les quatre communes d'intervention, les plans d'action ont été compilés en un seul plan.

Le tableau ci-dessous représente le plan d'action des clubs d'enfants.

QUOI ?	POURQUOI ?	OU ?	AVEC QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Sensibiliser les pairs	Améliorer la connaissance des pairs sur les droits et les mesures de protection	Lieu de regroupement des enfants	Fiches d'animation	Membres de clubs d'enfants	Les après-midi
Organiser des séances d'animation	Améliorer les connaissances des pairs sur les droits et protection	À l'école	Fiches d'animation et affiche	Membres de clubs d'enfants	Les jeudis soir à l'école
Organiser des sketchs sur les droits de l'enfant	Sensibiliser les enfants sur les droits	Dans les Quartiers et villages	Troupe théâtrale	Troupe théâtrale	1 fois / trimestre
Organiser les causeries débats	Sensibiliser les pairs sur les droits et protection de l'enfant	Dans les points d'écoute des enfants et jeunes (PEEJ)	Fiches d'animation et fiche de jeu	Coachs communautaires et clubs d'enfants	1 fois / semaine
Organiser des Matches inter classe	Sensibilisation des communautés sur les dangers liés au travail des enfants dans les mines	Terrain de sport / espace sportif	Matériels de sonorisation et fiche d'animation	Coachs communautaires et clubs d'enfants	1 fois / an
Organiser des campagnes de sensibilisation des enfants travaillant dans les MA	Informer et sensibiliser les pairs sur les avantages de l'école	Sites miniers	Fiches d'animation, matériels de sonorisation	Clubs d'enfants, Coaches communautaires et les CVPA	Période
Créer et/ou redynamiser un espace de rencontre et d'échange et de loisir pour les enfants	Tenir des cadres de rencontre, d'échange et de loisir pour les enfants sur le travail des enfants	Centre d'écoute communautaire	Identification des besoins de rénovation et d'équipement du CEC	Projet FEMA et la mairie de Kéniéba	Juin 2024

3.2.2.4.3 Activité 1224.3 Appuyer les clubs d'enfants à mettre en œuvre leurs plans d'action

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action des clubs d'enfants, les appuis ont essentiellement porté sur l'organisation d'activités de sensibilisation sur les droits et les mesures

de protection à travers des jeux, des sketches et des causeries-débats dans les écoles et les communautés. À travers ces activités de sensibilisation, les thèmes abordés portaient principalement sur l'importance de la scolarisation des enfants et les multiples conséquences du travail des enfants dans les mines artisanales.

3.2.2.4.4 Activité 1224.4 Fournir un appui aux services techniques locaux pour créer/redynamiser le parlement des enfants à Kéniéba

La défense des droits de l'enfant nécessite l'implication au premier rang des enfants eux-mêmes. Ainsi, il est primordial de leur donner la parole afin qu'ils s'expriment et relatent le véritable problème les concernant. En effet, comme indiqué dans le préambule de la Constitution du Mali, « le peuple souverain du Mali proclame sa détermination à défendre les droits de la Femme et de l'Enfant ». Cette disposition constitutionnelle prouve que le pays place l'amélioration du statut de la Femme et de l'Enfant au cœur de ses préoccupations.

C'est dans cette optique que le projet FEMA, en appui au Service Local de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (SLPFEF), a contribué à la mise en place, le jeudi 16 novembre 2023, du tout premier Parlement des enfants dans le cercle de Kéniéba. Ce nouveau bureau, composé de 30 enfants, dont 18 filles, est désormais le porteur des voix de tous les enfants du cercle de Kéniéba.

La cérémonie d'investiture de la 1^{re} mandature du bureau local du Parlement des Enfants du cercle de Kéniéba était placée sous la présidence de Monsieur le Chef de SLPFEF de Kéniéba. Elle s'est tenue le 16 novembre 2023 dans la cour de l'école Fondamentale de Lafiabougou/Kéniéba. La cérémonie a enregistré aussi la présence des Directeurs d'écoles du CAP de Kéniéba, des représentants de la Société Civile, des leaders religieux et coutumiers, des enseignants, du représentant du CAP, des associations de jeunes, de la CAFO, des ONG évoluant dans le domaine de la protection de l'enfant, et de nombreux enfants des centres d'écoute communautaires.



Légende 8 : Les enfants parlementaires du cercle de Kéniéba portent la voix des enfants et appellent à l'élimination du travail des enfants dans les mines artisanales.

3.2.2.4.5 Activité 1224.5 Fournir un appui aux services techniques locaux pour établir des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à appuyer les services locaux de Kéniéba, dans le développement d'un réseau de communication entre les membres des Clubs d'enfants et ceux du Parlement des enfants du Cercle de Kéniéba. Au regard des retards enregistrés dans la mise en place du Parlement des enfants de Kéniéba, elle est reportée à l'An 3.

3.2.2.4.6 Activité 1224.6 Identifier les besoins de formation du Parlement des enfants au niveau national

En application de la stratégie d'intervention, le projet FEMA envisage l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les mines artisanales (MA). Pour plus d'inclusivité et pour pérenniser les acquis, il apparaît nécessaire d'impliquer les membres du Parlement des enfants dans la conduite de ces activités.

À travers cette approche, les objectifs visés sont de permettre au Parlement des enfants de :

- Contribuer à la mobilisation des enfants autour des programmes en faveur de l'enfance;
- Sensibiliser et interpeller les autorités locales et les acteurs de la société civile impliqués dans la mise en œuvre des actions relatives à la survie, au développement, à la participation et à la protection de l'enfant;
- Participer au suivi de l'application de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

L'identification des besoins de formation a été faite à travers une séance de travail qui a été organisée avec les membres du Parlement national des enfants pour identifier leurs besoins de renforcement de capacités en général et spécifiquement sur le travail des enfants qui est une des préoccupations majeures au Mali, surtout dans les régions de Sikasso, Ségou et Kayes.

À l'issue des travaux, les besoins de formation exprimés portent sur :

- Formation sur la prévention du travail des enfants.
- Formation sur l'utilisation responsable des médias sociaux.
- Formation sur la lutte contre les VBG.

Par la suite, un appui a été apporté afin d'élaborer un plan de renforcement des membres du Parlement des enfants sur la base des besoins exprimés (1224.7).

3.2.2.4.7 Activité 1224.7 Développer un programme de formations répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national

À la suite de l'identification des besoins de formation, un programme de formation a été développé afin de répondre à la requête des enfants parlementaires au niveau national. Pour le reste de l'An 2 du projet, les objectifs de ce programme visent à :

- Identifier deux facteurs de risque et deux facteurs de protection à chacun des niveaux socio-économiques qui ont un impact sur la vulnérabilité des enfants au travail des enfants.

- Décrire le cadre programmatique pour le travail des enfants dans les contextes humanitaires.
- Évaluer comment leur propre programmation peut exposer les enfants à un risque accru de travail des enfants et identifier des actions pour atténuer ou prévenir ce risque.

Par la suite, il s'agira pour le projet FEMA de mettre à jour le programme de formation et d'appuyer sa mise en œuvre (1224.8).

3.2.2.4.8 Activité 1224.8 Mettre en œuvre le programme de formation du parlement des enfants au niveau national

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation des enfants parlementaires, une session de formation portant sur la prévention du travail des enfants a été organisée dans la salle de rencontre de la Cité des enfants à Bamako, le vendredi 23 février et le samedi 24 février 2024. Un nombre total de 25 enfants, dont 8 filles, ont participé à la session de formation.

En prélude de la formation, les facilitateurs en l'occurrence le spécialiste protection de l'enfant et le chargé du projet FEMA de Kéniéba, ont passé une journée de préparation des documents de formation.

Par la suite, il s'agira pour le projet FEMA, d'appuyer la mise en œuvre du plan de renforcement annuel.

3.3 Volet Gouvernance

3.3.1 Résultat Immédiat 1310 : Connaissances accrues des partenaires gouvernementaux pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA

3.3.1.1 Extrait 1311 : Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec 1211.1)

3.3.1.1.1 Activité 1311.1 Effectuer une analyse documentaire et une synthèse des différents rapports sur le travail des enfants par tranche d'âge dans le secteur MA dans le Cercle de Kéniéba

La mise en œuvre de cette activité a suivi un processus d'identification et de collecte préalable des données relatives aux différents rapports des structures institutionnelles et organisations non gouvernementales sur le travail des enfants dans le secteur minier artisanal. Dans cette dynamique, les étapes suivantes ont été suivies pour assurer l'adoption d'une meilleure approche technique :

- L'élaboration et la validation de la note de cadrage de l'analyse;
- La mise en place d'un répertoire des données sur la problématique;
- La validation de la note de synthèse des revues documentaires effectuées.

L'analyse documentaire a permis d'identifier des facteurs importants favorisant le travail des enfants dans la zone d'intervention du projet, dont :

- La précarité économique;

- La pratique sociale;
- La déscolarisation;
- La recherche du gain rapide;
- L'inapplication effective des textes réglementaires contre le travail des enfants;
- L'impuissance des institutions étatiques à contrer les pratiques sociales néfastes.

3.3.1.1.2 Activité 1311.2 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (État, ONG, orpailleurs, sociétés minières, parents, enfants et écoles) dans le secteur MA sur les facteurs favorisant le travail des enfants dans l'orpaillage

Les consultations ont permis de collecter les perceptions et avis des acteurs impliqués (État, ONG, orpailleurs, sociétés minières, parents, enfants et enseignants) au niveau local et national sur les facteurs sociaux favorisant le travail des enfants et la déscolarisation dans les zones de l'orpaillage. De manière spécifique, il s'agissait de collecter les avis et les perceptions des différents acteurs, au niveau local et national sur :

- Les coutumes, attitudes et normes sociales néfastes à la promotion des droits de l'enfant dans les communes d'intervention;
- Les causes et effets du travail des enfants sur les sites d'orpaillage;
- Les causes et les facteurs de déscolarisation des enfants dans la zone d'intervention du projet.

Au niveau local, les consultations des acteurs ont été réalisées à travers des entretiens individuels (autorités locales, clubs d'enfants, fédération locale des orpailleurs, B2Gold) et des groupes de discussion avec des acteurs ciblés dans les communes d'intervention du projet.

Au niveau national, sur les quatre séances de consultations prévues, seule celle avec la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de Famille (DNPEF) a pu être tenue. En effet, les séances avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Bureau International du Travail (BIT), la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), la Direction Nationale de la Promotion de la Femme (DNPF), n'ont pas pu être réalisées malgré les nombreux reports et réaménagements, faute de disponibilité.

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des participants et leur répartition par séance.

Séances /acteurs	Nombre de participants			Répartition des participants	
	Masculin	Féminin	Total	Adulte	Jeune
Acteurs communaux de Kéniéba	9	3	12	12	0
Acteurs communaux de Dabia	10	4	14	11	3
Acteurs communaux de Sitakily	13	5	18	14	4
Acteurs communaux de Dialafara	11	3	14	12	2
Services techniques	5	0	5	5	0
Clubs des enfants	17	15	32	0	32
Fédération des orpailleurs	2	2	4	4	0
Institutions et ONG "niveau national"	2	4	6	6	0
Total général	69	36	105	64	41
Pourcentage	65,71%	34,29%	100%	60,95%	39,05%

Principes d'éthique et de protection de l'enfant :

Les activités ont été menées dans le respect des règles éthiques applicables aux projets de développement et conformément aux standards internationaux, notamment :

- **Le consentement éclairé** : la participation était libre et tous les participants ont accordé leur consentement avant d'y participer. Pour cette consultation qui requiert la participation des enfants, l'avis de ceux-ci et de leur parent/tuteur/encadreur a été requis.
- **La confidentialité** : les données récoltées dans le cadre de cette recherche resteront anonymes. L'équipe veillera à ce que les personnes ne soient pas identifiables à travers leurs réponses.

Les principes relatifs notamment à la protection/sauvegarde et la participation de l'enfant ont été pris en compte.

3.3.1.1.3 Activité 1311.3 Produire le rapport d'étude final sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpaillage de Kéniéba

Au terme de l'étude, sur la base des données collectées auprès des acteurs, le rapport sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpaillage a été élaboré. Il aborde en détail les points ci-dessous :

- Les causes explicatives de la présence des enfants sur les sites miniers;
- Les conséquences du travail des enfants sur les sites d'orpaillage;
- Les facteurs liés aux coutumes, attitudes et normes sociales qui favorisent le travail des enfants sur les sites d'orpaillage;
- La perception de la communauté par rapport à la scolarisation des enfants et des filles particulièrement;
- Les facteurs sociaux (comportements, attitudes, coutumes, normes sociales) favorisant la déscolarisation.

L'exploitation des résultats de l'étude a largement contribué à la mise en jour de la stratégie de lutte contre le travail des enfants (Cf. 1211.2).

3.3.1.1.4 Activité 1311.4 Diffuser les résultats de l'étude avec les parties prenantes

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à partager les résultats de l'étude (1311.3) à travers des ateliers organisés aux niveaux local et national. Au regard des retards enregistrés dans la finalisation de l'étude, elle est reportée à l'An 3.

3.3.1.2 Extrait 1312 : Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée

3.3.1.2.1 Activité 1312.1 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (ONG, organismes privés, structures étatiques nationales et locales, orpailleurs) dans le secteur MA sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba

Suivant l'approche du projet de développer des synergies entre les différentes activités, l'étude visée a été intégrée à l'étude globale portant sur l'égalité des genres et l'analyse comparée des sexes dans la zone d'intervention du projet qui est en cours.

La phase de collecte des données réalisée dans les zones d'intervention du projet, durant la période juillet-août 2023, a permis d'administrer des questionnaires pour la collecte de données quantitatives et de conduire des consultations avec les différents acteurs et actrices afin d'identifier les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et adolescentes (données qualitatives). À l'issue de cette première phase, les données collectées se présentent comme suit :

- Les données quantitatives sur 670 adultes dont 383 femmes et 287 hommes;
- Les données quantitatives sur 517 enfants dont 293 filles et 234 garçons;
- Les données qualitatives recueillies à travers 40 groupes de discussion conduits avec les adultes (383 femmes et 287 hommes);
- Les données qualitatives recueillies à travers 42 groupes de discussion conduits avec les enfants (filles et garçons);
- Les données qualitatives recueillies à travers 48 entretiens conduits avec les chefferies traditionnelles, les mairies, les services techniques de l'État et d'autres partenaires (CAFO, Conseils de jeunes, directeurs d'écoles, Comités de gestion scolaire, districts sanitaires);
- Les données qualitatives recueillies à travers 07 entretiens conduits au niveau national avec l'Association des Femmes Minières du Mali (AFEMINE), la Fédération des Femmes Minières du Mali (FEMIMA), le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE), Direction nationale de la Promotion de la Femme (DNPF), la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF), la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) et la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM).

3.3.1.2.2 Activité 1312.2 Effectuer une analyse et synthèse des différents rapports ou étude sur les barrières sexospécifiques à la participation économique rencontrées par les femmes et les adolescentes

La revue de la littérature a concerné non seulement la documentation sur le cadre institutionnel, juridique et réglementaire des mines et du genre, mais aussi sur les recherches antérieures. Elle donne une idée assez large des instruments réglementaires et des relations socialement construites entre les femmes et les hommes, les filles et garçons. Elle édifie aussi sur les impacts de ces relations sur leur mode de fonctionnement en général et en particulier sur le bien-être socio-économique.

La revue documentaire présente une analyse qui a permis de comprendre l'environnement dans lequel les femmes et les hommes travaillent et quels peuvent être les changements à apporter pour un meilleur équilibre en termes de revenus, d'implication dans la gouvernance de l'orpaillage entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons afin d'établir un bien-être socio-économique dans les communautés où ils vivent.

3.3.1.2.3 Activité 1312.3 Produire le rapport d'étude final

Sur la base des données collectées et de l'analyse, le rapport final de l'étude sur le genre et l'analyse comparative entre les sexes + a été élaboré, puis validé par l'équipe projet en décembre 2023.

Le rapport aborde très largement les thèmes relatifs au profil des acteurs de l'orpaillage; l'accès et le contrôle des ressources issues des activités d'orpaillage; les types de ressources techniques et financières accessibles aux différents groupes; les rôles et responsabilités des actrices et acteurs; les causes de l'incidence et de la prévalence des inégalités des genres; la gestion des activités productives et reproductives; les facteurs facilitant la présence des filles et des garçons sur les sites miniers; la gouvernance traditionnelle de l'orpaillage.

Sur la base des résultats et enseignements de l'étude, la stratégie genre du projet FEMA a été mise à jour (1312.5).

3.3.1.2.4 Activité 1312.4 Diffuser des résultats de l'étude avec les parties prenantes

Le Rapport de l'étude genre et l'analyse comparative sur les sexes + a été partagé avec le ministère des Mines du Mali (MM).

S'agissant de la diffusion auprès des parties prenantes, au regard de l'ampleur du document, le projet a mobilisé une expertise externe chargée d'élaborer des documents de synthèse sur trois thèmes spécifiques, à savoir : (i) la division du travail entre les femmes et les hommes dans les communautés minières artisanales et leurs rôles et responsabilités dans les structures de gouvernance, (ii) l'accès, la répartition et le contrôle des différentes ressources par les femmes et les hommes dans les communautés minières artisanales et (iii) les tâches, rôles et responsabilité des filles, garçons sur les sites miniers artisanaux. Ces documents de synthèse ont été finalisés en mars 2024.

Un document illustratif, basé sur le premier thème (la division du travail entre les femmes et les hommes dans les communautés minières artisanales et leurs rôles et responsabilités dans les structures de gouvernance) a été édité et partagé avec plusieurs acteurs clés, lors de la cérémonie de célébration de la journée internationale de la femme, organisée le 30 mars 2024 par la Commission genre du Ministère des Mines et portant sur le thème : « Les conditions de travail et de vie des femmes du secteur minier ».

Par la suite, il s'agira de poursuivre l'élaboration et la diffusion des documents de synthèse et d'organiser des ateliers de partage d'information.

3.3.1.2.5 Activité 1312.5 Développer une stratégie de sensibilisation des acteurs étatiques, des compagnies minières et des PTF

L'exploitation des enseignements issus du Rapport de l'étude sur le genre et l'analyse comparative entre les sexes +, a permis de mettre à jour la stratégie d'égalité des genres du projet.

La stratégie mise à jour présente les résultats du projet en matière d'égalité des genres ainsi que les approches en matière d'égalité des genres et renforcement des capacités. Elle précise notamment que le projet s'efforcera de :

- Établir et partager avec les parties prenantes une compréhension commune des concepts d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, ainsi que l'approche spécifique;
- Développer des activités conçues pour être « sensibles au genre » afin d'évaluer les différents besoins, les intérêts et les contraintes des femmes et des hommes et de s'assurer que les activités du projet n'ont pas d'impact négatif ou ne désavantagent pas les uns ou les autres (le principe de ne pas nuire);
- Impliquer les femmes dans les opportunités de prise de décision et de gouvernance du projet, par exemple présidence féminine dans les organes décisionnels et consultatifs, participation des leaders des groupements de femmes dans le comité de pilotage, CPS, etc.;
- Favoriser l'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices par les femmes et autres groupes marginalisés;
- Favoriser l'apprentissage par le jeu pour les activités du Projet avec les enfants afin de stimuler leurs capacités à participer, notamment en prenant en compte les besoins des filles;
- Instaurer une approche andragogique dans toutes les activités d'apprentissage auprès des femmes et autres groupes, en allant chercher les connaissances, les compétences et les expériences de chacun et chacune, ceci dans un climat de confiance et respectueux de leur disponibilité.

3.3.1.2.6 Activité 1312.6 Appuyer la mise en œuvre la stratégie de sensibilisation développée

Activité reportée à l'An 3.

Dans le cadre des activités de l'An 2, cette activité consistait essentiellement à mettre en place un Comité multi-acteurs, chargé du suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Au regard des retards enregistrés dans la finalisation de la stratégie, elle est reportée à l'An 3.

3.3.1.3 Extrait 1313 : Sensibilisation et assistance technique offerte aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA

3.3.1.3.1 Activité 1313.1 Analyser le cadre réglementaire et identifier comment il pourrait mieux prendre compte de l'EG dans le secteur MA

Dans le cadre du processus de réforme minière menée par le gouvernement du Mali entre les mois de mars et août 2023, le projet FEMA fut consulté par le Conseil National de Transition (CNT) afin d'effectuer une analyse approfondie du Code minier, principalement sur les problématiques liées au secteur minier artisanal, la prise en compte du genre et le travail des enfants. Cette analyse du projet de Code minier a permis l'élaboration d'un document d'analyse sur les thématiques précitées et une présentation à la Commission mine du Conseil National de Transition, le 26 juillet 2023.

L'analyse du projet de Code minier a permis de mettre en exergue les problématiques suivantes :

- L'absence de l'État dans la gestion et la surveillance du secteur minier artisanal;
- Une prédominance des autorités locales et traditionnelles dans la gouvernance et la surveillance du secteur minier artisanal;
- Des pratiques traditionnelles ancrées ayant des impacts significatifs sur les femmes dans les sites d'orpaillage;
- Une discrimination liée au sexe;
- Une précarité économique favorisant la déscolarisation et le travail des enfants sur les sites miniers d'orpaillage;
- L'absence de cadre réglementaire relatif à la prise en compte et la protection des femmes et enfants dans les zones d'orpaillage;
- L'inapplication du cadre réglementaire relatif à l'interdiction du travail des enfants et des produits chimiques.

Le Conseil National de Transition a soulevé la pertinence de l'analyse effectuée et une note technique fut mise à sa disposition. Dans le cadre de cette activité, il était prévu d'élaborer une stratégie en vue de la prise en compte des recommandations issue de l'analyse dans la réforme du Code minier. Cependant, à la suite de l'adoption du nouveau Code minier le 8 août 2023, cette dernière phase de l'activité a été annulée. Les efforts ont donc été consacrés à la sensibilisation des acteurs et leur renforcement de capacité (cf. 1313.2 et 1313.3) afin de mieux intégrer les enjeux de l'égalité hommes-femmes dans les politiques et la gestion du secteur.

3.3.1.3.2 Activité 1313.2 Sensibiliser les acteurs institutionnels pour une meilleure prise en compte des résultats des études en vue d'une gestion efficiente du secteur minier artisanal (cf. 1313.3)

Suivant l'approche du projet de développer des synergies entre les différentes activités, cette activité a été mise en œuvre concomitante avec l'activité 1313.3 ci-après (cf. 1313.3).

3.3.1.3.3 Activité 1313.3 Renforcer les capacités de plaidoyer, lobbying et négociation des acteurs non gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) sur les réformes nécessaires dans le secteur MA

À la suite de l'élaboration du document d'analyse du Code minier sur les aspects relatifs au secteur minier artisanal, le projet FEMA organisa un atelier de renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux.

Cet atelier de renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux sur les réformes nécessaires dans le secteur minier artisanal s'est tenu au Grand Hôtel de Bamako, les 9 et 10 août 2023.

Les thématiques abordées dans le cadre de cet atelier de renforcement des capacités sont les suivantes :

- Les enjeux et défis du secteur minier artisanal;
- Le cadre de gestion du secteur minier artisanal;
 - Le rôle des collectivités territoriales;

- Le fonds de réhabilitation et de sécurisation des sites miniers artisanaux;
- L'apport des autorités traditionnelles;
- La surveillance des sites miniers;
- L'utilisation des produits chimiques et le travail des enfants;
- La gestion environnementale des sites miniers artisanaux;
- La prise en compte du genre et les barrières sexospécifiques.
- La gestion et la prévention des conflits sur les sites miniers artisanaux;
- Les pistes de réflexion pour les OSC et Partenaires techniques.

L'atelier a également été l'occasion pour le projet d'amorcer la sensibilisation des parties prenantes en insistant sur les enjeux et défis du secteur minier artisanal, ciblant les partenaires non gouvernementaux. Cet exercice a aussi permis d'élaborer les points clés en vue du renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs au niveau local.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des participants lors de l'atelier.

N°	STRUCTURE	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS
1.	Fédération des Femmes minières (FEMIMA)	4
2.	Association des Femmes Minières (AFEMINE)	4
3.	Fondation pour le Développement au Sahel (FDS)	3
4.	Association Solidarité Faléa 21 (ASFA 21)	2
5.	Fédération nationale des orpailleurs du Mali	4
6.	Confédération Nationale des Sociétés Coopératives des Orpailleurs du Mali (CNSCOM-COOP-CA)	2
7.	Alliance pour la Recherche et le Développement intégré (ARDI)	4
8.	Coordination des Associations et Organisations de Femmes (CAFO)	4
9.	Chambre des mines	3
10.	Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) (<i>Publish What You Pay</i>)	3
11.	Projet de Gouvernance du Secteur Minier (PGSM)	1
12.	Cellule d'Appui à la Déconcentration et la Décentralisation (CADD)	3
13.	OXFAM	1
14.	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)	2
	Total	40

Les évaluations faites à la suite des travaux démontrent un taux de satisfaction très élevé des participants : Organisation (93,11 %), Facilitation (96,55 %), Thèmes abordés (100 %), Participation (93,10 %).

La deuxième phase de l'activité a porté sur la sensibilisation des autorités locales et traditionnelles sur les réformes dans le secteur minier artisanal. À cet effet, les travaux y afférents ont été réalisés en marge de la tenue de la réunion du Cadre de concertation à Kéniéba, le 26 septembre 2023. Les échanges ont porté sur les aspects suivants :

- Enjeux et défis du secteur minier artisanal au Mali;

- Prise en compte du secteur minier artisanal dans le nouveau code minier (loi adoptée et promulguée);
- Analyse de la prise en compte du secteur MA dans le nouveau code;
- Pistes de réflexion sur les réformes du secteur MA.

Chaque présentation était suivie d'une séance de débat où les participants avaient l'occasion de faire des contributions ou demander des clarifications au présentateur. Les sujets de préoccupations soulevés par les participants portaient sur l'absence de dialogue avec la compagnie minière, les faiblesses des mesures contre le « travail des Chinois » (mode opératoire, ampleur des dégâts), les couloirs d'orpaillage. L'espace de concertation dont la mise en place est envisagée pourrait être un début de solution aux préoccupations recueillies.

3.3.1.4 Extrait 1314 : Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants, et l'environnement effectuée et actualisée

3.3.1.4.1 Activité 1314.1 Effectuer une analyse d'économie politique et des acteurs clés du secteur de l'orpaillage dans le cercle de Kéniéba

L'activité relative à l'analyse des conflits fut l'objet de contractualisation avec un cabinet, le 10 mars 2023. À noter que l'activité comprend non seulement l'analyse des conflits, mais aussi l'analyse de l'économie politique et la cartographie des acteurs et dans les zones d'intervention du projet.

Les activités de collecte et d'analyse des informations relatives à cette étude furent effectuées courant mars à juillet 2023. Durant cette période, le Cabinet effectua plusieurs consultations avec les différentes parties prenantes dans le secteur minier artisanal, principalement dans le Cercle de Kéniéba et les quatre (4) communes d'intervention du projet. Ces enquêtes ont conduit à la soumission d'un premier rapport ayant fait l'objet d'observations par l'équipe du projet FEMA en août 2023.

En marge de la tenue de la réunion du Cadre de concertation à Kéniéba, une restitution des premiers résultats a été faite par le Consultant le 26 septembre 2023. Les résultats concernant chaque aspect de l'étude (Économie politique, Cartographie des acteurs, Analyse des conflits, Recommandations) ont été présentés et débattus avec les acteurs présents (Préfecture, Mairies, Services techniques, Chefs de village, Tombolomas, Société civile).

3.3.1.4.2 Activité 1314.2 Identifier les dynamiques de conflits (conjointement avec 1314.1)

Les principales dynamiques de conflits furent identifiées dans le cadre de l'activité 1314.1. Dans le Cercle de Kéniéba, ces dynamiques de conflits sont dues à plusieurs facteurs dont la nature et l'ampleur varient selon les intérêts en jeu et les acteurs qu'ils opposent. Parmi les types de conflits les plus fréquents, l'étude énonce ceux portant sur l'accès à la terre impliquant notamment les autorités coutumières. Les conflits de voisinage ou encore concernant le partage des gains sur les sites miniers entre les orpailleurs exploitants des puits sont aussi fréquents. Enfin, les conflits concernant la violation des titres miniers formels par les orpailleurs, qui pourront impliquer les propriétaires des titres, les services de sécurité, et les orpailleurs.

➤ Les contestations de propriété coutumière et l'accès à la terre

Ces contestations résultent souvent d'une combinaison de facteurs sociaux, économiques, environnementaux et juridiques qui peuvent créer des tensions au sein des communautés locales. Dans la zone d'intervention du projet FEMA, les enquêtes ont mis l'accent sur les contestations de propriété coutumière foncière liées à la délimitation par le bornage des différents espaces. Ainsi, des tensions apparaissent souvent entre le monde agropastoral et les orpailleurs, accentuées par la course effrénée au « métal jaune ».

➤ Les conflits de voisinage

Les conflits les plus fréquents éclatant sur les sites miniers entre orpailleurs sont généralement dus aux facteurs suivants :

- La violation des distances réglementaires entre deux puits;
- La rotation des femmes autour d'un puits pour tirer les cordes;
- Le non-respect des jours chômés;
- La convoitise des femmes sur les sites par certains acteurs;
- Le problème de délimitation entre deux villages voisins convoitant l'appartenance d'un même site minier ou d'un cours d'eau servant d'approvisionnement en eau pour laver les minerais.

➤ Les conflits relatifs au partage des gains entre orpailleurs

Ces tensions sont liées à une réduction frauduleuse de la part de l'une des parties, de son exclusion du partage ou toutes causes invoquées pour non-respect des règles coutumières de gestion de l'activité ou de partage des gains. Elles surviennent couramment dans les placers, mais les acteurs se gardent très souvent de faire des récits détaillés de cas pour éviter d'attirer l'attention, y compris des autorités locales.

➤ Les conflits relatifs à la violation des titres miniers

Ces tensions découlent en partie de l'ineffectivité des textes qui régulent les relations entre les deux activités et à la nature informelle de la gestion du secteur. Le plus important est le code minier qui prévoit l'exercice de l'orpaillage dans les couloirs d'orpaillage. Leur opérationnalisation a suscité des protestations de la part des orpailleurs qui ont avancé un certain nombre de griefs. Certains de nos interlocuteurs reprochent à l'État d'avoir identifié les sites des couloirs sans impliquer la fédération des orpailleurs. En plus, les orpailleurs soutiennent que les couloirs créés sont situés en zone stérile et ne contiennent pas de minerais. D'autres estiment être lésés au profit des détenteurs de titres miniers qui, une fois l'or découvert, accourent pour faire prévaloir leurs titres. De leur côté, les titulaires de titres miniers perçoivent l'essor de l'orpaillage comme une menace à leur activité, à travers l'usage non réglementé des produits chimiques, l'occupation anarchique de l'espace, et au recours à une mécanisation lourde par certains opérateurs.

À ces différents types de conflits, se superposent les facteurs amplificateurs. Ces facteurs clés qui viennent renforcer les dynamiques de conflits comprennent, entre autres :

- Le sous-développement et la précarité économique dans la zone d'intervention du projet;
- L'instabilité politique et sécuritaire au Mali;
- Les dommages environnementaux et la réduction de l'accès à la terre.

À ces facteurs amplificateurs, nous retrouverons ensuite des facteurs déclencheurs comme la violation des règles coutumières, la violation des titres miniers ou du cadre légal qui provoqueront des conflits. Ces dynamiques de conflits identifiées feront l’objet d’une stratégie de sensibilité au conflit (cf.1314.3).

3.3.1.4.3 Activité 1314.3 Valider les résultats de l’analyse avec les parties prenantes et finaliser l’étude

Une mission de validation des résultats de l’analyse de l’économie politique, des acteurs clés et des conflits fut réalisée avec l’équipe du Projet et le Consultant dans le cadre de l’activité relative à la mise en place du cadre de concertation locale, le 26 septembre 2023. Les résultats clés de l’étude furent présentés aux différentes parties prenantes et ont requis une approbation de ceux-ci pour la finalisation du rapport d’étude. La pertinence des résultats mentionnés dans le rapport a soulevé différentes inquiétudes quant à la responsabilité de l’État dans la gouvernance du secteur minier artisanal et le rôle des collectivités territoriales. Les différentes parties prenantes dénotent également l’importance de la vulgarisation dudit rapport et la nécessité de créer une synergie de collaboration étroite entre les autorités locales, traditionnelles et les départements déconcentrés de l’État pour une gestion efficiente du secteur minier artisanal.

Le tableau ci-dessous mentionne les structures présentes à cette validation.

LISTE DES STRUCTURES REPRÉSENTÉES
Préfecture de Kéniéba
Conseil de Cercle de Kéniéba
Mairies de Kéniéba, Dabia, Dialafara et Sitakily
Fédération des Femmes Minières du Mali (FEMIMA)
CAFO
Service local de Promotion de la Femme, de l’Enfant et de la Famille
Service local du Développement social et de l’Économie solidaire
Service local de l’Assainissement et du Contrôle des pollutions et nuisances
Service local de la géologie et des mines
Centre d’Animation pédagogique de Kéniéba
Chefferie traditionnelle des vingt (20) Villages d’intervention du projet
Fédération des orpailleurs du Cercle de Kéniéba
Chefs Tomboloma de Kéniéba, Dabia, Dialafara et Sitakily
Conseil communal des jeunes de Kéniéba, Dabia, Dialafara et Sitakily

À la suite de cette mission, l’équipe technique a porté plusieurs observations qui ont contribué à finaliser le rapport.

3.3.1.4.4 Activité 1314.4 Élaborer une stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits tenant compte des acteurs clés et de la dimension genre

Les résultats de l'étude portant sur l'Économie politique, la cartographie des acteurs, et les conflits sont d'une importance capitale pour la stratégie de mise en œuvre de plusieurs des activités du projet. À la suite de la validation du rapport de ladite étude, le projet a mobilisé une expertise externe en vue d'élaborer la stratégie de sensibilité aux conflits. Le mandat confié visait d'une part l'élaboration d'un document de stratégie intégrant les activités qui risquent de créer ou d'amplifier les conflits ainsi que les approches de mise en œuvre afin de minimiser ces risques, et d'autre part, identifier les activités de renforcement de capacités des institutions nationales et locales (incluant les autorités traditionnelles) afin qu'elles puissent mieux prévenir et gérer les conflits dans les zones d'intervention du projet.

L'approche méthodologique déployée pour atteindre les résultats visés a combiné une revue documentaire et des entretiens. La revue documentaire a été effectuée sur la base du « rapport sur les enjeux d'économie-politique, les acteurs clés et les conflits » ainsi que divers documents du projet mis à la disposition du consultant, notamment : le Plan de Mise en Œuvre (PMO), le Cadre Logique et le Cadre de Mesure de Rendement (CMR).

La stratégie élaborée présente les résultats suivants :

- Les données démontrent l'utilité d'inscrire l'identification des facteurs de cohésion et de division dans les processus de transformation du conflit dans le contexte des projets en lien avec l'exploitation minière artisanale. L'analyse des facteurs des conflits montre que les facteurs structurels, amplificateurs et déclencheurs existant dans la zone d'intervention du projet touchent plusieurs domaines : politique, sécuritaire, économique, juridique, sociologique, environnemental et coutumier. Elle montre que la prédominance de la gestion coutumière de l'orpaillage est un facteur essentiel à garder à l'esprit dans le pilotage du projet. L'analyse de l'interaction entre les facteurs identifiés et le projet fait état de ce que les interactions bidirectionnelles du projet et des conflits comportent d'importants risques à considérer pour un tant soit peu juguler les effets néfastes entre les deux réalités.
- Quant à l'analyse des capacités des acteurs du projet, elle aboutit au constat de la faible capacité des acteurs et structures de gestion de conflit présents dans la zone, mais aussi de l'équipe de gestion du projet FEMA, sur les questions liées à la prévention et à la gestion des conflits et la sensibilité aux conflits. Plusieurs mesures de renforcement des capacités proposées pourraient se faire à travers des actions de renforcement des capacités certifiantes.

Par la suite, il s'agira pour le projet de mettre en œuvre la stratégie élaborée (1314.5).

3.3.1.4.5 Activité 1314.5 Appuyer la mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits

Activité reportée à l'An 3.

Au regard des retards enregistrés dans la finalisation de la stratégie de sensibilité aux conflits du projet (cf.1314.5), cette activité est reportée à l'An 3.

3.3.2 Résultat Immédiat 1320 : Capacité accrue des structures étatiques locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l'EG et de l'environnement

3.3.2.1 Extrait 1321 : Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanale

3.3.2.1.1 Activité 1321.1 Analyser les prérogatives des collectivités territoriales dans la gestion et la surveillance du secteur MA en intégrant une perspective genre pour assurer un accès équitable

L'analyse des prérogatives des collectivités territoriales dans la gestion et la surveillance du secteur MA a été effectuée dans le cadre de l'analyse globale du cadre réglementaire applicable du secteur minier artisanal (cf. 1313.1).

L'analyse d'économie politique, des acteurs clés et des conflits amène également un éclairage très pertinent pour cette activité. Une mise à jour de cette analyse sera faite à la suite de l'élaboration des textes d'application du nouveau Code minier.

3.3.2.1.2 Activité 1321.2 Sensibiliser les instances locales sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA

Activité reportée à l'An 3.

La présente activité consiste à élaborer des supports de communication ainsi qu'un plan de travail dont la mise en œuvre permettra de sensibiliser les acteurs locaux sur la nécessité de renforcer les outils de gestion et de suivi du secteur minier artisanal en lien avec l'approche revue de cette intervention. En attendant la finalisation des textes d'application du nouveau Code minier, l'activité a été reportée à l'An 3.

3.3.2.2 Extrait 1322 : Appui technique fourni aux autorités locales (H/F) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur minier artisanal, sensibles au genre et à l'environnement

3.3.2.2.1 Activité 1322.1 Évaluer le cadre actuel de gestion des sites MA, y compris la prise en compte de l'EG et de l'environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente activité, les ressources internes du projet (gestionnaire de projet du siège et l'expert en gouvernance) ont été mobilisées pour conduire le processus.

L'ensemble des données requises ont été collectées, notamment à travers l'analyse du Code minier et du rapport d'étude sur la cartographie des acteurs. Il s'agissait à ce niveau de compiler les données et produire un document relatif à l'état des lieux du cadre de gestion des sites MA.

La finalisation dudit document est en attente de la publication des textes d'application du nouveau code minier.

3.3.2.2 **Activité 1322.2 Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA**

Activité reportée à l'An 3.

Cette activité consiste à la mise en place, au niveau national, d'un espace d'échange entre l'État, les compagnies minières, les acteurs miniers artisanaux et les OSC en vue de mieux encadrer le secteur minier artisanal. Au regard des retards enregistrés dans la conduite des activités préalables, notamment la mise en place d'un comité similaire au niveau local, elle est reportée à l'An 3.

3.3.2.3 **Extrant 1323 : Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA**

3.3.2.3.1 **Activité 1323.1 Mettre en place un cadre concertation et de réflexion entre les parties prenantes**

L'un des éléments fondamentaux de la stratégie d'intervention du projet consiste à la mise en place des cadres de coordination entre les différents acteurs afin de mieux aborder les problématiques liées au secteur minier artisanal, tant au niveau national que local. Dans cette dynamique, il convient de mettre en place un espace de réflexion sur les enjeux du secteur au niveau local.

À cet effet, le **Comité de gestion et de suivi inclusifs du secteur minier artisanal dans le cercle de Kéniéba** a été mis en place. Sa formalisation par une décision préfectorale de création est en cours. Le Comité a tenu sa première réunion le 06 février 2024 à Kéniéba, au cours laquelle son mandat et sa composition ont été définis, ainsi qu'un ensemble d'actions prioritaires.

Le Comité de gestion et de suivi inclusifs du secteur minier artisanal dans le cercle de Kéniéba est composé des autorités administratives et coutumières, des représentants des services techniques, des orpailleurs et de la société civile. Il a pour mandat :

- Améliorer la gouvernance du secteur artisanal dans le Cercle de Kéniéba;
- Assurer le suivi des activités d'orpaillage;
- Effectuer des analyses participatives des problèmes et enjeux liés au secteur minier artisanal;
- Proposer et partager des informations/solutions aux problématiques liées au secteur;
- Appuyer la prise en compte des spécificités liées au genre;
- Appuyer la prise en compte des spécificités liées à la protection des enfants dans la gestion du secteur;
- Appuyer la prise en compte de la protection de l'environnement;
- Appuyer le renforcement des capacités des acteurs locaux;
- Appuyer la promotion de politiques plus favorables en matière de gestion innovatrice du secteur minier artisanal;
- Contribuer à la résolution des conflits liés aux activités d'orpaillage;
- Définir une stratégie de pérennisation des activités du comité;
- Être une force de proposition pour le cadre de concertation.

3.4 Volets transversaux

3.4.1 Égalité Femme/Homme

Dans le souci de mieux de comprendre le contexte local et permettre de faire une mise à jour des stratégies d'intervention et plus spécifiquement de la stratégie genre, le projet a conduit une étude sur l'égalité des genres et l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS +) dans les 20 villages des 04 communes d'intervention du projet. Afin de mutualiser les efforts, cette étude a intégré les objectifs visés par l'étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée (Cf. Extrait 1312).

Le Consultant recruté à cet effet a réalisé l'étude en mettant en œuvre un processus rigoureux, suivant les étapes ci-dessous :

- Préparation des outils de collecte : tous les outils de collecte de données (questionnaires, guides d'entretien, guide d'animation des groupes de discussion) préparés par le Consultant ont été analysés puis validés par le projet.
- Collecte des données : sur la base des outils de collecte validés, le Consultant a déployé ses équipes dans les villages d'intervention du projet pour collecter les données (qualitatives et quantitatives) auprès des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Au niveau national, des entretiens ont été conduits auprès des acteurs clés identifiés en collaboration avec l'équipe projet.
- Élaboration du rapport de collecte et du plan d'analyse des données : faisant suite à l'étape de collecte de données, le Consultant a transmis un rapport présentant le travail effectué. Au regard du volume des données collectées, un plan d'analyse des données en vue de l'élaboration du rapport d'étude a été élaboré par le Consultant et validé par l'équipe projet.
- Élaboration du rapport d'étude : à l'issue de ce processus, le rapport de l'étude a été élaboré.

À l'issue de la phase de collecte, les données recueillies se présentent comme suit :

- Les données quantitatives sur 670 adultes dont (383 femmes et 287 hommes);
- Les données quantitatives sur 517 enfants dont (293 filles et 234 garçons);
- Les données qualitatives recueillies à travers 40 groupes de discussion conduits avec les adultes (383 femmes et 287 hommes);
- Les données qualitatives recueillies à travers 42 groupes de discussion conduits avec les enfants (filles et garçons);
- Les données qualitatives recueillies à travers 48 entretiens conduits avec les Chefferies traditionnelles, les mairies, les services techniques de l'État et d'autres partenaires (CAFO, Conseils de jeunes, directeurs d'écoles, Comités de gestion scolaire, districts sanitaires);
- Les données qualitatives recueillies à travers 07 entretiens conduits au niveau national avec l'Association des Femmes Minières du Mali (AFEMINE), la Fédération des Femmes Minières du Mali (FEMIMA), le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE), Direction nationale de la Promotion de la Femme (DNPF), la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF), la Cellule

Nationale de Lutte Contre le Travail des Enfants (CNLTE) et la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM).

Le rapport final de l'étude, transmis en décembre 2023, fait ressortir des résultats concernant, entre autres :

- L'accès et le contrôle des ressources issues des activités d'orpaillage;
- Les types de ressources techniques et financières accessibles aux différents groupes;
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs du secteur minier artisanal;
- Les causes de l'incidence et de la prévalence des inégalités des genres;
- La gestion des activités productives et reproductives;
- Les facteurs facilitant la présence des filles et des garçons sur les sites miniers;
- La gouvernance de l'orpaillage traditionnel.

Les principaux constats sont les suivants :

- L'orpaillage est la principale activité exercée par les femmes bien qu'elles soient moins rémunérées que les hommes. Elles travaillent en grande partie dans ce secteur, car elles ont moins d'opportunités économiques à saisir, vu leur rang social et leur pouvoir d'achat limité pour initier des AGR.
- Les femmes et les enfants sont très présents sur les sites d'orpaillage, mais ne bénéficient pas des ressources issues de l'activité au même titre que les hommes.
- Les sites d'orpaillage sont gérés par les hommes : les Tomboloma, les Djiouratigui, les Damantigui et les chefs de villages. Les femmes ne sont pas impliquées dans la gestion des sites d'orpaillage.
- Les textes régissant le secteur de l'exploitation minière artisanale et la promotion du genre ne sont pas bien appliqués ou sont obscurs sur les droits des femmes.
- Certains exploitants, surtout étrangers, payent des taxes informelles dont les montants semblent être fixés arbitrairement.
- L'abandon de l'école par les enfants, surtout les filles au profit de l'exploitation artisanale de l'or est une triste réalité.
- L'affluence sur les sites d'orpaillage est un facteur de prolifération de maladies et de déviances sociales.
- Les femmes et les filles sont victimes de VSBG dans les sites d'orpaillage où la gestion est confiée au Tomboloma qui règle les cas signalés à l'amiable. Le plus souvent ces violences ne sont pas dénoncées.
- L'activité d'exploitation artisanale de l'or est un facteur destructeur de l'environnement et est néfaste pour la santé, en particulier celle des femmes et des filles qui utilisent les produits chimiques (cyanure, mercure).
- Les orpailleur(euse)s utilisent des techniques rudimentaires d'exploitation de l'or, ce qui fait qu'ils/elles produisent peu et s'exposent à beaucoup de risques. Une minorité a néanmoins accès aux équipements et engins à moteur qui permettent d'augmenter la rentabilité.
- Les femmes disposant d'équipements miniers à moteur ne sont ni nombreuses ni identifiées. Les orpailleuses ne sont pas bien organisées en groupements pour saisir les opportunités d'accompagnement et de financements.

- L'inexistence ou l'insuffisance de données sexospécifiques sur l'exploitation artisanale de l'or dans les annuaires officiels.

L'exploitation des enseignements issus du rapport de l'étude sur le genre et l'analyse comparative entre les sexes plus, a permis de mettre à jour la stratégie initiale d'égalité des genres du projet. Cette nouvelle stratégie présente les approches en matière d'égalité des genres et renforcement des capacités. Elle précise notamment que le projet s'efforcera de :

- Établir et partager avec les parties prenantes une compréhension commune des concepts d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, ainsi que l'approche spécifique
- Développer des activités conçues pour être « sensibles au genre » afin d'évaluer les différents besoins, les intérêts et les contraintes des femmes et des hommes et de s'assurer que les activités du projet n'ont pas d'impact négatif ou ne désavantagent pas les uns ou les autres (le principe de ne pas nuire);
- Impliquer les femmes dans les opportunités de prise de décision et de gouvernance du projet, par exemple présidence féminine dans les organes décisionnels et consultatifs, participation des leaders des groupements de femmes dans le comité de pilotage, CPS, etc.;
- Favoriser l'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices par les femmes et autres groupes marginalisés;
- Favoriser l'apprentissage par le jeu pour les activités du Projet avec les enfants afin de stimuler leurs capacités à participer, notamment en prenant en compte les besoins des filles;
- Instaurer une approche andragogique dans toutes les activités d'apprentissage auprès des femmes et autres groupes, en allant chercher les connaissances, les compétences et les expériences de chacun et chacune, ceci dans un climat de confiance et respectueux de leur disponibilité.

La mise en œuvre de cette stratégie sera déclinée dans les activités conduites par le projet au cours des prochaines années.

3.4.2 Environnement

Conformément aux obligations de Cowater International prévues dans l'Accord de contribution, un Consultant fut recruté, le 18 septembre 2023, afin d'effectuer l'étude d'impact environnemental et social du projet. Le rapport final du Consultant fut transmis en décembre 2023 après validation des services techniques institutionnels responsables de la validation du rapport. Cette validation fut sanctionnée par l'octroi de la notice d'impact environnemental justifiant la conformité environnementale des activités du projet FEMA.

Les principaux résultats escomptés de l'étude consistaient à :

- L'identification et évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet, ainsi que la formulation pour chacun des impacts, des mesures d'atténuation appropriées.
- La proposition d'amendement ou de révision de la réglementation du secteur minier artisanal pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux.
- La production d'un plan de gestion sociale des mesures d'atténuation et de bonification identifiées.

Au regard de ces résultats escomptés, l'analyse environnementale a identifié les principaux impacts significatifs environnementaux liés principalement aux travaux de réhabilitation du CFP et des Centres d'Incubation. Ces impacts sont les suivants :

- Impacts sur la qualité de l'air par une légère augmentation de la concentration de la poussière, de fumée qui est nuisible à la santé. Ces impacts seront globalement locaux et temporaires d'où son importance mineure.
- Impacts sur les sols par la circulation des engins pendant les travaux entraînant soit le défrichage, soit le compactage des sols. L'impact sur le sol sera négatif et d'importance moyenne. Il convient de mettre en œuvre des mesures appropriées pour la restauration des parties susceptibles d'être dégradées et étouffer l'érosion.
- Impacts sur la vie socio-économique se manifestent surtout par la création d'emplois, la hausse du revenu lors des travaux de construction et/ou de réhabilitation des centres d'incubation, d'aide au développement social, d'acquisition d'expérience professionnelle.

Les stratégies de mitigation et d'atténuation de ces différents impacts sont prévues dans le plan de gestion environnementale annexé au rapport d'évaluation environnementale.

En termes de conformité, il ressort du rapport que les activités du projet FEMA sont :

- Techniquement faisables;
- Économiquement durables;
- Financièrement viables;
- Socialement et écologiquement soutenables.

3.4.3 Gestion des conflits

Dans le cadre de la gestion des conflits, une étude globale portant sur l'analyse d'économie politique, des acteurs clés et des conflits a été menée par un Cabinet recruté à cet effet (cf. 1314.1 à 1314.3). Le rapport final de l'étude fut transmis par le Consultant en février 2024 après les travaux de validation au niveau local et les observations de l'équipe technique du projet FEMA. Ledit rapport identifie divers enjeux et défis relatifs au secteur minier, et particulièrement :

- Le trafic illicite de l'or dans la zone d'intervention du projet;
- L'influence certaine des acteurs traditionnels dans la gestion et la surveillance du secteur minier artisanal;
- Une hiérarchisation sociale et une discrimination ethnique dans les zones d'intervention excluant certains groupes de personnes de l'exploitation artisanale de l'or;
- Le travail des enfants et les violences basées sur le genre;
- L'absence des institutionnelles locales dans la gouvernance et la surveillance du secteur minier artisanal;
- L'inadaptabilité du réglementaire;
- L'absence de cadre de concertation multipartite sur les enjeux du secteur minier artisanal;
- L'utilisation dangereuse des produits chimiques;
- La non-maîtrise de la chaîne de valeur de l'or;
- Les conflits sous différentes formes et les mécanismes de gestion inefficace.

Afin de pallier les différents constats, un Consultant fut recruté afin d'élaborer une stratégie de sensibilité. Le rapport provisoire est en cours de validation. Cette stratégie de sensibilité au conflit

permettra de mieux cadrer l'intervention du projet dans les zones d'intervention et de renforcer les activités de sensibilité sur la problématique minière dans les différentes communautés. Ladite stratégie ainsi que les principales recommandations du rapport examinant les conflits seront traduites en activités dans le cadre du PTA3 du projet FEMA.

3.4.4 Gestion du projet

3.4.4.1 Personnel

Pour ce qui concerne l'aspect Gestion du personnel, il y a lieu de mentionner le départ de l'ancien chef d'équipe du projet FEMA, Sidy OUATTARA, en juillet 2023. À la suite de ce départ, un processus de recrutement fut ouvert par Cowater International. Cinq (5) candidatures furent sélectionnées dont celui de l'Expert en suivi-évaluation du projet FEMA, M. Amadou Hussen DICKO. Ce processus de recrutement, transparent, fut effectué sur trois (3) phases :

- Une phase d'entretien oral avec les différents candidats afin de vérifier leur compréhension et expertise technique de la problématique liée au projet;
- Une phase consistant en un test écrit évaluant la capacité d'analyse des candidats retenus;
- Une entrevue finale avec les deux meilleurs candidats.

Les résultats de ce processus ont conduit à la sélection de l'Expert en suivi-évaluation du projet FEMA, qui avait initialement été chargé de l'intérim. Cette sélection de l'Expert en suivi-évaluation fut effectuée sur la base de critères objectifs, tant d'un point de vue technique que de la connaissance des enjeux du projet.

La commission de sélection était composée de membres indépendants du projet, incluant :

- Olivier ROY, Directeur de Projet au sein de l'équipe Gouvernance;
- Blavasky KASUMBA, Gestionnaire de Projet au sein de l'équipe Développement Économique et Social.

Le contrat du nouveau chef d'équipe, rétroactif au 1^{er} octobre 2023, fut entériné le mardi 24 octobre 2023.

Afin de pourvoir le poste d'Expert en suivi-évaluation, un appel à recrutement a été lancé au début du second semestre. Au terme du processus, M. Bréhima Simpara a été retenu. Le contrat de M. Simpara est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024.

Aussi, à l'issue des évaluations de performance de l'équipe du projet basée à Kéniéba, réalisée en novembre 2023, l'Assistance Autonomisation économique des femmes et Égalité des genres, Mme Sangho Rokia Soumano, a été remerciée. Elle a été remplacée par M. Oumarou Kandra Minté au cours du mois de mars 2024.

Pour finir, le Responsable en sécurité et sûreté du projet, M. Abdoulaye Sangaré, a présenté sa démission de son poste le 26 janvier 2024. Le processus de recrutement de son remplacement est en cours.

À noter que tous les recrutements au sein du projet FEMA ont suivi un processus transparent qui suit les étapes suivantes :

- Publication des termes de référence relatifs au poste à pourvoir;
- Analyse des candidatures par une commission *ad hoc* et établissement d'une première liste de candidats répondants au profil;
- Organisation des tests et présélection des meilleurs candidats;
- Organisation des entretiens et sélection du meilleur candidat.

Le tableau ci-dessous indique la liste actualisée du personnel local du projet FEMA.

N°	Prénom(s) et Nom	Fonction	Localisation
1	Amadou H. Dicko	Chef d'équipe	Bamako
2	Saratha Doumbia	Assistance Chef d'équipe	Bamako
3	Bréma Berté	Expert Gouvernance	Bamako
4	Assétou Traoré	Expert Autonomisation économique des femmes et Égalité des genres	Bamako
5	Ené Emmanuel Somboro	Spécialiste en protection de l'enfant	Bamako
6	Bréhima Simpara	Expert Suivi-évaluation	Bamako
7	Processus de recrutement en cours	Responsable Sécurité	Bamako
8	Abdine Kounta	Responsable Finance et Opération	Bamako
9	Florence Samaké	Assistance Finance	Bamako
10	Amadou Tounkara	Conducteur	Bamako
11	Ankoundien Arama	Chef d'antenne	Kéniéba
12	Boubacar Daff	Gestionnaire de projet	Kéniéba
13	Mamadou Bathily	Comptable	Kéniéba
14	Oumarou K. Minté	Assistant Autonomisation économique des femmes et Égalité des genres	Kéniéba
15	Hawa Dembélé	Agente communautaire - Dabia	Kéniéba
16	Balakissa Koné	Agente communautaire - Dialafara	Kéniéba
17	Bassira Touré	Agente communautaire - Kéniéba	Kéniéba
18	Tiguida Koné	Agente communautaire - Sitakily	Kéniéba
19	Oumar T. Maiga	Facilitateur Terrain - Sitakily & Dialafara	Kéniéba
20	Fatoumata Sanogo	Facilitatrice Terrain	Kéniéba
21	Ousmane Sanogo	Coordinateur financier	Kéniéba
22	Moussa Keita	Conducteur	Kéniéba

Il est aussi important de noter que le Responsable de la sécurité, le Responsable finance, et l'Assistante finance sont des ressources partagées entre le projet FEMA et le projet SCOFI, qui sont tous les deux mis en œuvre par Cowater International au Mali.

3.4.4.2 Installation et aménagement de la Maison d'hôtes (ou *Guest house*)

Le projet FEMA, pour faciliter la logistique, améliorer le confort des employés du projet visitant la zone de Kéniéba, et pour une meilleure prise en compte des défis sécuritaires dans la zone d'intervention, a établi à Kéniéba une Maison d'hôtes ou *Guest house* pour l'hébergement du

personnel lors des missions. Cela est notamment inspiré par l'expérience du projet Adéquation Formation-Emploi dans le Cercle de Kéniéba (AFECK).

La Maison d'hôtes du projet FEMA a été mise en place pour le personnel, les partenaires et autres intervenants du projet FEMA en visite à Kéniéba dans le cadre des missions et/ou interventions pour le compte du projet. Elle est située au quartier Balabougou – Kéniéba.

La Maison d'hôtes a été entièrement aménagée et équipée pour offrir le meilleur confort possible aux personnels et partenaires du projet lors de leurs séjours à Kéniéba.

Les frais d'équipements et de gestion de la Maison d'hôtes seront partagés proportionnellement entre Cowater International, Right To Play et IMPACT.

Le Comptable du projet FEMA basé à Kéniéba est le responsable de la gestion opérationnelle de la Maison d'hôtes. À ce titre il assure :

- Le suivi de la disponibilité des chambres;
- La gestion des réservations;
- La gestion des repas;
- L'utilisation du groupe électrogène;
- Le suivi des services d'entretien et de sécurité.

Le manuel de gestion a été ajusté pour intégrer l'ensemble des procédures relatives à la gestion de la Maison d'hôtes.

3.4.4.3 Réunions des organes de suivi

Comité Directeur

Le 1^{er} juin 2023 s'est tenue la première réunion de l'An 2 du Comité Directeur du projet FEMA, dans une salle de réunion mise à disposition par l'Ambassade du Canada au Mali. Coprésidée par les représentants du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et de l'Ambassade du Canada au Mali, la réunion a porté sur les points suivants :

- Suivi des instructions et recommandations des précédents comités;
- Présentation des résultats et leçons apprises de l'An 1;
- Présentation du Plan de travail annuel de l'An 2 du projet (PTA 2);
- Présentation du dispositif de suivi-évaluation du projet.

Cette première réunion de l'An 2 du Comité Directeur du projet FEMA a enregistré la participation de l'ensemble des membres. À l'issue des différentes présentations et échanges, plusieurs éclaircissements ont été apportés et, sous réserve de la prise en compte des observations, le Rapport annuel de l'An 1 et le Plan de travail de l'An 2 ont été validés. Le Comité a également formulé des instructions et recommandations en vue d'atténuer et de résoudre les problématiques liées à la conduite de certaines activités du projet.

La deuxième réunion de l'An 2 du Comité Directeur du FEMA s'est tenue le 12 décembre 2023, dans une salle de réunion de Maeva Palace, à Bamako. La rencontre a enregistré la participation de tous les membres du Comité Directeur à l'exception du représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Elle a porté essentiellement sur deux points :

- Suivi des recommandations issues des précédents comités;
- Présentation du Rapport semestriel (Avril – Septembre 2023).

À l'issue des travaux, l'équipe a reçu les mots de satisfaction des participants par rapport aux avancées constatées, ainsi que leurs encouragements en vue de la poursuite des efforts malgré le contexte difficile du moment.

Comité Technique

La première réunion de l'An 2 du Comité Technique du projet FEMA s'est tenue le 04 mai 2023, à l'hôtel Radisson Collection de Bamako. La rencontre a porté sur les points suivants :

- Présentation du Projet FEMA;
- Présentation des organes de suivi du projet;
- Présentation et validation des termes de référence du Comité Technique;
- Présentation des réalisations de l'An 1;
- Présentation du Plan de travail annuel de l'An 2 du projet (PTA 2).

La rencontre a réuni l'ensemble des parties et a permis de valider les termes de référence du Comité Technique, consacrant ainsi sa création. S'agissant des réalisations de l'An 1, le Comité a pris acte des résultats présentés et a souhaité disposer du Cadre de mesure du rendement afin d'apprécier davantage l'atteinte des résultats. Concernant le PTA 2, plusieurs observations ont été formulées en vue de faciliter l'atteinte des résultats.

À noter que l'ensemble des observations et propositions faites par Comité Technique ont été prises en compte à la suite de leur validation par le Comité Directeur (réunion du 1^{er} juin 2023).

La deuxième réunion de l'An 2 du Comité Technique a été organisée le 8 novembre 2023 et a porté sur les points ci-dessous :

- Suivi des recommandations issues des précédents comités;
- Présentation du Rapport semestriel (Avril – Septembre 2023).

Cette rencontre a été l'occasion de partager les résultats enregistrés par le projet au terme du premier semestre de l'An 2. Elle a en outre permis d'apporter des éclaircissements et de formuler des recommandations pour une meilleure atteinte des résultats.

Cadre de concertation

Le 26 septembre 2023 s'est tenue la première réunion de l'An 2 du Cadre de concertation du Projet FEMA, dans une salle de réunion du Conseil de Cercle de Kéniéba. La rencontre a regroupé la majorité des personnes conviées.

Présidée par le Premier Adjoint au Préfet de Kéniéba, la réunion a porté sur les points ci-dessous :

- Présentation des résultats de l'An 1 et des objectifs de l'An 2;
- Présentation des résultats de l'étude sur l'Économie politique, la Cartographie des acteurs et les Conflits;
- Présentation des réformes dans le secteur minier artisanal;
- Présentation du cadre de réflexion sur les enjeux du secteur minier artisanal;
- Calendrier des réunions du Cadre de concertation.

En sus de la présentation des réalisations l’An 1 et des objectifs de l’An 2, cette rencontre a également permis (i) de recueillir les avis des participants relativement aux conclusions de l’étude sur l’Économie politique, la Cartographie des acteurs et les Conflits; (ii) de présenter les innovations du nouveau Code minier et particulièrement les aspects et enjeux liés au secteur minier artisanal; (iii) de présenter et valider le projet de cadre de réflexion sur les enjeux du secteur minier artisanal.

La deuxième réunion annuelle du Cadre de concertation s’est tenue le 21 décembre 2023 et a porté sur les points ci-dessous :

- Suivi des recommandations issues des précédents comités;
- Présentation du Rapport semestriel (Avril – Septembre 2023);
- Présentation du projet de termes de référence pour le Comité de gestion et de suivi inclusif du secteur minier artisanal

Elle a permis de présenter les résultats enregistrés au cours du premier semestre de l’An 2 et de recueillir les observations des premiers acteurs concernés. À travers les échanges, les clarifications ont été apportées concernant certaines activités du projet, notamment la redynamisation du CFP Tambaoura et le Comité de gestion et de suivi inclusif du secteur minier artisanal.

Entretiens avec les autorités régionales de Kayes

En application d’une recommandation du Comité Directeur formulée lors de la réunion du 1^{er} juin 2023 et en conformité avec l’approche participative adoptée, le projet a organisé, en amont de la réunion du Cadre de concertation, une mission à Kayes en vue de présenter aux autorités régionales les résultats de l’An 1 et les travaux prévus à l’An 2.

La première mission de partage avec les autorités régionales de Kayes a été organisée en fin août 2023. Une équipe conduite par l’Expert en gouvernance du projet a rencontré à Kayes, les représentants des structures concernées (Gouvernorat, Conseil régional, Chambres des mines, Directions régionales des services techniques de l’État).

Les parties concernées et les acteurs ayant pris part aux échanges sont présentés dans le tableau ci-dessous.

N°	SÉANCE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
1	Conseil Régional de Kayes	3
2	Gouvernorat de Kayes	2
3	Direction Régionale de la Géologie et des Mines	7
4	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l’Enfant et de la Famille	3
5	Direction Régionale de l’Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisance	1
6	Direction Régionale de l’Emploi et de la Formation Professionnelle	3
7	Chambre des mines	1
	Total	20

Au regard des échos favorables enregistrés, il a été convenu que cette activité soit systématiquement reconduite chaque année. Cela, en vue d'impliquer le niveau régional dans le suivi du projet et de faciliter la mobilisation des structures au niveau des communes.

La deuxième mission de partage avec les autorités régionales de Kayes a été organisée en décembre 2023. En plus du Chef d'équipe, l'équipe de mission comprenait l'Experte Égalités des Genres, Autonomisation économique des Femmes, et l'Expert en Gouvernance du projet. La mission visait à informer le niveau régional de l'état de mise en œuvre du projet. À cet effet, l'équipe de mission a tenu des échanges avec le gouvernorat de la région, les services déconcentrés (DRACPN, DRGM, DRPFEF, DRDSES, DREFP), le Conseil régional de Kayes (CR - Kayes) et la Chambre des mines pour présenter le rapport semestriel du projet FEMA.

D'autre part, les échanges avec le Conseil régional ont aussi porté sur la mise en œuvre du protocole de partenariat pour la réouverture du CFP Tambaoura et l'examen d'autres axes de synergie.

3.4.4.4 Suivi-évaluation du projet

Le plan de suivi et évaluation du projet a été finalisé en août 2023.

Le retard enregistré pour sa finalisation est principalement dû au temps requis pour la validation du Cadre de mesure du rendement (CMR) du projet. En effet, la première version du CMR a été soumise à Affaires mondiales Canada (AMC) en octobre 2022, en même temps que le Plan de mise en œuvre du projet (PMOP). Cependant, à la suite de l'analyse des documents, plusieurs observations ont été formulées. Au regard de ces observations et tenant compte des ajustements apportés à l'intervention, une nouvelle version du CMR a été élaborée, puis validée au cours du mois de juillet 2023.

Le plan de suivi a été élaboré avec l'objectif de définir et de mettre en place des mécanismes fonctionnels et opérationnels permettant aux équipes et partenaires du projet FEMA de disposer d'informations pertinentes et avérées, dans le but d'assurer l'atteinte des résultats escomptés. Dans ce sens, il définit non seulement le cadre de pilotage, mais aussi les mécanismes de suivi et d'évaluation. Sa mise en œuvre suit cinq principes :

- Une orientation vers les résultats;
- La participation des parties prenantes;
- Un suivi en continu;
- Une approche incrémentale pour les évaluations;
- Une adaptation en continu de la stratégie de mise en œuvre.

Conformément aux activités prévues, le projet a mis en place un tableau de bord pour faciliter le suivi des objectifs opérationnels du projet. Il permet de suivre non seulement le niveau de mise en œuvre des activités, mais aussi la performance des porteurs de dossier. En outre, il met en exergue les écarts par rapport aux objectifs, ce qui favorise l'ajustement des stratégies de mise en œuvre. Les données relatives à la mise à jour du tableau de bord sont collectées chaque semaine, lors des réunions de suivi. Le tableau de bord est mis à jour et analysé lors des réunions mensuelles de coordination, regroupant l'ensemble des intervenants.

Dans le cadre de l'amélioration du système de suivi des indicateurs, le projet a entamé la mise en place d'une base de données permettant de collecter, d'organiser et d'archiver les données relatives aux indicateurs. À cet effet, une firme informatique a été recrutée avec comme mandat, le développement et l'opérationnalisation d'une base de données permettant la collecte et la centralisation sécuritaire des données, en plus de permettre de calculer et analyser les indicateurs du cadre de mesure du rendement du projet.

En mars 2024, les travaux de développement de la base de données, incluant les fonctionnalités demandées par le projet ont été finalisés. Suivant le plan de travail adopté dans ce cadre, les activités restantes concernent l'interfaçage avec les outils de collecte de données (Kobotoolbox) et la formation des utilisateurs. Ce dernier point a été mis en attente de la finalisation du processus de recrutement du nouveau spécialiste en suivi-évaluation.

Outre ces activités relatives à l'amélioration du dispositif opérationnel de suivi, le projet a entamé la mise en œuvre de l'approche évaluation définie, portant sur une évaluation continue réalisée annuellement à partir de l'An 2. Pour ce faire, un cabinet spécialisé a été recruté avec comme objectifs :

- Évaluer les résultats du projet au terme de l'An 2, à travers le renseignement des indicateurs de résultat pertinents pour la période;
- Évaluer le niveau d'adhésion des bénéficiaires, en lien avec les activités conduites et extrants produits;
- Évaluer la pertinence des actions menées par le projet en rapport avec les résultats escomptés.

L'analyse et l'exploitation des résultats et recommandations issus du rapport d'évaluation qui sera finalisé en avril 2024, permettront non seulement d'identifier les points forts, les faiblesses et les contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet, mais aussi d'adapter les approches de mises en œuvre en vue de favoriser l'atteinte des résultats.

3.5 Étude de cas 1 : Division sexuelle du travail dans les zones d'intervention du projet

Dans le souci de mieux comprendre le contexte socioculturel dans ses zones d'intervention et permettre une meilleure adéquation de sa stratégie d'intervention, le projet a commandité la conduite d'une étude sur l'égalité des genres et l'analyse comparée entre les sexes dans ses 20 villages d'intervention dans les Communes de Dabia, Dialafara, Kéniéba et Sitakily.

Ainsi, conformément à la méthodologie adoptée, des rencontres ont été organisées dans chaque village sous forme d'entretiens individuels et groupes de discussion avec des hommes, des femmes, des enfants (filles et garçons), des autorités administratives et coutumières, afin de disposer d'informations pertinentes. Il ressort de ces échanges, l'analyse qui suit, relative à la division sexuelle du travail.

Au niveau des ménages

Les hommes effectuent des travaux champêtres (culture de l'arachide, du maïs, du mil). Les femmes font le ménage en général et à tour de rôle lorsqu'elles sont au moins deux (02) femmes mariées dans le ménage. Celles qui ne sont pas à la cuisine vont sur les sites pour gagner un peu d'argent et assurer la prise en charge de leurs besoins personnels et de ceux de leurs enfants. Elles arrivent à concilier les tâches relatives à l'orpaillage et les multiples travaux domestiques en commençant très tôt leur journée (avant le lever du soleil). Après la journée de travail sur les sites, elles terminent généralement les tâches domestiques le soir. Certains hommes arrivent à subvenir aux besoins de leurs ménages, mais la plupart des hommes n'arrivent pas à prendre en charge toutes les dépenses. Cela fait que les contributions des femmes sont très importantes dans le ménage.

Selon le chef de village de Bourdala et son conseiller :

« Les femmes naissent et grandissent dans la conciliation des travaux ménagers et miniers. Elles font les deux types de travaux simultanément. De nos jours, la fréquence et la prolifération des machines pourraient faciliter leur travail, à condition qu'elles y accèdent ».

- *Toute la production familiale, y compris celle des femmes, est gérée par le chef de famille, le mari ou l'homme le plus âgé de la famille. Or, la femme n'a pas le droit d'occuper ce poste de chef de famille même si elle est la plus âgée de la famille. Les femmes ne sont pas alors autonomes dans la gestion de leurs revenus.*
- *Les femmes et les enfants sont les employés les plus lésés dans l'exploitation artisanale de l'or. Ils y travaillent beaucoup pour peu de revenus. Si l'exploitation journalière s'étend sur 10 heures (8 h 00 - 18 h 00), les femmes y travaillent 6 à 8 heures (10 h 00 - 11 h 00 à 18 h 00).*
- *La présence des Chinois et des Mossis réduit de plus en plus leurs revenus, parce qu'elles sont moins employées. Cela, parce qu'elles ne sont pas aussi disponibles que les hommes, vu qu'elles s'occupent d'autres tâches avant de se rendre aux sites, et aussi parce que leurs tâches sont limitées à tirer la corde et à laver la boue.*
- *Le non-maintien des enfants à l'école favorise leur présence sur les sites d'orpaillage et l'une des causes du non-maintien est la pauvreté des parents.*

En plus de l'aide apportée aux parents pour accomplir les travaux domestiques, les enfants vont aussi sur les sites d'orpaillage, afin de chercher du travail et gagner un revenu. Les filles sont autant occupées que leurs mamans, entre la recherche de l'eau, la cuisine, l'entretien des tous petits, la lessive, la vaisselle, et les tâches effectuées sur les sites d'orpaillage.

Dans certaines localités comme Tintiba, les enfants ne pratiquent pas l'orpaillage même s'ils ne sont pas scolarisés pour la plupart. Dans cette localité, les filles font des petits commerces dont les bénéfices servent à leur payer des habits et à préparer leurs trousseaux de mariage.

Concernant les décisions du ménage, elles sont prises par le chef de ménage, soit l'homme. Les femmes ne décident que des aspects traditionnels concernant l'organisation des mariages.



Entretien avec les autorités traditionnelles dans le cadre de la conduite de l'étude

Au niveau des sites d'orpaillage

Les rôles sur les sites reflètent également une division sociale des tâches ancrée dans la culture. Les multiples tâches domestiques des femmes ne leur permettent pas d'être présentes avant 10 h 00, après avoir effectué les travaux ménagers (cuisiner le petit déjeuner et le déjeuner, balayer, chercher de l'eau). Les hommes consacrent plus de temps aux activités d'orpaillage sauf pendant l'hivernage où ils s'occupent aussi des travaux champêtres. Là encore, ils sont soutenus par les femmes.

Le travail sur les sites commence en général le matin à 8 heures pour prendre fin vers 18 heures. Les hommes se rassemblent en général en groupes de 10 à 20 personnes pour creuser les puits et traiter les croûtes. Les femmes ne creusent pas les puits profonds, mais elles peuvent creuser les **massas** (tracés de trous de moins de 1 mètre de profondeur).



Entretien avec un groupe de femmes dans le cadre de la conduite de l'étude

Les hommes creusent les puits jusqu'à atteindre la boue recelant de l'or. C'est en ce moment que les femmes arrivent pour tirer les cordes et laver la boue afin d'en extraire l'or. Les rémunérations les plus élevées reviennent aux employés qui creusent, l'activité étant sensée plus rude. Le travail des femmes est sous-estimé et moins rémunéré alors que ce sont elles qui assurent la phase déterminante, l'extraction de l'or.

L'orpaillage demande beaucoup d'efforts physiques. Les femmes fréquentent les sites, car les hommes n'arrivent pas à subvenir seuls à tous les besoins des ménages. En raison de l'insuffisance des revenus, les hommes ne peuvent pas

empêcher les femmes de travailler. Avec le manque d'eau que l'on vit en ce moment, notamment à cause de la rareté des pluies et de leurs faibles intensités, les femmes ne disposent pas de jardins maraîchers pour faire autre chose. Selon certains témoignages, avec la présence des Chinois et des Mossis qui utilisent des machines, les femmes sont de moins en moins sollicitées et peuvent faire plus d'une semaine sans avoir un revenu atteignant 2 000 francs CFA.

3.6 Étude de cas 2 : Kadidia BARRY, présidente du parlement des enfants de Kéniéba

Le Parlement des enfants a été institué au Mali en 1996 par décret ministériel. Son rôle principal est de défendre les droits des enfants. Il a aussi pour mission de mener des activités de sensibilisation à l'endroit des enfants et des décideurs. Il fait également des plaidoyers auprès du gouvernement et des partenaires. En plus de tout cela, le Parlement des enfants veille au respect de la Convention relative aux droits des enfants (CDE).

Afin de renforcer l'influence des enfants, le projet collabore avec le "Parlement des enfants et organise des séances d'information et de sensibilisation sur la promotion des droits des enfants dans le secteur minier artisanal, en coordination avec le bureau local et les clubs d'enfants. Dans ce contexte, en appui au Service Local de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (SLPFEF), il a été mis en place, le jeudi 16 novembre 2023, du tout premier bureau du Parlement des enfants dans cercle de Kéniéba. Ce nouveau bureau, composé de 30 enfants dont 18 filles, est présidé par Kadidia BARRY.

Kadidia Barry est une élève de la 8e année. Elle a 10 ans et veut étudier pour devenir docteur, car, comme elle le dit : « J'ai vu beaucoup de personnes qui souffrent de plusieurs maladies et je voudrais pouvoir leur apporter une aide ».



Légende 9 : Kadidia Barry, Présidente du Parlement des enfants du cercle de Kéniéba

Kadidia, enfant, mais déjà leaders

Depuis la 5^e année, Kadidia participait déjà à des activités humanitaires.

« Pendant la période de coronavirus, nous sommes allés dans le Kolomba 2, au cours de cette activité, on nous a posé des questions sur les moyens de prévention contre la maladie et nous avons répondu. Après nous sommes partis à Bamako pour une activité portant sur les droits des filles. Il s'agissait de sensibiliser des parents qui refusent à ce que leurs filles partent à l'école. C'était dans une école de Kalanbacoro qu'on appelle « Les benjamines" ».

Elle a également participé à des concours où elle a remporté des prix.

« J'ai participé à un concours au cours duquel, ils nous ont posé des questions auxquelles nous avons répondu. J'ai été classée 2^e après les résultats et j'ai eu un prix. J'ai aussi l'habitude d'avoir des prix à l'école.

La vision de la présidente

« Dans les jours à venir, nous souhaitons organiser des activités de sensibilisation à l'endroit des parents. Après, organiser des concours et faire des remises de prix. Par exemple, on pourrait poser des questions sur les droits des enfants aux enfants et offrir des cadeaux à ceux qui arrivent à donner les bonnes réponses. Nous avons aussi élaboré un plan d'action que nous devons exécuter. »

Ce que Kadidia pense du projet FEMA

Pour elle, le projet FEMA est un projet qui œuvre pour la promotion des droits et la protection des enfants. Il en est de même pour les droits des femmes. Pour être précise, elle ajoute : « Par exemple, il y a des parents qui refusent d'envoyer leurs filles à l'école. Ils estiment que l'instruction des filles n'a pas d'importance. Or, les droits des enfants c'est d'aller à l'école pour apprendre. L'un de leurs droits est d'avoir un acte de naissance pour chaque enfant. Le projet FEMA va

travailler pour que chaque enfant puisse avoir son acte de naissance. Les parents doivent veiller sur les enfants et éviter que les enfants ne se battent pas en public. Veiller aussi sur les enfants afin qu'ils ne commettent pas de bêtise ».

La collaboration entre le Parlement des enfants et le projet FEMA

« Le travail que nous avons fait était à notre demande et concernait la protection des enfants. Parce que nous avons constaté que les enfants qui n'ont pas encore 18 ans et qui n'ont pas la force nécessaire pour travailler abandonnent les études au profit de l'orpaillage. Donc, nous avons mené ensemble une activité de sensibilisation. En plus, nous avons même élaboré un plan d'action. Dans ce plan d'action, nous envisageons d'organiser des concours entre les enfants de différents établissements scolaires, car nous avons constaté qu'à Kéniéba, on n'organise pas de concours pour les enfants. Or, les concours permettent de comprendre beaucoup de choses ».

Le message à passer auprès des parents

« Quand on rentre dans une famille quelconque, on salue d'abord et on se présente en disant que nous sommes les membres du Parlement des enfants. Après les salutations d'usage, nous disons aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école et de veiller sur leur maintien à l'école. Nous disons aux parents de tout mettre en œuvre pour que les enfants ne partent dans les mines artisanales. Ensuite, nous disons aux parents que nous sommes l'avenir du pays et que si l'on nous permet d'aller sur les sites d'orpaillage, qui seront les médecins et les avocats de demain ? ».

Les actions de plaidoyer au niveau des autorités locales

« Nous avons rencontré le Préfet. Ce jour-là, nous lui avons parlé des droits des enfants et de l'importance de reconnaître ces droits au sein de nos communautés. Le Préfet nous a rassurés de son soutien et il nous a remis sa carte de visite afin qu'on le contacte en cas de besoin ».

Sur la parole de l'enfant acteur

Traditionnellement, en Afrique, rarement les adultes accordent de l'importance à la parole de l'enfant. Mais, selon Kadidia, cette attitude doit changer :

« Si tu veux que les gens t'écoutent et accordent du crédit à tes propos, tu dois bien te comporter et dire avec respect dans ce que tu veux dire. Même si tu te trouves devant quelqu'un qui n'accorde pas d'importance aux propos des enfants, ta façon de t'adresser à lui et ta façon de tenir tes propos feront que la personne sera obligée de t'écouter ».

Le message de la Présidente pour ses camarades travaillant dans les placers

« Le message que j'ai pour les enfants qui travaillent dans les placers est que tu peux travailler aujourd'hui et avoir de l'or. Mais demain, tu seras incapable de te nourrir à travers la même activité. Non seulement tu auras faim, mais aussi toute ta famille aura faim. Tu finiras par être à la merci des gens. Or, demander chaque jour 500 ou 1000 FCFA ne peut pas perdurer. À l'école, on s'instruit et on apprend un métier qu'on pourra exercer ».

3.7 Tableau des activités

Le tableau ci-dessous fait état des principales réalisations par rapport aux activités planifiées dans le Plan de travail annuel de l'An 2 (PTA 2).

Description : Activités	Statut Activité	Explication des progrès dans la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions annuelles
Résultat intermédiaire 1100 : Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba		
Résultat immédiat 1110 : Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur MA de Kéniéba		
Extrant 1111 : Appui fourni à la création et à la structuration de groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba		
1111.2 Identifier les groupements de femmes à appuyer et à créer	Réalisé	20 groupements de femmes sélectionnés (1 dans chaque village) composés de 13 associations, 4 coopératives et 3 groupements non formels. Effectif total de 966 membres (941 femmes, 25 hommes).
1111.3 Évaluer les besoins des groupements de femmes retenus	Réalisé	Évaluation effectuée et répertoire des besoins établi.
1111.4 Faciliter des ateliers avec la FEMIMA et les groupements de femmes pour la structuration organisationnelle de chaque groupement et autres besoins identifiés	En cours	Formation des agents communautaires du projet réalisée en vue de les outiller pour accompagner les femmes dans le processus de structuration.
1111.5 Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1112 : Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes		
1112.1 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC auprès des groupements de femmes	Réalisé	Campagne de sensibilisation menée dans l'ensemble des villages d'intervention. À l'issue, 35 AVEC mises créées.
1112.2 Faciliter des ateliers et formations de formatrices (bénévoles) sur le développement de règles de gestion des AVEC auprès des groupements de femmes et de la FEMIMA	En cours	Formation de 40 bénévoles sur 6/7 modules. Le dernier module est prévu pour l'An 3.
1112.3 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC au sein des communautés minières	En cours	Rencontres de sensibilisation tenues avec les membres des Comités de gestion des AVEC. Rencontres élargies à tous les membres des AVEC prévues à l'An 3.
1112.4 Faciliter la mise en place (<i>mise en œuvre</i>) des AVEC au sein des communautés minières	Réalisé	35 AVEC mises en place et comptabilisant 941 membres (916 femmes, 25 hommes). Kit complet remis à l'ensemble des AVEC. Suivi réalisé avec au total 13 877 000 FCFA épargnés et 10 096 500 empruntés. Le fond social établi à 1 481 150.
1112.5 Fournir des conseils et recommandations sur les investissements potentiels	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1113 : Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA		
1113.1 Faire l'état des lieux des techniques utilisées sur les sites MA	Réalisé	Étude réalisée et rapport disponible
1113.2 Identifier les techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement à mettre en œuvre (techniques de transport, de	Réalisé	Techniques plus sécuritaires proposées dans le rapport d'état des lieux.

Description : Activités	Statut Activité	Explication des progrès dans la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions annuelles
traitement et d'excavation, utilisation des produits chimiques et sécurité du travail)		
1113.3 Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1113.4 Former les formatrices sur les modules de formation	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1113.5 Appuyer l'animation des sessions de formation par les formatrices	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1114 : Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes		
1114.1 Identifier les fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA (équipements de protection, transport, traitement et autres) à Kéniéba	Réalisé	Liste de 16 fournisseurs répartis entre les 4 communes d'intervention du projet établie.
1114.2 Fournir des conseils aux fournisseurs sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1114.3 Faciliter la mise en relation entre les fournisseurs et les groupements de femmes	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Résultat immédiat 1120 : Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba		
Extrant 1121 : Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA		
1121.2 Définir un cadre de collaboration entre le Projet et le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Tambaoura à Kéniéba (RTP en soutien)	Réalisé	Convention de partenariat pour la réouverture du CFP Tambaoura signée le 15 décembre 2023. Elle intègre les dispositions relatives à l'accessibilité du centre par les personnes à mobilité réduite.
1121.3 Fournir un soutien technique et financier pour l'opérationnalisation du CFP Tambaoura (RTP en soutien)	En cours	Évaluation des besoins (équipements et infrastructures) réalisée. Travaux de rénovation et d'installation des équipements prévus à l'An 3.
1121.4 Mener une sensibilisation ciblée au bénéfice des adolescent(e)s concernant les secteurs alternatifs	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1121.5 Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1121.6 Développer un protocole d'accord entre les coopératives et le CFP Tambaoura à Kéniéba sur la formation qualifiante de personnes vulnérables, y compris des adolescent(e)s	Réalisé	Cf. 1121.2
1121.7 Mettre en place un système de coaching/suivi des apprenant(e)s	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1122 : Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba		
1122.1 Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1122.2 Développer et conduire des formations en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et	Non démarré	Reportée à l'An 3.

Description : Activités	Statut Activité	Explication des progrès dans la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions annuelles
accès au crédit en partenariat avec le CFP Tambaoura		
1122.3 Mettre en place un dispositif de coaching/suivi des MPME créées	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1124 : Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles		
1124.2 Identifier les besoins en équipements et en espace de travail des Centres d'incubation des MPME	Réalisé	6 centres identifiés. Évaluation des besoins (équipements et infrastructures) faite en parallèle de l'évaluation du CFP Tambaoura.
1124.3 Identifier les sites et mener des études de faisabilité et environnementales pour l'aménagement de centres d'incubation	Réalisé	Étude de faisabilité faite dans le cadre de l'analyse d'impact environnemental du projet.
Résultat intermédiaire 1200 : Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres dans le secteur minier artisanal à Kéniéba		
Résultat immédiat 1210 : Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba		
Extrant 1211 : Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre		
1211.1 Mener une étude sur les coutumes locales, attitudes et normes sociales dans les communautés MA cibles de Kéniéba (cf. 1311)	En cours	Étude réalisée et rapport disponible. Partage des résultats reporté à l'An 3.
1211.2 Élaborer les stratégies et approches de communication d'une part sur le travail des enfants (impacts), et d'autre part sur les normes sexospécifiques limitant la participation productive et sûre des femmes à l'exploitation MA	Réalisé	Stratégies et approches du projet révisées sur la base des résultats des études. Nouvelles stratégies disponibles.
1211.3 Mettre en œuvre les stratégies et approches élaborées	Réalisé	Sélection et formation de 44 coachs. Conduite des activités de sensibilisations et d'appui aux CVPA.
1211.4 Appuyer les groupes de plaidoyer locaux, les clubs d'enfants et les réseaux de mentors pour mener des campagnes de sensibilisation	Réalisé	Formation des membres des Clubs et élaboration du plan d'action annuel. Activités de sensibilisation menées (célébration des journées commémoratives, Tournoi de football, etc.).
Extrant 1212 : Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG		
1212.1 Développer les programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction du « Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG	Réalisé	Programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection, et des stratégies de prévention du travail incluant les problématiques genre développés
1212.2 Assurer la formation des formateurs sélectionnés sur les programmes développés	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1212.3 Appuyer la formation des services techniques et des OSC sur les programmes développés, par les formateurs	Non démarré	Reportée à l'An 3.

Description : Activités	Statut Activité	Explication des progrès dans la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions annuelles
Extrant 1213 : Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournies aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre		
1213.1 Élaborer un module de formation en collaboration avec les services techniques	Réalisé	Module de formation sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA élaboré.
1213.2 Assurer la formation des formateurs (les services techniques)	Réalisé	Formation des membres des CCPE (36 membres, dont 24 femmes) sur la mobilisation des ressources effectuée. Formation des formateurs (13 représentants des services techniques) sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants.
1213.3 Appuyer la formation des membres des CVPA par les services techniques	Réalisé	Formation de 36 membres des CCPE sur la coordination des parties prenantes. Formation des membres des CVPA sur les rôles et responsabilités des CVPA, la protection de l'enfant, les droits de l'enfant, l'identification des enfants vulnérables.
1213.4 Faciliter l'élaboration des plans d'action annuels par les CVPA	Réalisé	Plan d'action annuel des CVPA élaboré.
1213.5 Accompagner la mise en œuvre des plans d'action annuels des CVPA	En cours	Activités de sensibilisation organisées. 183 enfants en situation de travail sur les sites miniers identifiés.
Extrant 1214 : Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation		
1214.2 Redynamiser les CVPA dans les communes cibles	Réalisé	Mise en place des bureaux exécutifs des 20 CVPA avec 180 membres au total (98 femmes, 82 hommes). Formation des membres sur les rôles et responsabilités.
1214.4 Mettre en œuvre les stratégies de scolarisation accélérées ou passerelles (SSA/P) dans certaines communes, notamment en aidant les CVPA à obtenir des certificats de naissance ou des jugements supplétifs pour les enfants participant à la SSA/P	En cours	Création de 4 centres SSA/P. Identification et formation de 4 animateurs sur les pratiques pédagogiques et l'animation des centres SSA/P. Formation de 8 membres des Comités de gestion scolaire sur la gestion des centres SSA/P. Inscription de 124 enfants dans les centres SSA/P. Le processus de formation dans les centres et l'établissement des jugements supplétifs se poursuivront à l'An 3.
Résultat immédiat 1220 : Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur MA		
Extrant 1221 : Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA		
1221.1 Effectuer une évaluation des besoins de formation des groupements de femmes et d'adolescentes, y compris les groupements locaux de la FEMIMA	Réalisé	Répertoire des besoins de formation élaboré.
1221.2 Élaborer un module de formation en collaboration avec la FEMIMA	Réalisé	Modules de formation sur les thèmes Leadership, Communication et Plaidoyer disponibles.
1221.3 Organiser la formation des formateurs pour les membres de la FEMIMA	Réalisé	Formation de 9 formatrices, membres de la FEMIMA.
1221.4 Faciliter la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA	En cours	Formation de 39 formatrices, membres des groupements de femmes. Formation de 467 femmes, membres des groupements des communes de Dialafara et Sitakily. Formation

Description : Activités	Statut Activité	Explication des progrès dans la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions annuelles
		des membres des groupements de Dabia et Kéniéba reportée à l'An 3.
Extrant 1222 : Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national		
1222.1 Faire un audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA	Réalisé	Rapport d'audit disponible.
1222.2 Élaborer un plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA	Réalisé	Plan de renforcement disponible.
1222.3 Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA	En cours	Formation de 10 membres de la FEMIMA sur la gestion comptable et financière des entités à but non lucratif suivant la nouvelle norme OHADA. Élaboration du manuel de procédures et mise à jour des statuts et règlements. Poursuite de la mise en œuvre du plan au cours de l'An 3.
Extrant 1223 : Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux local et national) organisés		
1223.1 Identifier les événements et opportunités de réseautage existants et les fora de politique publique	Réalisé	Liste des évènements et plan annuel des évènements disponibles.
1223.2 Créer de nouvelles opportunités et activités de réseautage et d'échange d'informations	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1223.3 Préparer le plan annuel des événements	Réalisé	Liste des évènements et plan annuel des évènements disponibles.
1223.4 Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange d'informations et à des fora sur les politiques publiques	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1224 : Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA		
1224.1 Faire un état des lieux des clubs d'enfants dans la zone de Kéniéba	Réalisé	Mise en place et/ou remembrement des Clubs d'enfants dans les 20 villages d'intervention du projet. 40 membres des clubs d'enfants formés sur les droits et la protection de l'enfant.
1224.2 Appuyer les clubs d'enfants à élaborer des plans d'action	Réalisé	Plan d'action annuel des Clubs d'enfants disponible.
1224.3 Appuyer les clubs d'enfants à mettre en œuvre leurs plans d'action	En cours	Organisation d'activités de sensibilisation sur les droits et les mesures de protection à travers des jeux, des sketches et des causeries-débats dans les écoles et les communautés. Poursuite des activités à l'An 3.
1224.4 Fournir un appui aux services techniques locaux pour créer/redynamiser le parlement des enfants à Kéniéba	En cours	Mise en place du premier Parlement des enfants de Kéniéba. Appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action à l'An 3.
1224.5 Fournir un appui aux services techniques locaux pour établir des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba	Non démarré	Reportée à l'An 3.
1224.6 Identifier les besoins de formation du Parlement des enfants au niveau national	Réalisé	Tableau d'identification des besoins disponible.
1224.7 Développer un programme de formations répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national	Réalisé	Programme de formations élaboré.

Description : Activités	Statut Activité	Explication des progrès dans la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions annuelles
1224.8 Mettre en œuvre le programme de formation du parlement des enfants au niveau national	Réalisé	Formation de 25 membres du PE sur la prévention du travail des enfants.
Résultat intermédiaire 1300 : Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles amélioré, y compris en ce qui a trait aux questions d'EG et d'environnement		
Résultat immédiat 1310 : Connaissances accrues des partenaires pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA		
Extrait 1311 : Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec 1211.1)		
1311.1 Effectuer une analyse documentaire et une synthèse des différents rapports sur le travail des enfants par tranche d'âge dans le secteur MA dans le Cercle de Kéniéba	Réalisé	Étude réalisée et rapport disponible.
1311.2 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (État, ONG, orpailleurs, sociétés minières, parents, enfants et écoles) dans le secteur MA sur les facteurs favorisant le travail des enfants dans l'orpaillage	Réalisé	Cf.1311.1
1311.3 Produire le rapport d'étude final sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpaillage de Kéniéba	Réalisé	Cf.1311.1
1311.4 Diffuser les résultats de l'étude avec les parties prenantes	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrait 1312 : Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec l'étude globale genre ACS+)		
1312.1 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (ONG, organismes privés, structures étatiques nationales et locales, orpailleurs) dans le secteur MA sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba	Réalisé	Étude réalisée et rapport disponible.
1312.2 Effectuer une analyse et synthèse des différents rapports ou étude sur les barrières sexospécifiques à la participation économique rencontrées par les femmes et les adolescentes	Réalisé	Cf. 1312.1
1312.3 Produire le rapport d'étude final	Réalisé	Cf. 1312.2
1312.4 Diffuser des résultats de l'étude avec les parties prenantes	En cours	3 documents de synthèse élaborés, dont 1 partagé avec les partenaires. Atelier de partage des résultats prévu à l'An 3.
1312.5 Développer une stratégie de sensibilisation des acteurs étatiques, des compagnies minières et des PTF	Réalisé	Document de stratégie mis à jour.
1312.6 Appuyer la mise en œuvre la stratégie de sensibilisation développée	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrait 1313 : Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA		
1313.1 Analyser le cadre réglementaire et identifier comment il pourrait mieux prendre compte de l'EG dans le secteur MA	Réalisé	Rapport d'analyse disponible.
1313.2 Sensibiliser les acteurs institutionnels pour une meilleure prise en compte des résultats des études en vue d'une gestion efficiente du secteur minier artisanal (Cf. 1313.3)	Réalisé	Ateliers organisés à Bamako et à Kéniéba.

Description : Activités	Statut Activité	Explication des progrès dans la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions annuelles
1313.3 Renforcer les capacités de plaidoyer, lobbying et négociation des acteurs non gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) sur les réformes nécessaires dans le secteur MA	Réalisé	Ateliers organisés à Bamako et à Kéniéba.
Extrant 1314 : Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants et l'environnement effectuée et actualisée		
1314.1 Effectuer une analyse d'économie politique et des acteurs clés du secteur de l'orpaillage dans le cercle de Kéniéba	Réalisé	Étude réalisée et rapport disponible.
1314.2 Identifier les dynamiques de conflits (conjointement avec 1314.1)	Réalisé	Cf. 1314.1
1314.3 Valider les résultats de l'analyse avec les parties prenantes et finaliser l'étude	Réalisé	
1314.4 Élaborer une stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits tenants compte des acteurs clés et de la dimension genre	Réalisé	Document de stratégie élaboré.
1314.5 Appuyer la mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Résultat immédiat 1320 : Capacité accrue des structures locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l'EG et de l'environnement		
Extrant 1321 : Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanale		
1321.1 Analyser les prérogatives des collectivités territoriales dans la gestion et la surveillance du secteur MA en intégrant une perspective genre pour assurer un accès équitable	Réalisé	Rapport d'analyse disponible.
1321.2 Sensibiliser les instances locales sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1322 : Appui technique fourni aux autorités locales (F/H) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA, sensibles au genre et à l'environnement		
1322.1 Évaluer le cadre actuel de gestion des sites MA, y compris la prise en compte de l'EG et de l'environnement	En cours	Rapport d'analyse disponible. Mise à jour tenant compte de nouveaux textes d'application du code minier et du contenu local prévu à l'An 3.
1322.2 Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA	Non démarré	Reportée à l'An 3.
Extrant 1323 : Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA		
1323.1 Mettre en place un cadre concertation et de réflexion entre les parties prenantes	Réalisé	Comité de gestion et de suivi inclusif du secteur minier artisanal dans le cercle de Kéniéba.

3.8 Problèmes dans la mise en œuvre

Aucune activité ne fut l'objet d'ajustements majeurs. Cependant, dans le cadre des nouvelles directives d'AMC sur l'appui direct aux structures institutionnelles étatiques, le projet établira une meilleure approche dans le cadre de la réunion de planification en ce qui concerne la Composante Gouvernance. Cette nouvelle approche d'intervention sur la Composante Gouvernance permettra

de mieux cadrer certaines activités, dont les seuls bénéficiaires sont les structures étatiques. Ce recadrage sera, notamment, réalisé en intégrant les points clés de l'étude sur l'économie politique, les acteurs clés et les conflits.

3.9 Changements proposés au modèle logique

Le tableau ci-dessous présente les changements souhaités par l'équipe projet au modèle logique. Ces changements concernent quatre (04) activités du projet et visent à renforcer la compréhension de l'activité ou apporter des précisions concernant l'approche opérationnelle.

Réf.	Texte original	Texte proposé	Rationnel (explication)
1111.4	Faciliter des ateliers avec la FEMIMA et les groupements de femmes pour la structuration organisationnelle de chaque groupement et autres besoins identifiés	Faciliter des ateliers pour la structuration organisationnelle des groupements partenaires en collaboration avec le SLDSES et la FEMIMA	Changement intégré pour apporter plus de précision et améliorer la compréhension de ce qui est visé.
1112.4	Faciliter la mise en place des AVEC au sein des communautés minières	Faciliter la mise en œuvre des AVEC au sein des communautés minières	Après la mise en place des AVEC, le projet appuie également la mise en œuvre. Il est important de faire ressortir cet aspect dans la formulation des activités.
1313.3	Renforcer les capacités de plaidoyer, lobbying et négociation des acteurs non gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé) sur les réformes nécessaires dans le secteur MA	Renforcer les capacités de plaidoyer, lobbying et négociation des acteurs non gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) sur les réformes nécessaires dans le secteur MA	Ajout de la catégorie « autorités traditionnelles » pour une meilleure compréhension de l'approche opérationnelle.
1323.2	Élaborer un plan d'animation du cadre de concertation	Élaborer un plan d'animation Comité de gestion et de suivi inclusifs du SMA dans le cercle de Kéniéba	Ajout de « Comité de gestion et de suivi inclusifs du SMA dans le cercle de Kéniéba » pour préciser le nom du comité mis en place dans le cercle de Kéniéba.

3.10 Sécurité et gestion des risques

Le risque sécuritaire constitue un enjeu majeur au Mali. Afin de mieux appréhender cette problématique et assurer la sécurité du personnel, le projet a élaboré deux (2) documents phares :

- Le Plan de gestion des risques de sécurité;
- L'Évaluation des risques de sécurité.

Le Plan de gestion des risques de sécurité (PGRS), élaboré entre juin et septembre 2023, constitue une série de lignes directrices et de procédures visant à atténuer les risques identifiés et probables pour les projets et le personnel de Cowater International au Mali. Il répond aux exigences du devoir de diligence de Cowater, en ce sens que l'organisation est responsable de la sécurité et du bien-être de son personnel et de toute tierce partie affectée par les activités, y compris les dispositions de sécurité appropriées. Il constitue un document évolutif faisant l'objet de révision annuelle par le gestionnaire des risques de sécurité du Mali, avec le soutien et l'approbation du vice-président de la gestion des risques de Cowater International.

En ce qui concerne l'Évaluation des risques de sécurité (ERS), il s'agit principalement des risques du point de vue de la sûreté et de la sécurité qui sont susceptibles d'affecter les projets, le personnel et les biens de Cowater International au Mali. L'évaluation vise aussi à recommander des mesures d'atténuation pour permettre la réalisation du projet tout en remplissant le devoir de diligence (DD) de Cowater International. Cette évaluation des risques de sécurité a été réalisée conformément au Système de gestion des risques de sécurité (SGRS) de l'organisation. La dernière évaluation relative au cercle de Kéniéba, datant de septembre 2023, faisait ressortir des risques liés à la criminalité, les conflits miniers et d'autres aléas dus à sa position géographique comme carrefour d'une richesse minière attirée par les ressortissants des pays de la sous-région. Les indicateurs évalués dans les zones d'intervention du projet énoncent une certaine fragilité.

Les mesures d'atténuation élaborées sont de natures hybrides, composées d'outils logistiques et de formations techniques, dont les suivants :

- Équipements de sécurité et de sûreté;
- Analyse sécuritaire et breffage avant les missions;
- Procédure opérationnelle de sécurité;
- Communication via WhatsApp;
- Formation des conducteurs aux communications par satellite et utilisation des sacs de traumatologie d'urgence (STU);
- Formation du personnel à la gestion d'un incident critique;
- Formation du personnel et des partenaires aux gestes de premiers secours;
- Mise en place d'une équipe de gestion des incidents (EGI);
- Contrat d'assurance maladie et accident;
- Escorte BSI (Brigade Spéciale d'Intervention) pour le personnel international.

En outre, dans le cadre des risques liés aux voyages, le personnel du projet est inscrit sur la plateforme Drum Cussac qui fournit des rapports réguliers, des alertes et des conseils en temps réel, un suivi du personnel et des voyageurs, et une réponse aux situations d'urgence. Drum Cussac fournit également un système de suivi des déplacements en temps réel, des alertes de

proximité, des conseils sur la sûreté et la sécurité du pays, ainsi qu'un centre de soutien opérationnel d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui peut être alerté par l'intermédiaire de l'application mobile SOS. Le centre de soutien opérationnel de Drum Cussac est intégré au plan de gestion des incidents de Cowater International, à l'équipe et aux fournisseurs d'assurance médicale et de sécurité.

Au regard de l'évolution du contexte politique et sécuritaire suite au retrait de la MINUSMA, le Plan de gestion des risques de sécurité et l'Évaluation des risques de sécurité ont été mis à jour en janvier 2024 pour prendre en compte les nouveaux enjeux sécuritaires.

3.10.1 Registre des risques

Texte initial	Texte proposé	Rationnel (explication du changement proposé)	Mesures correctrices mises en œuvre
<p>RISQUE 1 :</p> <p>Instabilité politique compliquant le fonctionnement des institutions publiques</p>	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication fluide avec les autorités publiques maintenue, notamment à travers les échanges lors des réunions des organes de suivi du projet. ▪ Renforcer les Cadres de concertation locale et nationale à travers la tenue régulière des réunions prévues et la mise en place d'un espace d'échange avec les autorités régionales.
<p>RISQUE 2 :</p> <p>Insécurité limitant le déplacement des équipes dans certaines zones minières artisanales dans le Cercle de Kéniéba et perturbant le respect des plans de travail annuels</p>	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un plan de contingence pour garantir la sécurité de l'équipe et des équipements (mise en place d'un protocole de sécurité) élaboré. ▪ Le plan de gestion des risques sécuritaires est élaboré et mis à jour en fonction des évaluations menées. ▪ Le partage d'information sur le contexte sécuritaire non seulement avec des organisations assurant l'exécution du projet FEMA, mais aussi avec d'autres structures intervenant dans la zone de Kéniéba (USAID, PAM, SWEED, UNICEF) est établi. ▪ La formation du personnel sur la gestion de la sécurité afin de mieux évaluer et appréhender les menaces (si possible en Formation de sensibilisation en environnements hostiles - HEAT) est effectuée. ▪ Un point focal sécurité au sein de chacune des structures (Cowater, Right To Play, IMPACT) est désigné. ▪ La sécurité est renforcée dans les locaux de Kéniéba à travers l'installation de caméras de surveillance fonctionnant 24/7.

Texte initial	Texte proposé	Rationnel (explication du changement proposé)	Mesures correctrices mises en œuvre
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une analyse sécuritaire préalable à chaque déplacement interne ou activité sur le terrain est réalisée.
<p>RISQUE 3 :</p> <p>Déstructuration des rapports sociaux et problèmes au sein des communautés et des ménages dû au renforcement du pouvoir économique des femmes.</p>	N/A	N/A	N/A
<p>RISQUE 4 :</p> <p>Faible participation des femmes et des adolescentes dans les groupements et faible réactivité en raison du poids culturel et social.</p>	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte de la dimension culturelle et faire recours à des ressources locales en termes de sensibilisation et mobilisation des groupes cibles au sein des communautés concernées. ▪ Organiser des visites d'échanges entre les différents groupements de femmes provenant des différentes communes pour trouver des solutions inclusives sur les barrières rencontrées.
<p>RISQUE 5 :</p> <p>Problème de coordination entre les trois partenaires impactant leurs attentes respectives.</p>	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La collaboration inter organisationnelle en vue de mieux définir les rôles, les responsabilités et les activités dont chacune des structures ayant le lead est renforcée et un document de coordination des activités est établi en sus du Manuel de procédures. ▪ Un calendrier clair de mise en œuvre est établi. Celui-ci a permis la mise en œuvre des activités du projet. ▪ Des canaux et plateformes de communication et de concertation continues entre les trois organisations ont été développés, dont la mise en place d'un système de partage de fichiers (SharePoint) facilitant le travail en groupe. ▪ Une rencontre de suivi hebdomadaire impliquant les équipes des trois organisations est instituée. ▪ Une réunion de coordination mensuelle impliquant tous les intervenants (Mali,

Texte initial	Texte proposé	Rationnel (explication du changement proposé)	Mesures correctrices mises en œuvre
			Canada) des trois organisations est instituée.
<p>RISQUE 6 :</p> <p>Prolifération des sites d'orpaillage due à la flambée du cours de l'or sur le marché international, entraînant des mouvements de population, dont les femmes et les enfants.</p>	N/A	N/A	N/A
<p>RISQUE 7 :</p> <p>Faible pertinence ou inadéquation des infrastructures/ alternatives proposées pour la garde des enfants afin que les mères ne se rendent pas sur les sites avec les enfants de bas en âge</p>	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à une analyse approfondie du contexte social, culturel et économique des zones concernées, notamment à travers les études en cours. ▪ Obtenir l'approbation des autorités locales avant la mise en œuvre de telles approches.
<p>Risque 8 :</p> <p>Forte résistance des autorités coutumières « Tomboloma » qui régissent l'accès aux sites miniers</p>	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation préalable des Chefs de villages demandée avant chaque visite sur les sites d'orpaillage.
<p>Risque 9 :</p> <p>Faible taux d'alphabétisation altérant le développement organisationnel des groupements de femmes</p>	N/A	N/A	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation des programmes de formation au contexte local à travers notamment, une préparation des formateurs et formatrices sur l'animation des sessions de formation en Bambara.

4. RAPPORT FINANCIER

Pour l'année 2, sur un budget global de 2 420 987 \$, les dépenses totales ont atteint 2 378 645 \$, incluant la contribution de l'AMC et celle de B2Gold. Cela représentait un taux d'exécution de 98,3%. Les données séparées pour AMC et B2Gold sont aussi présentées dans le tableau plus bas, bien que nous nous concentrerons sur les résultats globaux dans les descriptions.

Au niveau du coût de la rémunération et des honoraires, sur un budget de 1 310 087 \$, les dépenses réelles atteignaient 1 428 268 \$ à la fin de l'année, pour un taux d'exécution de 109%. Ce dépassement s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au niveau des sous-traitants locaux. Cela s'explique par les nombreux mandats réalisés au cours de l'année, que ce soit l'étude et la stratégie genre, l'étude d'économie politique et des conflits sur l'orpaillage et la stratégie de sensibilité des conflits, l'étude et le plan de gestion environnemental, l'étude sur les facteurs de déscolarisation et le travail des enfants, l'état des lieux des techniques minières, en plus d'autres mandats pour appuyer la FEMIMA et la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation du projet. Toutes ces études viendront d'ailleurs renforcer la stratégie de mise en œuvre du projet durant sa 3^e année.

Concernant les coûts remboursables, sur un budget prévu de 870 983 \$, les dépenses réelles atteignaient 715 247 \$, pour un taux d'exécution de 82,1%. Cette sous-performance s'explique principalement par les délais de mise n'œuvre des activités terrain en début d'année alors que le PMO était encore en révision. La mise en œuvre des activités s'est tout de même accélérée en deuxième moitié d'année, mais pas suffisamment pour entièrement rattraper ce retard.

Finalement, concernant la compensation pour les frais généraux, sur un budget prévu de 239 636 \$, le projet enregistre des dépenses de 235 130 \$, pour un taux d'exécution de 98,1%.

Budget et Dépenses Réelles du Projet FEMA (Année 2 - 2023-24)							
Postes	Catégories de coûts admissibles	Budget An 2 en \$	Dépenses AMC	Dépenses B2GOLD	Dépenses Totales	Variations en \$	Dépenses en % du Budget
	Rémunération - Employés de l'organisation						
1.1	Employés canadiens / internationaux	158 185	136 325	33 000	169 324	(11 139)	107,0%
1.2	Rémunération - Employés locaux	526 927	481 898	43 141	525 039	1 887	99,6%
	Honoraires - Sous-traitants						
1.4	Sous-traitants canadiens	329 500	299 667	-	299 667	29 833	90,9%
	Sous-traitants locaux	295 475	326 279	107 959	434 238	(138 763)	147,0%
	Sous-total - Catégorie : Rémunérations et honoraires	1 310 087	1 244 168	184 100	1 428 268	(118 182)	109,0%
1.6	Coûts remboursables						
1.6.1	Frais de voyage	257 700	210 346	-	210 346	47 354	81,6%
1.6.2	Autres frais de formations	245 783	180 845	-	180 845	64 938	73,6%
1.6.3	Produits, biens et fournitures	152 750	121 252	-	121 252	31 498	79,4%
1.6.4	Frais d'administration directement liés au projet	184 500	202 804	-	202 804	(18 304)	109,9%
1.6.5	Autres coûts directs	12 750	-	-	-	12 750	0,0%
1.6.6	Coûts de Construction (moins de 20%): Travaux structurels, Travaux non-structurels	17 500	-	-	-	17 500	0,0%
	Sous-total - Catégorie : Coûts remboursables	870 983	715 247	-	715 247	155 736	82,1%
	Sous-total - Catégories: Rémunérations et honoraires et coûts remboursables admissibles à l'application du taux fixe pour les frais généraux (1.1 à 1.6)	2 181 070	1 959 415	184 100	2 143 515	37 554	98,3%
1.7	Compensation pour les frais généraux						
1.7.1	Taux fixe de 1.1 à 1.6	239 636	235 130	-	235 130	4 506	98,1%
	Sous-total - Catégorie : Compensation frais généraux	239 636	235 130	-	235 130	4 506	98,1%
	CONTRIBUTION TOTALE À L'INITIATIVE	2 420 706	2 194 545	184 100	2 378 645	42 060	98,3%

5. RÉSULTATS ET LEÇONS APPRISSES

5.1 Aperçu des résultats

5.1.1 Volet Économique

Résultat intermédiaire 1100 : Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba.

La mise en œuvre des activités au cours de l'An 2 du projet a permis d'atteindre les résultats suivants :

- 20 groupements de femmes ont été sélectionnés à raison d'un groupement par village d'intervention du projet. Ces groupements totalisent 966 membres (941 femmes et 25 hommes). Ils constituent les principaux partenaires du projet pour le Volet Économique.
- Une évaluation des besoins des groupements de femmes partenaires a été effectuée. Le répertoire des besoins établi fait ressortir des besoins généraux, communs aux groupements et portant notamment sur la structuration, le renforcement des capacités des membres sur les activités génératrices de revenus, l'accès au financement, la sécurisation des acquis; et des besoins spécifiques relatifs aux besoins en structuration organisationnelle.
- Les agents communautaires du projet ont été formés sur la structuration organisationnelle des organisations de femmes suivant les normes OHADA en vigueur. Cette formation permet de les outiller en vue d'accompagner le processus de structuration des groupements partenaires du projet.
- 35 AVEC ont été mises en place. Ces groupes d'AVEC sont répartis entre les 20 groupements de femmes partenaires et comptabilisent un nombre total de 941 membres (916 femmes et 25 hommes). Conformément à la stratégie du projet, les AVEC constituent le socle en vue de l'autonomisation économique des femmes. Le suivi de l'activité des AVEC dénote un franc succès avec un montant total 13 877 000 FCFA épargné, un montant total de 10 096 500 F CFA empruntés et un fond social établi à 1 481 150 F CFA. À noter également la création de nouvelles AVEC par les femmes des communautés, sans l'appui du projet.
- 40 bénévoles (20 titulaires et 20 suppléants) ont été formés sur le concept des AVEC et les appuient dans l'animation et le suivi des AVEC.
- 16 fournisseurs d'équipements ont été identifiés dans les communes d'intervention du projet. Ils participeront à différentes activités visant à établir entre eux et les groupements de femmes partenaires, des relations d'affaire afin de faciliter l'accès aux équipements.
- Une Convention de partenariat a été signée entre le Conseil Régional, le Conseil de Cercle, le projet FEMA et la Direction nationale de la formation professionnelle en vue de la réouverture du Centre de formation professionnelle Tambaoura (CFP). La mise en œuvre de cette convention a commencé par l'évaluation des besoins en infrastructures et équipements du centre.

5.1.2 Volet Social

Résultat intermédiaire 1200 : Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres dans le secteur minier artisanal à Kéniéba.

Au cours de l'année écoulée (An 2), les activités menées ont permis d'atteindre les résultats ci-dessous :

- Les approches pour lutter contre le travail des enfants et les normes qui limitent la participation des femmes ont été révisées en fonction des enseignements études réalisées et cela afin de rester en phase avec les réalités locales.
- Le réseau communal des coachs a été mis en place. Il est constitué 44 Coachs (39 hommes et 5 femmes) répartis dans les quatre communes d'intervention du projet. Les Coachs participent à la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation dans les différentes communautés. Ils véhiculent les messages clés et appuient les CVPA pour l'identification des cas de travail des enfants. Ils représentent un maillon essentiel dans la sensibilisation des acteurs communautaires pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes.
- La mise en place des Comités communaux de protection de l'enfant (CCPE) dans chaque commune d'intervention du projet et la formation de 36 de leurs membres sur des thématiques liées au travail des enfants. Conformément à la stratégie adoptée, le CCPE joue le rôle d'organe de suivi et de coordination de l'ensemble des initiatives relatives à la protection de l'enfant auprès des mairies.
- La mise en place effective des bureaux exécutifs des 20 CVPA et la formation de 40 de leurs membres dans le cadre de leur redynamisation).
- L'élaboration du plan d'action annuel des CVPA avec comme objectifs pour cette année de mettre en œuvre des activités permettant de renforcer la sensibilisation et la communication, promouvoir les droits des enfants, diminuer les problèmes liés à la santé de la reproduction chez les jeunes et enfants, impliquer davantage les enfants dans la protection de leurs droits.
- La mise en place du premier Parlement des enfants du cercle de Kéniéba.
- L'audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA ayant conduit à l'élaboration d'un plan de renforcement de capacité de l'organisation. La mise en œuvre de ce plan permettra à terme de mettre la FEMIMA en conformité avec les normes en vigueur; de mettre en place des dispositifs en vue d'améliorer et pérenniser le fonctionnement de la FEMIMA; de renforcer les capacités des membres de la FEMIMA et de ses groupements.
- L'organisation de plusieurs sessions de formation réalisées suivant l'approche en cascade. Cela a permis de former 9 membres de la FEMIMA et 39 membres des groupements de femmes en tant que formatrices, puis de former 467 femmes des groupements partenaires du projet.
- La mise en place de vingt (20) clubs d'enfants composés chacun de 18 membres (9 filles et 9 garçons) dans les villages d'intervention du projet et la formation de 40 de leurs membres sur les droits et la protection de l'enfant. Suivant l'approche adoptée, les clubs d'enfants participent aux activités de sensibilisation auprès de leurs pairs, pour réduire la participation des enfants à l'exploitation minière artisanale.
- L'identification des besoins de formation des membres du bureau national du Parlement des enfants et l'élaboration d'un programme de formation.

5.1.3 Volet Gouvernance

Résultat intermédiaire 1300 : Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles amélioré, y compris en ce qui a trait aux questions d’EG et d’environnement.

Ainsi, dans la dernière année, les activités menées ont permis d’atteindre les résultats suivants :

- La production d’une analyse exhaustive du cadre réglementaire applicable au secteur minier artisanal partagée avec les institutions nationales en vue d’une prise en compte des recommandations dans le cadre de la réforme du secteur.
- La sensibilisation des acteurs institutionnels et le renforcement de capacités des parties prenantes locales et nationales sur les enjeux et défis du secteur minier artisanal en vue de lutter contre les inégalités de genre et le travail des enfants.
- La conduite des études sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d’orpaillage de Kéniéba, sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d’orpaillage de Kéniéba, sur l’analyse de l’économie politique, des conflits et la cartographie des acteurs. Les résultats de ces études ont permis de grandement enrichir les connaissances de l’équipe projet et de mettre à jour les stratégies et approches d’intervention.
- La mise en place du Comité de gestion et de suivi inclusif du secteur minier artisanal chargé de réfléchir aux enjeux du secteur et de développer des solutions adaptées aux réalités locales et acceptées par les communautés.

5.1.4 Volets transversaux

Les Volets transversaux touchent trois (3) thématiques majeures, dont l’égalité femme-homme, l’analyse du contexte et des conflits, et l’environnement.

Dans le cadre de la réalisation des activités transversales, les études portant sur (i) l’égalité des genres, y compris une analyse comparative entre les sexes (ACS +) dans la zone d’intervention du projet, (ii) l’analyse de l’économie politique et des conflits intégrant la cartographie des actrices et acteurs du secteur de l’orpaillage dans la zone d’intervention du projet, et (iii) l’étude d’impact environnemental et réalisation d’un plan de gestion environnementale du projet FEMA ont été réalisées. Les rapports de ces études sont disponibles.

À la lumière des résultats des études, les stratégies et approches de mise en œuvre adoptées par le projet ont été mises à jour. Cela permet, conformément à la vision du projet, d’assurer une adéquation entre l’intervention et les réalités contextuelles.

5.2 Principales leçons apprises

Au fil de la mise en œuvre des activités au cours de l’An 2, le projet a pu réaliser plusieurs progrès et apprentissages qui lui permettront d’affiner sa stratégie de mise en œuvre. Au titre de ces apprentissages, nous comptons les suivants :

- **L'épargne au cœur des activités d'autonomisation économique des femmes dans les communautés minières**

L'intervention du projet pour l'autonomisation économique des femmes a généré un engouement important auprès des groupements de femmes, notamment par le biais des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) dans les villages d'intervention du projet. Ce mécanisme d'épargne vient remplacer une pratique d'épargne communautaire existante, le "Tèkèreni" dont la gestion était soumise à plusieurs difficultés de gouvernance administrative et financière. À la différence de cette pratique, les AVEC sont assortis d'un cadre de règlement structuré sur les mécanismes de contribution et d'octroi de crédit et de partage des bénéfices, incluant un contrôle renforcé des entrées et sorties de fonds. Cette pratique des activités d'épargne et de crédit au sein des AVEC augmente la confiance des participants et a permis d'engranger des épargnes totales de près de 400 000 XOF par AVEC et qui ont générés des prêts d'un peu moins de 300 000 XOF pour chacun de ces groupes.

Au regard de l'engouement autour des AVECs, le projet prévoit pour l'An 3 une série d'activités visant à renforcer cette autonomisation économique des femmes à travers des sessions communautaires pour évaluer leur progression. Ces activités seront couplées aux différents appuis techniques aux groupements des femmes sur les questions liées à l'investissement ainsi qu'une série de discussion sur la budgétisation des ménages. L'objectif étant de pérenniser cette approche au-delà de l'échéance du projet.



Membres de la Coopérative "Normal" lors de leur rencontre hebdomadaire pour la gestion de l'épargne dans le cadre des AVECs – Cercle de Kéniéba.

- **La gestion des disponibilités et horaires des bénéficiaires du projet**

La mobilisation des bénéficiaires du projet constituait également un défi majeur à la première année de mise en œuvre du projet, au regard des horaires de travail dont elles sont tenues de respecter. Les actions d'intéressement mises en œuvre à l'An2 du projet et l'adaptation des jours et horaires de rencontre ont permis de faciliter la mise en œuvre de plusieurs activités. À l'an 3 du projet, il s'agira de renforcer ce principe d'accommodation pour les différentes formations des groupements de femmes. Pour les activités relatives aux nouvelles techniques d'exploitation minière artisanale, l'équipe du projet se déplacera sur les sites d'orpaillage afin d'effectuer ces formations directement auprès des femmes.

- **La complexité dans la gestion du secteur minier artisanal, une dualité d'intervention des acteurs traditionnels et institutionnels**

Les études sur l'économie politique et les conflits ainsi que celle relative au genre démontrent la complexité de la gestion du secteur minier artisanal, dont les acteurs principaux sont les autorités coutumières traditionnelles. Au regard du rôle important que jouent ces structures traditionnelles, dans le cadre de la stratégie renforcée du projet pour sa troisième année, FEMA mettra en œuvre une approche d'intervention inclusive avec les parties prenantes étatiques, incluant les services techniques et les communes, que traditionnelles, soit les autorités coutumières qui gèrent de facto les sites artisanaux. Cela en particulier pour la mise en œuvre de certaines activités sensibles, dont la problématique du travail des enfants ou encore la marginalisation des femmes et de certaines minorités. Cette



Site d'orpaillage de SANDOUGOU. Face aux enjeux environnementaux du secteur minier artisanal dans le cercle de Kéniéba, les actions du comité inclusif local de gestion et du suivi du SMA s'inscriront également dans la protection des ressources en eau pour une meilleure préservation des fleuves.

Cette approche a notamment permis d'aborder dès la deuxième moitié de l'année 2, les problématiques précitées dans les différents organes de gouvernance établis dans le cercle de Kéniéba. Cette action doit aussi être complétée, pour les années à venir, par une stratégie de sensibilité aux conflits récemment finalisée qui s'intègre à nos différentes activités. Cela fait suite à l'identification de nombreux facteurs de conflits potentiels dans la zone de Kéniéba autour de l'orpaillage, et qui pourraient facilement mener à des conflits avérés, si le projet n'est pas assez attentif au contexte local. Et parmi ces facteurs de conflits, les principaux sont :

- Les contestations de propriété coutumière foncière et l'accès à la terre
- Les conflits entre les communautés minières
- Les conflits relatifs au partage des gains entre les orpailleurs
- Les conflits relatifs à la violation des titres miniers.

À cet égard, l'intégration de la sensibilité aux conflits est donc nécessaire afin d'éviter que le projet lui-même génère des conflits et puisse ultimement atteindre ses objectifs. La mise en place d'un cadre de suivi inclusif, comprenant des représentants des autorités étatiques locales, des autorités coutumières, des orpailleurs et des orpailleuses, viendra aider autant la gestion des questions sensibles au niveau communautaire que la prévention et la gestion des conflits autour du SMA.

Pour ce faire, le projet compte mettre en compte plusieurs recommandations issues de l'analyse dont les principales sont les suivantes :

- **R1:** Documenter et renforcer de manière participative les procédures de gestion et de suivi du secteur minier artisanal dans quatre villages pilotes avec les autorités coutumières et autres acteurs et actrices clés.
 - **R2:** Établissement d'un comité de gestion et de suivi inclusif du SMA à Kéniéba.
 - **R3:** Fournir un appui technique aux acteurs locaux et aux services techniques afin d'atténuer les impacts négatifs de l'orpaillage, particulièrement au niveau de l'environnement et du travail des enfants.
 - **R4:** Renforcer les opportunités économiques des femmes à Kéniéba et leur influence dans les structures locales de gestion et de gouvernance.
 - **R5:** Mise en place d'un cadre de réflexion inclusif au niveau national sur les enjeux du secteur minier artisanal et sur la réforme de son cadre légal.
-
- **La négation des droits fondamentaux illustrée par le trafic d'enfants dans les communautés minières artisanales**

L'étude relative au genre et l'ACS+ démontre la complexité de la gestion du secteur minier artisanal dans la prise en compte des enjeux relatifs au genre et à la protection des enfants. Au regard du rôle important que jouent les structures traditionnelles, dans le cadre de la stratégie renforcée du projet pour sa troisième année, FEMA mettra en œuvre une approche d'intervention inclusive avec les parties prenantes étatiques, incluant les services techniques et les communes, que traditionnelles, soit les autorités coutumières qui gèrent de facto les sites artisanaux. Cela en particulier pour la mise en œuvre de certaines activités sensibles, dont la problématique du travail des enfants ou encore la marginalisation des femmes et de certaines minorités ethniques. Cette approche a notamment permis d'aborder dès la deuxième moitié de l'année 2 les problématiques précitées dans les différents organes de gouvernance établis dans le cercle de Kéniéba.

Enfin, l'intervention des activités du projet sur le volet protection social a permis d'identifier des cas de trafics d'enfant dans les zones d'intervention du projet. La prise en compte de ces cas de trafics ne fait pas l'objet de traitement particulier dans le cadre du projet FEMA. Toutefois, au regard des politiques de sauvegarde appliquées au sein de Cowater International et des partenaires techniques IMPACT et Right To Play, une stratégie d'intervention a été convenue et consistant à des activités de référencement, de transmission aux autorités administratives habilitées pour résoudre les cas de trafics d'enfant, et de suivi des mesures mises en œuvre. Dans ce sens, il s'agit d'impliquer la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants dans lesdites activités de référencement. Ces actions étant sensibles et pouvant mettre en jeu la sécurité du personnel, une intervention *silencieuse* au niveau local est privilégiée, bien que le projet compte soulever ces enjeux de manière plus systématique au niveau national afin d'attirer l'attention des autorités sur ces questions.

ANNEXE 1 - DÉTAILS SUR LES ACTIVITÉS ET SOUS-ACTIVITÉS

Tableau de suivi des activités

Le tableau ci-dessous présente pour chaque activité prévue dans le PTA 2, les sous-activités définies ainsi que leur niveau de réalisation.

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
Résultat intermédiaire 1100 : Opportunités économiques améliorées et plus sécuritaires pour les femmes et les adolescent(e)s dans les communautés minières artisanales de Kéniéba													
Résultat immédiat 1110 : Capacité accrue des femmes à bonifier leur revenu et statut économique de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement dans le secteur MA de Kéniéba													
Extrant 1111 : Appui fourni à la création et à la structuration de groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba													
1111.2 Identifier les groupements de femmes à appuyer et à créer		X	X	X									Réalisé
1111.2.a Élaborer et appliquer la méthodologie de sélection des groupements de femmes (fiche descriptive détaillée, critères de sélection) en collaboration avec RTP & CW & FEMIMA			X	X									Réalisé
1111.2.b Déployer des agentes sur les sites MA sélectionnés pour la collecte des informations relatives aux groupements de femmes et sélectionner les groupements de femmes finaux retenus par commune			X	X									Réalisé
1111.2.c Valider l'engagement auprès des groupements retenus		X	X										Réalisé
1111.2.d Partager les résultats du diagnostic avec RTP & CW et les parties prenantes (élus locaux, leaders communautaires, organisations de femmes, administration, etc.)		X	X										Réalisé
1111.3 Évaluer les besoins des groupements de femmes retenus		X	X	X	X								Réalisé
1111.3.a Organiser des rencontres/groupes de discussion avec les groupements de femmes sur leurs besoins (enjeux, défis, contraintes, perspectives)		X	X	X									Réalisé
1111.3.b Répertoire et catégoriser les besoins identifiés, y compris les types de structuration organisationnelle selon les textes du Mali en la matière		X	X	X									Réalisé
1111.3.c Développer la stratégie et outils de formation et de sensibilisation en collaboration avec les services décentralisés, notamment le service de Développement social et de la Promotion de la femme, enfant et de la famille			X	X	X								Réalisé
1111.4 Faciliter des ateliers avec la FEMIMA et les groupements de femmes pour la structuration organisationnelle de chaque groupement et autres besoins identifiés			X	X									En cours
1111.4.a Appuyer l'organisation des séances d'orientation des agentes terrain sur la structuration organisationnelle par le service de Développement social			X	X									Réalisé
1111.4.b Déployer les agentes pour amorcer des discussions avec les groupements de femmes sur le processus de structuration organisationnelle			X	X									Réalisé
1111.4.c Fournir un appui à la FEMIMA pour la structuration organisationnelle des groupements			X	X									Non démarré
1111.5 Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes					X	X	X	X	X	X	X	X	Non démarré

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1111.5.a Élaborer et appliquer la méthodologie d'assistance technique pour la création et la structuration des groupements de femmes travaillant dans le secteur, incluant la formation					X								Non démarré
1111.5.b Élaborer des SRI (statuts et règlements intérieurs)						X	X						Non démarré
1111.5.c Appuyer la tenue d'assemblées constitutives							X	X	X	X			Non démarré
1111.5.d Appuyer les démarches de l'obtention des documents de reconnaissance										X	X	X	Non démarré
Extrant 1112 : Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes													
1112.1 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC auprès des groupements de femmes		X	X	X	X	X	X						Réalisé
1112.1.a Réaliser un petit sondage/diagnostic sur les pratiques et expériences locales sur les AVEC, et les économies (mener par les agentes).		X	X										Réalisé
1112.1.b Mobiliser les actrices et acteurs locaux clés pour obtenir leur appui sur le concept des AVEC			X										Réalisé
1112.1.c Élaborer la stratégie et les modules de sensibilisation sur le concept des AVEC, y compris les messages clés			X	X	X	X							Réalisé
1112.1.d Déployer les agentes terrains auprès des communautés pour la sensibilisation grand public y compris les groupements de femmes sur le concept des AVEC - mise en place des AVEC				X	X	X	X						Réalisé
1112.2 Faciliter des ateliers et formations de formatrices (bénévoles) sur le développement de règles de gestion des AVEC auprès des groupements de femmes et de la FEMIMA						X	X	X	X	X	X	X	En cours
1112.2.a Identifier, sélectionner et outiller les formatrices (bénévoles) au sein des groupements de femmes						X	X	X					Réalisé
1112.2.b1 Organiser des ateliers de formation des formatrices (bénévoles) sur les règles de gestion des AVEC développés (4 premiers modules)							X	X	X	X	X	X	Réalisé
1112.2.b2 Organiser des ateliers de formation des formatrices (bénévoles) sur les règles de gestion des AVEC développés (2 modules)							X	X	X	X	X	X	Réalisé
1112.2.b3 Organiser des ateliers de formation des formatrices (bénévoles) sur les règles de gestion des AVEC développés (1 module)							X	X	X	X	X	X	Non démarré
1112.2.c Suivre les progrès de la formation des formatrices (bénévoles); révision ou mise à jour de la formation sur une base régulière ou au besoin, y inclus par rassemblements réguliers							X	X	X	X	X	X	Continu
1112.3 Appuyer les sessions de sensibilisation sur le concept des AVEC au sein des communautés minières										X	X	X	En cours
1112.3.a Organiser avec les comités de gestion des AVEC des séances de travail sur leurs progressions (2 séances par village)										X	X	X	En cours
1112.3.b Tenir des séances de sensibilisation avec les membres des AVEC, animées par les formatrices (bénévoles) et les agentes communautaires										X	X	X	Continu
1112.4 Faciliter la mise en place (mise en œuvre) des AVEC au sein des communautés minières						X	X	X	X	X	X	X	Réalisé
1112.4.a Procéder à l'approvisionnement et à la distribution du matériel nécessaire au lancement des AVEC et accompagner le lancement des activités des AVEC						X	X						Réalisé
1112.4.b Maintenir une communication solide et régulière avec les formatrices (bénévoles) et surveiller leur engagement avec les AVEC						X	X	X	X	X	X	X	Réalisé
1112.4.c Recueillir et enregistrer régulièrement des données sur les activités d'épargne et de crédit ainsi que les taux de participation des AVEC assistés							X	X	X	X	X	X	Continu
1112.5 Fournir des conseils et recommandations sur les investissements potentiels											X	X	Non démarré

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1112.5.a Recueillir des données sur les AGR dans lesquelles les membres planifient investir et élaborer des recommandations											X	X	Non démarré
1112.5.b Organiser des sessions d'orientation sur les AGR et les potentiels d'investissement											X	X	Non démarré
Extrant 1113 : Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA													
1113.1 Faire l'état des lieux des techniques utilisées sur les sites MA		X	X	X									Réalisé
1113.1.a Organiser des entretiens/groupes de discussion avec les femmes travailleuses dans les MA sur leurs activités et techniques employées		X	X	X									Réalisé
1113.1.b Analyser les résultats des entretiens/groupes de discussion		X	X	X									Réalisé
1113.1.c Évaluer l'efficacité des techniques minières, leur niveau de dangerosité, et leur pertinence		X	X	X									Réalisé
1113.2 Identifier les techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement à mettre en œuvre (techniques de transport, de traitement et d'excavation, utilisation des produits chimiques et sécurité du travail)				X	X								Réalisé
1113.2.a Établir la liste de l'ensemble des techniques d'exploitation sécuritaires et respectant l'environnement				X	X								Réalisé
1113.2.b Sélectionner les techniques pouvant être mises en œuvre dans les zones ciblées				X	X								Réalisé
1113.3 Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées					X	X	X						Non démarré
1113.3.a Élaborer les modules de formation relatifs aux techniques identifiées					X	X	X						Non démarré
1113.4 Former les formatrices sur les modules de formation								X	X	X			Non démarré
1113.4.a Identification de deux femmes (orpailleuses) par groupement à être formées en tant que formatrices								X	X	X			Non démarré
1113.4.b Déployer les formatrices pour réalisation de sessions de formation à l'endroit des membres des groupements de femmes pratiquant l'orpaillage								X	X	X			Non démarré
1113.5 Appuyer l'animation des sessions de formation par les formatrices											X	X	Non démarré
1113.5.a Appuyer les formatrices dans la préparation des formations											X	X	Non démarré
1113.5.b Appuyer l'animation des sessions de formation											X	X	Non démarré
Extrant 1114 : Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes													
1114.1 Identifier les fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA (équipements de protection, transport, traitement et autres) à Kéniéba				X	X	X							Réalisé
1114.1.a Établir la cartographie des fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans les communes d'intervention				X	X								Réalisé
1114.1.b Sélectionner les fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans les communes d'intervention					X	X							Réalisé
1114.2 Fournir des conseils aux fournisseurs sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes							X	X	X	X	X	X	Non démarré
1114.2.a Définir la stratégie d'appui aux fournisseurs d'équipements sur la mise en œuvre des plans d'entreprises et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes							X	X					Non démarré
1114.2.b Mettre en œuvre la stratégie (conseils aux fournisseurs suivant la stratégie définie)									X	X	X	X	Non démarré

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1114.3 Faciliter la mise en relation entre les fournisseurs et les groupements de femmes										X	X	X	Non démarré
1114.3.a Définition des bases de collaboration entre les groupements et les fournisseurs d'équipements identifiés										X	X	X	Non démarré
1114.3.b Organiser les ateliers d'échanges dans les communes d'intervention pour identifier les axes de collaborations entre les groupements de femmes et les fournisseurs retenus										X	X	X	Non démarré
1114.3.c Appuyer l'établissement d'accords/contrats de subvention de ventes entre les fournisseurs et les groupements de femmes										X	X	X	Non démarré
Résultat immédiat 1120 : Accès accru à des opportunités économiques alternatives pour les femmes et les adolescent(e)s des communautés MA de Kéniéba													
Extrant 1121 : Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s travaillant dans les MA													
1121.2 Définir un cadre de collaboration entre le Projet et le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Tambaoura à Kéniéba (RTP en soutien)			X	X	X								Réalisé
1121.2.a Organiser une séance de travail avec les responsables du CFP Tambaoura, les Collectivités en charge et la DNFP sur les pistes de collaboration			X	X									Réalisé
1121.2.b Adopter un protocole de collaboration inclusif				X	X								Réalisé
1121.3 Fournir un soutien technique et financier pour l'opérationnalisation du CFP Tambaoura (RTP en soutien)					X	X	X	X	X	X	X	X	En cours
1121.3.a Effectuer une analyse conjointe des besoins de formation et un état des lieux des infrastructures et équipements existants					X	X							Réalisé
1121.3.b Élaborer un plan d'opérationnalisation du CFP Tambaoura					X	X							Réalisé
1121.3.c Mettre en œuvre le plan d'opérationnalisation					X	X	X	X	X	X	X	X	Non démarré
1121.4 Mener une sensibilisation ciblée au bénéfice des adolescent(e)s concernant les secteurs alternatifs				X	X	X							Non démarré
1121.4.a Organiser des rencontres de partage d'information et de sensibilisation à l'attention des adolescent(e)s (13 - 17 ans)				X	X	X							Non démarré
1121.4.b Identifier les adolescent(e)s évoluant dans les MA qui souhaitent évoluer vers des secteurs alternatifs				X	X	X							Non démarré
1121.5 Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs					X	X	X	X	X	X	X	X	Non démarré
1121.5.a Identifier les besoins en termes de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs					X	X							Non démarré
1121.5.b Recruter les formateurs					X	X							Non démarré
1121.5.c Élaborer des programmes de formation					X	X	X						Non démarré
1121.5.d Animer les formations							X	X	X	X	X	X	Non démarré
1121.6 Développer un protocole d'accord entre les coopératives et le CFP Tambaoura à Kéniéba sur la formation qualifiante de personnes vulnérables, y compris des adolescent(e)s			X	X	X								Réalisé
Cf. 1121.2													Réalisé
1121.7 Mettre en place un système de coaching/suivi des apprenant(e)s						X	X						Non démarré
1121.7.a Appuyer l'insertion professionnelle des apprenants						X	X						Non démarré
1121.7.b Définir un dispositif pérenne de suivi des apprenants						X	X	X					Non démarré

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1121.7.c Assurer le suivi des apprenants							X	X	X	X	X	X	Non démarré
Extrant 1122 : Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba													
1122.1 Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME										X	X	X	Non démarré
1122.1.a Identifier les femmes et adolescentes évoluant dans les secteurs alternatifs qui peuvent et/ou veulent évoluer en MPME										X	X	X	Non démarré
1122.1.b Définir la stratégie d'intervention auprès cibles retenues											X	X	Non démarré
1122.1.c Mettre en œuvre de la stratégie d'intervention et formaliser les MPME											X	X	Non démarré
1122.2 Développer et conduire des formations en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et accès au crédit en partenariat avec le CFP Tambaoura										X	X	X	Non démarré
1122.2.a Recruter les formateurs										X	X	X	Non démarré
1122.2.b Élaborer les programmes de formation											X	X	Non démarré
1122.2.c Animer les formations											X	X	Non démarré
1122.3 Mettre en place un dispositif de coaching/suivi des MPME créées											X	X	Non démarré
1122.3.a Définir un dispositif pérenne de coaching et suivi des apprenants											X	X	Non démarré
1122.3.b Assurer le coaching et le suivi des apprenants											X	X	Non démarré
Extrant 1123 : Assistance technique sensible au genre fourni pour une communication renforcée entre MPME et compagnies minières													
Extrant 1124 : Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles													
1124.2 Identifier les besoins en équipements et en espace de travail des Centres d'incubation des MPME											X	X	Réalisé
1124.2.a Evaluer les besoins de mise à niveau des Centres											X	X	Réalisé
1124.2.b Définir un plan de mise à niveau des Centres											X	X	Réalisé
1124.3 Identifier les sites et mener des études de faisabilité et environnementales pour l'aménagement de centres d'incubation											X	X	Réalisé
1124.3.a Recrutement d'un cabinet pour l'EF et l'Analyse environnementale dans le cadre de l'aménagement des Centres d'incubation											X	X	Réalisé
1124.3.b Définir un plan de mise en œuvre des recommandations de l'EF et l'Analyse environnementale											X	X	Réalisé
Résultat intermédiaire 1200 : Action sociale renforcée pour réduire la présence d'enfants et accroître l'égalité des genres dans le secteur minier artisanal à Kéniéba													
Résultat immédiat 1210 : Connaissances et sensibilité accrues des acteurs communautaires (F/H) pour contrer le travail des enfants et les normes sexospécifiques qui nuisent aux femmes dans les zones MA à Kéniéba													
Extrant 1211 : Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre													
1211.1 Mener une étude sur les coutumes locales, attitudes et normes sociales dans les communautés MA cibles de Kéniéba (cf. 1311)		X	X	X									En cours

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1211.1a Concevoir les termes de référence de l'étude		X											Réalisé
1211.1b Sélectionner un cabinet/bureau pour la réalisation de l'étude		X											Réalisé
1211.1c Réaliser l'étude			X	X									Réalisé
1211.1d Valider et Diffuser le rapport de l'étude aux parties prenantes				X									Non démarré
1211.2 Élaborer les stratégies et approches de communication d'une part sur le travail des enfants (impacts), et d'autre part sur les normes sexospécifiques limitant la participation productive et sûre des femmes à l'exploitation MA		X					X					X	Réalisé
1211.2.a Élaborer les stratégies d'intervention pour lutter contre le travail des enfants dans les MA		X											Réalisé
1211.2.b Mettre à jour les stratégies et approches sur la base des conclusions des études (EG, Conflits, Facteur de déscolarisation)		X											Réalisé
1211.3 Mettre en œuvre les stratégies et approches élaborées							X					X	Réalisé
1211.3.1.a Animer les séances de sensibilisation à travers les radios							X					X	Continu
1211.3.1.b Identifier les coaches à former sur les facteurs de risque du travail des enfants							X					X	Réalisé
1211.3.1.c Former 44 membres de groupe de plaidoyer de défense locaux (réseau communal des coaches) sur les techniques de plaidoirie pendant 2 jours							X					X	Réalisé
1211.3.1.d Organiser un atelier de formation des coaches sur les droits et la protection de l'enfant							X					X	Réalisé
1211.3.1.e Organiser une campagne de sensibilisation sur le travail des enfants dans les mines artisanales dans les quatre communes d'intervention (caravane de sensibilisation)							X					X	Réalisé
1211.4 Appuyer les groupes de plaidoyer locaux, les clubs d'enfants et les réseaux de mentors pour mener des campagnes de sensibilisation		X	X	X		X	X	X				X	Réalisé
1211.4.a Soutenir l'élaboration des plans d'action du réseau communal des coaches pour mener des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants dans les MA (émissions radiophoniques)			X			X							Réalisé
1211.4.b Organiser la journée internationale de lutte contre le travail des enfants (12 juin) couplée à la journée de l'enfant Africain (16 juin) et la Convention relative aux Droits des Enfants (CDE) (20 Nov.)				X				X					Réalisé
1211.4.c Organiser un tournoi de football entre les équipes des communes d'intervention du projet FEMA							X						Réalisé
Extrant 1212 : Formation offerte aux services techniques locaux et aux organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG													
1212.1 Développer les programmes de formation sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction du « Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG			X										Réalisé
1212.1a Traduire et contextualiser les modules de formation			X										Réalisé
1212.1b Valider les documents traduits par Interagency Child Labour task force			X										Réalisé
1212.2 Assurer la formation des formateurs sélectionnés sur les programmes développés			X										Non démarré
1212.2.a Former 18 formateurs (MPFEF, MDSES, DNPFEF, FEMA) sur les facteurs de risque et de protection et les stratégies de prévention du travail des enfants à travers la boîte à outils pendant 3 jours à Bamako			X										Non démarré
1212.3 Appuyer la formation des services techniques et des OSC sur les programmes développés, par les formateurs				X				X					Non démarré

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1212.3a Former 35 formateurs des services techniques locaux (Préfecture, Conseil de cercle, SLPFEF, SLDES, Mairie, CSRéf, FEMA) et autres personnes-ressources des communes pendant 3 jours sur la boîte à outils à Kéniéba				X				X					Non démarré
Extrant 1213 : Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournie aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre													
1213.1 Élaborer un module de formation en collaboration avec les services techniques					X								Réalisé
1213.1 a Élaborer un module de formation adapté aux besoins de formation des acteurs communautaires (CVPA)					X								Réalisé
1213.1 b Organiser un atelier d'échange sur la conception d'un programme de formation CVPA pendant 2 jours (en partenariat avec les services techniques - Cf. 1213.2)					X								Réalisé
1213.2 Assurer la formation des formateurs (les services techniques)			X							X			Réalisé
1213.2.a Former 13 agents de l'État (03 conseillers pédagogiques + 6 agents des Mairies + 3 agents SLDS, 1 agent SLPFEF) pendant 5 jours sur le module élaboré (cf.1213.1.b)			X							X			Réalisé
1213.3 Appuyer la formation des membres des CVPA par les services techniques			X			X							Réalisé
1213.3.a Former / Recycler 40 membres supplémentaires des 20 CVPA sur leur rôles et responsabilités pendant 2 jours (2 cohortes)			X										Réalisé
1213.3.b Former / Recycler 80 membres des 20 CVPA sur la protection de l'enfant pendant 2 jours						X							Réalisé
1213.3.c Former 36 membres des CCPE sur la mobilisation des ressources pendant 2 jours						X							Réalisé
1213.3.e Organiser un atelier d'orientation des CVPA sur le problème de l'éducation des enfants dans le cercle de Kenieba						X							Réalisé
1213.3.f Former 40 membres des clubs d'enfant sur les droits et protection de l'enfant pendant 2 jours						X							Réalisé
1213.4 Faciliter l'élaboration des plans d'action annuels par les CVPA										X	X		Réalisé
1213.4.a Appuyer l'élaboration des plans d'action annuels des CVPA											X		Continu
1213.4.b Organiser des séances d'évaluation des plans d'action annuels des CVPA										X			Continu
1213.5 Accompagner la mise en œuvre des plans d'action annuels des CVPA						X				X		X	En cours
1213.5 b Organiser des activités théâtrales / sketches sur l'importance de l'éducation des enfants												X	Réalisé
1213.5.c Créer une émulation entre les CVPA												X	Non démarré
1213.5.d Organiser de 20 campagnes de sensibilisation dans les 20 villages sur la scolarisation des enfants et l'enregistrement des enfants à la naissance par les CVPA												X	Réalisé
1213.5.e Effectuer un suivi trimestriel des CVPA, en collaboration avec les services techniques												X	Continu
1213.5.f Organiser des visites d'échange et des tables rondes annuelles entre les CVPA pour l'apprentissage entre pairs												X	Réalisé
1213.5.g Identifier les enfants victimes de travail à inscrire (200/500)												X	En cours
1213.5.h Faciliter l'inscription des enfants à l'école et enregistrement des enfants à la naissance (120/375)												X	En cours
Extrant 1214 : Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation													

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1214.2 Redynamiser les CVPA dans les communes cibles				X	X	X	X	X	X	X			Réalisé
1214.2.a Poursuivre la redynamisation/formation des CVPA				X	X	X	X	X	X	X			Réalisé
1214.2.b Reconstituer les bureaux des CVPA				X	X	X	X	X	X	X			Réalisé
1214.4 Mettre en œuvre les stratégies de scolarisation accélérées ou passerelles (SSA/P) dans certaines communes, notamment en aidant les CVPA à obtenir des certificats de naissance ou des jugements supplétifs pour les enfants participant à la SSA/P						X	X	X	X	X	X	X	En cours
1214.4.b Confectionner 240 jugements supplétifs pour les enfants inscrits dans les SSA/P admissibles à l'école formelle						X	X	X					Non démarré
1214.4.c Établir 120 jugements supplétifs aux enfants non enregistrés à la naissance						X	X	X					Non démarré
1214.4.d Assurer un suivi régulier (mensuel) des centres SSA/P par les conseillers du CAP de Kéniéba							X	X	X	X	X	X	Continu
1214.4.e Former 4 animateurs sur la SSA/P							X	X	X	X	X	X	Réalisé
1214.4.f Former 8 membres des CGS sur le suivi appui de la SSA/P							X	X	X	X	X	X	Réalisé
Résultat immédiat 1220 : Capacité collective accrue des femmes et des adolescentes à influencer les décisions relatives au travail des enfants et l'EG dans le secteur MA													
Extrant 1221 : Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux membres des groupements locaux de la FEMIMA													
1221.1 Effectuer une évaluation des besoins de formation des groupements de femmes et d'adolescentes, y compris les groupements locaux de la FEMIMA					X	X							Réalisé
1221.1.a Évaluer les besoins des femmes, des adolescentes et membres de la FEMIMA					X	X							Réalisé
1221.1.b Élaborer un plan de formation adapté aux besoins identifiés						X							Réalisé
1221.2 Élaborer un module de formation en collaboration avec la FEMIMA							X	X					Réalisé
1221.2.a Faire une présélection des membres de la FEMIMA aptes à dispenser les formations							X						Réalisé
1221.2.b Élaborer les modules de formation								X					Réalisé
1221.3 Organiser la formation des formateurs pour les membres de la FEMIMA								X	X				Réalisé
1221.3.a Organiser les sessions de formation pour les membres de la FEMIMA								X	X				Réalisé
1221.3.b Évaluer les capacités de membres formées								X	X				Réalisé
1221.3.c Sélectionner les formatrices								X	X				Réalisé
1221.4 Faciliter la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA									X	X	X	X	En cours
1221.4.a Élaborer le planning de formation									X				Réalisé
1221.4.b1 Dispenser les formations pour les 40 formatrices (animées par les membres de la FEMIMA)										X	X	X	Réalisé
1221.4.b2 Dispenser les formations pour les membres des groupements de Dialafara et Sitakily (animées par les formatrices avec l'appui des membres de la FEMIMA)										X	X	X	Réalisé
1221.4.b3 Dispenser les formations pour les membres des groupements de Dabia et Kéniéba (animées par les formatrices avec l'appui des membres de la FEMIMA)										X	X	X	Non démarré

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
Extrant 1222 : Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national													
1222.1 Faire un audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA	X	X	X										Réalisé
1222.1.a Appuyer la réalisation d'un pré diagnostic (auto-évaluation) pour sonder les capacités organisationnelles et institutionnelles de la FEMIMA (actualisation des données)	X	X	X										Réalisé
1222.1.b Élaborer le rapport de prédiagnostic	X	X	X										Réalisé
1222.1.c Organiser des ateliers de réflexion sur les résultats du pré diagnostic afin de définir la stratégie de renforcement des capacités de la FEMIMA à influencer les politiques publiques concernant la prise en compte de la dimension genre et de l'environnement dans le secteur minier			X										Réalisé
1222.2 Élaborer un plan de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA			X	X	X								Réalisé
1222.2.a Identifier les besoins de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA			X										Réalisé
1222.3 Mettre en œuvre le plan de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles de la FEMIMA					X	X							En cours
1222.3.a Organiser les ateliers de renforcement de capacités					X	X							En cours
1222.3.b Élaborer les modules de renforcement de capacités					X	X							Non démarré
Extrant 1223 : Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux local et national) organisés													
1223.1 Identifier les événements et opportunités de réseautage existants et les fora de politique publique				X									Réalisé
1223.1.a Faire l'inventaire des événements et opportunités de réseautage ainsi que les fora				X									Réalisé
1223.1.b Sélectionner les événements et opportunités pertinentes pour la participation de la FEMIMA				X									Réalisé
1223.2 Créer de nouvelles opportunités et activités de réseautage et d'échange d'informations				X	X	X							Non démarré
1223.2.a Mettre en place un espace d'échange entre les groupements de femmes				X	X	X							Non démarré
1223.3 Préparer le plan annuel des événements					X	X							Réalisé
1223.3.a Élaborer le plan annuel des événements intégrant l'ensemble des événements et opportunités					X	X							Réalisé
1223.4 Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange d'informations et à des fora sur les politiques publiques							X	X	X	X	X	X	Non démarré
1223.4.a Fournir un appui à la FEMIMA pour la participation aux événements							X	X	X	X	X	X	Non démarré
1223.4.b Fournir un appui aux groupements de femmes pour leurs participations							X	X	X	X	X	X	Non démarré
Extrant 1224 : Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA													
1224.1 Faire un état des lieux des clubs d'enfants dans la zone de Kéniéba								X	X				Réalisé
1224.1.c Élaborer un plan de redynamisation des clubs d'enfants, en tenant compte des spécificités								X	X				Réalisé
1224.1.d Redynamiser les clubs d'enfants dans les communes de Kéniéba								X	X				Réalisé
1224.2 Appuyer les clubs d'enfants à élaborer des plans d'action					X					X			Réalisé

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1224.2.a Élaborer les plans d'action annuels des clubs d'enfants dans les 4 communes d'intervention					X					X			Continu
1224.3 Appuyer les clubs d'enfants à mettre en œuvre leurs plans d'action			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	En cours
1224.3.a Sensibiliser les pairs sur les droits et les mesures de protection			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	En cours
1224.3.b Organiser des séances d'animation au niveau des écoles			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	En cours
1224.3.c Organiser des sketches et jeux sur les droits de l'enfant à l'école et dans les communautés			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	En cours
1224.3.d Organiser les causeries débats au niveau des coins d'écoute			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Non démarré
1224.3.e Organiser des Matches inter classe			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Non démarré
1224.3.f Organiser des campagnes de sensibilisation des enfants travaillant dans les MA			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Non démarré
1224.4 Fournir un appui aux services techniques locaux pour créer/redynamiser le parlement des enfants à Kéniéba			X										En cours
1224.4.a Redynamiser et former 30 membres du parlement des enfants de Kéniéba sur les droits et protection			X										Réalisé
1224.4.b Organiser une campagne de sensibilisation des enfants dans les sites d'orpaillage par les enfants parlementaires			X										Non démarré
1224.5 Fournir un appui aux services techniques locaux pour établir des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba			X										Non démarré
1224.5.a Appuyer services techniques locaux dans l'établissement des liens entre les clubs d'enfants et le parlement des enfants de Kéniéba			X										Non démarré
1224.6 Identifier les besoins de formation du Parlement des enfants au niveau national								X	X				Réalisé
1224.6.c Élaborer un plan de redynamisation des Parlements des enfants, en tenant compte des spécificités								X	X				Réalisé
1224.6.d Redynamiser les Parlements des enfants								X	X				Réalisé
1224.7 Développer un programme de formations répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national		X											Réalisé
1224.7.a Organiser un atelier pour développer un programme de formations répondant aux besoins du parlement des enfants au niveau national		X											Réalisé
1224.8 Mettre en œuvre le programme de formation du parlement des enfants au niveau national		X											Réalisé
1224.8.a Organiser un atelier de formation de 25 membres du parlement des enfants au niveau national pendant 2 jours		X											Réalisé
Résultat intermédiaire 1300 : Encadrement du secteur minier artisanal par les structures étatiques et traditionnelles amélioré, y compris en ce qui a trait aux questions d'EG et d'environnement													
Résultat immédiat 1310 : Connaissances accrues des partenaires pour contrer les inégalités de genre et le travail des enfants dans le secteur MA													
Extrant 1311 : Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec 1211.1)													
1311.1 Effectuer une analyse documentaire et une synthèse des différents rapports sur le travail des enfants par tranche d'âge dans le secteur MA dans le Cercle de Kéniéba		X	X	X									Réalisé
1311.1.a Établir une base de données de la documentation disponible		X	X	X									Réalisé

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1311.1.b Produire une note d'analyse de contenu documentaire		X	X	X									Réalisé
1311.2 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (État, ONG, orpailleurs, sociétés minières, parents, enfants et écoles) dans le secteur MA sur les facteurs favorisant le travail des enfants dans l'orpillage		X	X	X									Réalisé
1311.2.a Organiser les consultations auprès des parties prenantes (État, OSC, PTF, Élus locaux, Acteurs traditionnels, Parents, etc.)		X	X	X									Réalisé
1311.2.b Analyser les données collectées		X	X	X									Réalisé
1311.3 Produire le rapport d'étude final sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpillage de Kéniéba		X	X	X									Réalisé
1311.3.a Élaborer le rapport d'étude, y compris la stratégie de sensibilisation sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants dans les sites d'orpillage à Kéniéba		X	X	X									Réalisé
1311.4 Diffuser les résultats de l'étude avec les parties prenantes		X	X	X									Non démarré
1311.4.a Élaborer un programme de diffusion des résultats de l'étude		X	X	X									Non démarré
1311.4.b Mettre en œuvre le programme de diffusion		X	X	X									Non démarré
Extrant 1312 : Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpillage de Kéniéba effectuée (en alignement avec l'étude globale genre ACS+)													
1312.1 Mener des consultations avec les différents acteurs impliqués (ONG, organismes privés, structures étatiques nationales et locales, orpailleurs) dans le secteur MA sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpillage de Kéniéba	X	X	X										Réalisé
1312.1.a Recruter un cabinet pour la collecte des données (quantitatives et qualitatives)	X	X	X										Réalisé
1312.1.a Effectuer la collecte sur le terrain	X	X	X										Réalisé
1312.1.c Élaborer et soumettre le rapport de collecte et les annexes (données et transcriptions)	X	X	X										Réalisé
1312.1.d Valider le rapport de collecte	X	X	X										Réalisé
1312.2 Effectuer une analyse et synthèse des différents rapports ou étude sur les barrières sexospécifiques à la participation économique rencontrées par les femmes et les adolescentes			X										Réalisé
1312.2.a Faire l'analyse et la revue documentaire			X										Réalisé
1312.2.b Élaborer une note de synthèse sur les barrières sexospécifiques à la participation économique rencontrées par les femmes et les adolescentes (incluant les recommandations majeures)			X										Réalisé
1312.3 Produire le rapport d'étude final				X									Réalisé
1312.3.a Recruter un cabinet de Consultant pour l'élaboration du rapport d'étude final				X									Réalisé
1312.4 Diffuser des résultats de l'étude avec les parties prenantes				X									En cours
1312.4.a Élaborer une présentation synthétique des résultats clés				X									En cours
1312.4.b Diffuser les résultats auprès des acteurs locaux (en langue locale)				X									Non démarré
1312.4.c Organiser un atelier national pour la diffusion des résultats aux acteurs institutionnels et parties prenantes				X									Non démarré

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1312.5 Développer une stratégie de sensibilisation des acteurs étatiques, des compagnies minières et des PTF				X									Réalisé
1312.5.a Consultation avec les parties prenantes pour l'élaboration de la stratégie de sensibilisation				X									Réalisé
1312.6 Appuyer la mise en œuvre la stratégie de sensibilisation développée					X	X	X	X	X	X	X	X	Non démarré
1312.6.a Mettre en place un comité multi-acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie										X	X	X	Non démarré
1312.6.b Élaborer un plan de mise en œuvre sur la durée du projet des actions prioritaires										X	X	X	Non démarré
Extrant 1313 : Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires (OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA													
1313.1 Analyser le cadre réglementaire et identifier comment il pourrait mieux prendre compte de l'EG dans le secteur MA					X	X							Réalisé
1313.1.a Analyser le cadre réglementaire pour une meilleure prise en compte de l'EG dans le secteur MA					X	X							Réalisé
1313.1.c Diffuser les résultats auprès des partenaires (CNT)					X	X							Réalisé
1313.2 Sensibiliser les acteurs institutionnels pour une meilleure prise en compte des résultats des études en vue d'une gestion efficiente du secteur minier artisanal (Cf. 1313.3)					X	X							Réalisé
1313.2.a Identifier l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués (local et national)					X	X							Réalisé
1313.2.b Élaborer un plan de sensibilisation des acteurs institutionnels et développer les messages					X	X							Réalisé
1313.2.c Mettre en œuvre le plan de sensibilisation des acteurs institutionnels							X						Réalisé
1313.3 Renforcer les capacités de plaidoyer, lobbying et négociation des acteurs non gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) sur les réformes nécessaires dans le secteur MA					X	X	X						Réalisé
1313.3.a Identifier l'ensemble des acteurs non gouvernementaux (OSC, PTF, Secteur privé, Autorités traditionnelles) impliqués dans le secteur minier artisanal					X								Réalisé
1313.3.b Élaborer un plan de renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux identifiés ainsi que les supports sur les mécanismes de Plaidoyer, Lobbying et Négociation sur les réformes relatives au secteur minier artisanal					X	X							Réalisé
1313.3.c Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux							X						Réalisé
Extrant 1314 : Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants et l'environnement effectuée et actualisée													
1314.1 Effectuer une analyse d'économie politique et des acteurs clés du secteur de l'orpaillage dans le cercle de Kéniéba		X	X	X	X	X							Réalisé
1314.1.a Recruter d'un cabinet pour l'analyse		X											Réalisé
1314.1.b Élaborer le rapport final			X	X									Réalisé
1314.1.c Élaborer la stratégie de sensibilité au conflit					X	X							
1314.2 Identifier les dynamiques de conflits (conjointement avec 1314.1)			X	X	X	X							Réalisé
1314.2.a Identification des facteurs principaux de conflits			X										Réalisé
1314.2.b Élaboration du plan de mise en œuvre			X	X									
1314.2.c Mettre en œuvre la stratégie et divulgation auprès des acteurs institutionnels locaux et nationaux					X	X							

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1314.3 Valider les résultats de l'analyse avec les parties prenantes et finaliser l'étude				X	X								Réalisé
1314.3.a Organiser un atelier de validation des résultats				X	X								Réalisé
1314.3.b Diffuser les résultats auprès des acteurs locaux et nationaux					X								Réalisé
1314.4 Élaborer une stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits tenants compte des acteurs clés et de la dimension genre					X	X	X						Réalisé
1314.4.a Recruter un spécialiste					X								Réalisé
1314.4.b Rédiger la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits en tenant compte des mécanismes validés						X							Réalisé
1314.5 Appuyer la mise en œuvre de la stratégie visant à prévenir et atténuer les conflits								X	X	X	X	X	Non démarré
1314.5.a Mettre en œuvre la stratégie								X	X	X	X	X	Non démarré
Résultat immédiat 1320 : Capacité accrue des structures locales à gouverner et à encadrer le secteur MA à Kéniéba, en tenant compte de l'EG et de l'environnement													
Extrant 1321 : Sensibilisation et assistance technique fournies aux instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanale													
1321.1 Analyser les prérogatives des collectivités territoriales dans la gestion et la surveillance du secteur MA en intégrant une perspective genre pour assurer un accès équitable						X	X						Réalisé
1321.1.a Recruter un Cabinet/Mobiliser les ressources internes pour l'analyse du code minier et des textes d'application sur les prérogatives des collectivités territoriales dans la gestion et l'octroi des titres MA en intégrant une perspective genre pour assurer un accès équitable						X	X						Réalisé
1321.1.b Identifier les recommandations majeures et élaborer une stratégie de plaidoyer						X	X						
1321.1.c Organiser un atelier de présentation du rapport avec les acteurs institutionnels et mettre en œuvre les activités de plaidoyer							X						Réalisé
1321.2 Sensibiliser les instances locales sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA								X	X	X	X	X	Non démarré
1321.2.a Recruter un cabinet pour l'élaboration d'un plan et des supports de sensibilisation en vue du renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA								X					Non démarré
1321.2.b Mettre en œuvre le plan de sensibilisation des instances locales								X	X	X	X		Non démarré
Extrant 1322 : Appui technique fourni aux autorités locales (F/H) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA, sensibles au genre et à l'environnement													
1322.1 Évaluer le cadre actuel de gestion des sites MA, y compris la prise en compte de l'EG et de l'environnement (cf. études menées)										X	X		En cours
1322.1.a Recruter un consultant/mobiliser les ressources internes										X			Réalisé
1322.1.b Faire l'état des lieux du cadre actuel										X	X		En cours
1322.2 Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA												X	Non démarré
1322.2.a Collecter des avis des parties prenantes sur la création du cadre de coordination												X	Non démarré
1322.2.b Organiser un atelier de validation des TDR du cadre et de son plan de travail												X	Non démarré

FEMA – RAPPORT ANNUEL AVRIL 2023 – MARS 2024

Description : Activités/Sous-Activités	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Statut
1322.2.c Finaliser et adopter des TDR et du plan de travail												X	Non démarré
Extrant 1323 : Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA													
1323.1 Mettre en place un cadre concertation et de réflexion entre les parties prenantes										X	X	X	Réalisé
1323.1.a Effectuer une étude exploratoire sur les contours du cadre de concertation entre les acteurs locaux impliqués dans le suivi du secteur minier artisanal										X	X	X	Réalisé
1323.1.b Définir l'organisation et le fonctionnement du cadre de concertation locale (règles de fonctionnement, organes et attributions, etc.)										X	X	X	Réalisé
1323.1.c Organiser un atelier de validation des résultats, produire et diffuser le rapport de l'atelier												X	Réalisé

ANNEXE 2 - DÉTAILS SUR LES EXTRANTS ET RÉSULTATS

Tableau de suivi des extrants

Le tableau ci-dessous présente pour chaque extrant prévu dans le PTA 2, le niveau d'atteinte des objectifs annuels fixés.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
1111	Appui fourni à la création et à la structuration de groupements de femmes travaillant dans les mines artisanales (MA) de Kéniéba	1111-1	Nombre de groupements de femmes qui reçoivent un appui organisationnel	20 groupements de femmes (Au moins 1 groupement par village d'intervention)	Sélectionner les groupements bénéficiaires dans les villages d'intervention et, en fonction de leurs besoins spécifiques, les appuyer dans leur restructuration.	<p>20 groupements de femmes sont sélectionnés et le rapport est disponible.</p> <p>Le rapport d'évaluation des besoins des groupements de femmes sélectionnés est disponible.</p> <p>20 groupements de femmes bénéficient d'un appui pour leur structuration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 20 groupements de femmes sélectionnés. - Une évaluation des besoins effectuée (rapport disponible). - Appui organisationnel non réalisé
		1111-2	Nombre de femmes qui reçoivent un appui organisationnel	500 femmes (25 femmes par groupement)	Appuyer la mise en œuvre du processus de structuration des groupements de femmes	500 femmes, membres des groupements de femmes sélectionnés, bénéficient de l'appui.	Appui organisationnel non réalisé
		1111-3	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes quant à l'appui offert	Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits de l'appui	Évaluer le niveau de satisfaction des participantes pour chaque activité	75 % des participants (F/H) sont satisfaits de l'appui	Appui organisationnel non réalisé

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
1112	Assistance technique sur la formation de groupes d'épargne fournie aux groupements de femmes	1112-1	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes par rapport aux formations suivies	Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits des formations suivies	Assurer la formation de formatrices en vue de l'animation des sessions et ateliers de sensibilisation / formation	Les sessions de sensibilisation / formation sont tenues et les participantes expriment un niveau de satisfaction d'au moins 75 %	40 bénévoles formés sur 6/7 modules sur le concept des AVEC. Taux de satisfaction de 88%
		1112-2	Nombre d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) créées au sein des groupements de femmes	20 AVEC (Au moins une AVEC par groupement de femmes)	Mettre en place une AVEC au sein de chaque groupement de femmes bénéficiaires	20 AVEC sont mises en place	35 groupes d'AVEC créés (au moins 1 par groupement partenaire)
		1112-3	Nombre de femmes membres des AVEC	500 femmes (F) (25 membres par AVEC)	Faciliter l'adhésion des femmes aux AVEC créées	500 femmes, membres de groupements, adhèrent aux AVEC créées	941 membres des AVEC (916 femmes, 25 hommes)
1113	Formation sur des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement offerte, en particulier aux femmes travaillant dans les sites MA	1113-1	Nombre de personnes (F/H) qui reçoivent une formation sur les techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement	2 438 femmes (F) reçoivent la formation (25 % de la population féminine de la zone d'intervention qui pratique l'orpaillage)	Proposer, à partir de l'analyse des pratiques actuelles, des techniques minières sécuritaires et respectant l'environnement. Former les femmes et adolescentes aux nouvelles techniques proposées.	Le rapport d'état des lieux des pratiques actuelles est disponible. Des techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement sont proposées et les modules de formation y afférents sont disponibles. 30 formatrices (bénévoles) sont formées sur les techniques proposées.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'état des lieux des pratiques actuelles disponibles. - Proposition de nouvelles techniques intégrée dans le rapport d'état des lieux. - Formation des bénévoles non réalisée.
		1113-2	Niveau de satisfaction des participants (F/H) par rapport à la formation sur les	Au moins 75 % des participants (F/H)	Évaluer le niveau de satisfaction des participantes	75 % des participants (F/H) sont satisfaits	Formation des bénévoles non réalisée.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
			techniques minières modernes, sécuritaires et respectant l'environnement	sont satisfaits des formations			
1114	Assistance technique sensible au genre offerte aux fournisseurs d'équipements destinés aux sites MA dans la vente auprès des groupements de femmes	1114-1	Nombre de fournisseurs MAPE qui reçoivent une assistance technique (AT) sensible au genre	Au moins 12 (3 fournisseurs par commune cible)	Sélectionner des fournisseurs d'équipements et leur fournir des conseils sur leur plan d'entreprise et stratégie marketing ciblant les groupements de femmes	12 fournisseurs d'équipements sont sélectionnés. La stratégie et le plan d'accompagnement des fournisseurs sélectionnés sont disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> - 16 fournisseurs sélectionnés. - Stratégie et plan d'accompagnement non élaborés.
		1114-2	Nombre d'accords / contrats de subvention de ventes établis entre les fournisseurs et les groupements de femmes	Au moins 12 (Un accord signé avec chaque fournisseur retenu)	Mettre en relation d'affaires, les fournisseurs et les groupements de femmes bénéficiaires	12 accords de partenariat ou de collaboration entre les fournisseurs d'équipements et les groupements de femmes sont établis.	Établissement des accords de partenariat non réalisé.
		1114-3	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des groupements de femmes par rapport aux services adaptés, offerts par les fournisseurs d'équipements bénéficiaires de l'AT	Au moins 75 % des membres (F/H) des groupements de femmes sont satisfaits des services adaptés, offerts par les fournisseurs	N/A	N/A	
1121	Formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs offerte aux femmes et adolescent(e)s	1121-1	Nombre de femmes et adolescentes qui reçoivent une formation professionnelle et technique liée aux secteurs alternatifs	250 personnes femmes et adolescentes bénéficiaires reçoivent une formation professionnelle et	Développer et animer un programme de formations professionnelles et techniques sur les secteurs alternatifs au CFP	Un cadre formel régissant la collaboration entre le Projet et le Centre de Formation Professionnelle (CFP) Tambaoura est établi.	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat pour la réouverture du centre signée. - Formation sur les secteurs alternatifs non réalisée.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
	travaillant dans les MA			technique liée aux secteurs alternatifs	Tambaoura remis en état et opérationnel.	Au moins 62 femmes et adolescentes sont formées sur les secteurs alternatifs.	
		1121-2	Niveau de satisfaction des participantes par rapport aux curricula des formations professionnelles et techniques liées aux secteurs alternatifs proposées	Au moins 75 % des participantes sont satisfaites des formations professionnelles et techniques liées aux secteurs alternatifs	Évaluer le niveau de satisfaction des participantes	75 % des participants (F/H) sont satisfaits	Formation sur les secteurs alternatifs non réalisée.
1122	Assistance technique à la création, à la gestion et à la formalisation des groupements de femmes en micro, petites et moyennes entreprises (MPME) fournie aux femmes et aux adolescent(e)s travaillant dans les MA à Kéniéba	1122-1	Nombre de femmes et adolescentes formées à la création, à la gestion et à la formalisation des MPME	250 femmes et adolescentes bénéficiaires formées à la création, à la gestion et à la formalisation des MPME	Fournir un appui technique aux groupes de femmes et adolescent(e)s évoluant dans les secteurs économiques alternatifs pour leur formalisation en MPME et renforcer leurs compétences en entrepreneuriat, en techniques spécifiques et accès au crédit	Les modules de formation sur les thématiques abordées sont disponibles. Au moins 62 femmes et adolescentes sont formées sur les thématiques abordées.	- Modules non élaborés. - Formations non réalisées.
		1122-2	Niveau de satisfaction des femmes et adolescentes formées, quant à la pertinence de l'assistance technique fournie	Au moins 75 % des femmes et adolescentes formées, sont satisfaites de la pertinence de l'assistance technique fournie	Évaluer le niveau de satisfaction des participantes	75 % des participants (F/H) sont satisfaits	- Formations non réalisées.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
		1122-3	Nombre de MPME créées et/ou formalisées	50 MPME créées ou formalisées (au moins 20% des femmes et adolescentes formées créent une MPME)	N/A	N/A	
1123	Assistance technique sensible au genre fourni pour une communication renforcée entre MPME et compagnies minières	1123-1	Nombre de structures / organisations qui adhèrent à plateforme de concertation sur l'approvisionnement local	Mairies des 4 communes Centres de formation professionnelle Compagnies minières (au moins 2) MPME (50)	N/A	N/A	
		1123-2	Nombre de MPME créées ou formalisées, inscrites sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	Au moins 20 MPME (50 % des MPME créées ou formalisées) sont inscrites sur les listes de fournisseurs des compagnies minières	N/A	N/A	
1124	Centres d'incubation des MPME établis dans les communautés cibles	1124-1	Nombre de centres d'incubation des MPME établis/habilités	Deux centres d'incubation	Identifier les besoins en équipements et en espace de travail des Centres d'incubation des MPME et conduire les études de faisabilité et environnementales pour leur mise à niveau.	Le rapport d'évaluation des besoins des centres est disponible. Les rapports relatifs aux études de faisabilité et environnementales pour l'aménagement des centres sont disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des besoins réalisée, rapport disponible. - Étude de faisabilité environnementale réalisée (cf. étude d'impact environnemental).

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
		1124-2	Nombre de personnes (H/F, g/f) qui fréquentent les Centres d'incubation établis	Au moins 40 femmes et adolescentes promotrices de MPME (80 % des MPME fréquentent les Centres d'incubation établis	N/A	N/A	
		1124-3	Niveau de satisfaction des femmes et adolescentes, promotrices des MPME, par rapport aux centres d'incubation établis	Au moins 75 % des femmes et adolescentes, promotrices des MPME sont satisfaites des centres d'incubation	N/A	N/A	
1211	Campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans	1211-1	Nombre de personnes (F/H; f/g) atteintes par les campagnes de sensibilisation	140 000 personnes (F/H; f/g)	Développer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur les normes socioculturelles et sexospécifiques qui perpétuent le travail des enfants et nuisent aux femmes travaillant dans les MA mise en œuvre	<p>Le rapport d'étude sur les coutumes locales, attitudes et normes sociales dans les communautés MA cibles de Kéniéba est disponible.</p> <p>La stratégie de sensibilisation sur le travail des enfants et les normes sexospécifiques limitant la participation productive des femmes, et son plan de mise en œuvre sont disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étude menée dans le cadre de l'étude globale portant sur le genre. Rapport disponible. - Stratégie mise à jour et plan d'action intégré dans le plan de travail annuel du projet. - Plan de sensibilisation mis en œuvre (Caravanes, Tournoi de football, Campagne radio) pour un nombre de 37 200 personnes (F/H; f/g) atteintes.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
	les MA mise en œuvre	1211-2	Nombre et nature des activités de sensibilisation menées	<p>Organisation d'au moins 4 caravanes de sensibilisation dans les villages d'intervention</p> <p>Organisation de 3 <i>Play-Days</i> par année lors des journées commémoratives (08 mars; 12 juin et 16 juin, 20 nov.)</p> <p>24 diffusions annuelles de messages ciblés à travers les radios communautaires</p>	Organiser des activités de sensibilisation ciblées.	<p>Organisation d'au moins 2 caravanes de sensibilisation dans les villages d'intervention</p> <p>Organisation de 2 <i>Play-Days</i> lors des journées commémoratives (12 juin, 20 nov.)</p> <p>24 diffusions de messages ciblés à travers les radios communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 atelier de célébration de la Journée mondiale contre le travail des Enfants organisé. - 1 caravane de sensibilisation réalisée (mobilisation : 2500 hommes, 9000 femmes, 11000 enfants) - 1 tournoi de football organisé (mobilisation : 221 garçons, 84 filles, 62 hommes, 51 femmes) - 23 émissions réalisées et diffusées par les radios (12 800 personnes : 2000 hommes, 3000 femmes, 3500 garçons, 5800 filles)
1212	Formation offerte aux services techniques locaux et aux Organisations de la société civile (OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'EG	1212-1	Nombre de personnes (F/H) formées (services techniques, OSC) sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention et l'égalité des genres	36 personnes (F/H)	Assurer la formation des représentants des services techniques et des OSC sur les facteurs de risque et de protection, les stratégies de prévention du travail des enfants, y compris la contextualisation et la traduction du « Interagency Child Labour Toolkit », ainsi que sur l'EG	<p>Les modules de formation sont disponibles</p> <p>36 personnes (F/H) sont formées sur thématiques abordées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modules disponibles : Boîte à outils Inter-agences pour la prévention et réponse au travail des enfants dans l'action humanitaire. - Formations non réalisées.
		1212-2	Niveau de connaissance des participants (F/H) par rapport aux facteurs de risque et de protection,	Au moins 75 % des participants (F/H) aux formations connaissent les facteurs de risque et	Évaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des participants (F/H) sont satisfaits	Formations non réalisées

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
			les stratégies de prévention et l'EG	de protection, les stratégies de prévention et l'EG			
1213	Assistance technique sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournies aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre	1213-1	Nombre de CVPA ayant bénéficié de l'assistance technique (AT)	20 CVPA	Former les membres des CVPA sur l'identification et la réponse aux cas de travail des enfants dans les MA fournies aux membres (F/H) des comités villageois de protection et d'alerte (CVPA), de manière sensible au genre	Les plans d'action annuels des 20 CVPA sont disponibles Les membres des 20 CVPA bénéficient de l'assistance	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action commun aux 20 CVPA élaboré - Assistance technique fournie aux 20 CVPA pour former les membres et appuyer la mise en œuvre du plan d'action.
		1213-2	Niveau d'aptitude des membres (F/H) des CVPA formés, à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates	Au moins 75 % des membres (F/H) des CVPA formés sont aptes à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates	Évaluer le niveau d'aptitudes des participants	75 % des membres formés sont aptes à identifier les cas de travail des enfants, les inégalités de genre et à apporter des réponses adéquates	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 40 membres des CVPA sur leurs rôles et responsabilités : 75 % des participants connaissent pleinement leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des activités. - 95% (38/40) des membres des CVPA maîtrisent leurs rôles et responsabilités et mènent des activités de sensibilisation dans les villages
		1213-3	Nombre d'enfants et adolescents identifiés sur les sites d'exploitation minière artisanale	Au moins 500 enfants et adolescents (6-12 ans, 13-17 ans) sont identifiés annuellement dans les villages d'intervention du projet	Identifier les enfants et adolescents travaillant sur les sites MA	500 enfants et adolescents (6-12 ans, 13-17 ans) sont identifiés et la liste est disponible	187 enfants (73 filles, 110 garçons) travaillant sur les sites identifiés. Liste disponible.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
1214	Appui offert aux CVPA dans la mise en place des passerelles de rescolarisation	1214-1	Nombre de mécanismes de rescolarisation soutenus et/ou appuyés	20 mécanismes soutenus et/ou appuyés (au moins 1 par CVPA)	Soutenir/appuyer les mécanismes de rescolarisation mis en place au sein de chaque CVPA	8 mécanismes de rescolarisation appuyés	4 Centres SSA/P mis en place
		1214-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) des CVPA, quant à la pertinence des mécanismes de rescolarisation soutenus et/ou appuyés	Au moins 75 % des membres (F/H) des CVPA sont satisfaits de la pertinence des mécanismes de rescolarisation mis en place	Évaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des membres des CVPA (F/H) sont satisfaits	60% des membres des CVPA sont satisfaits de la pertinence des mécanismes de rescolarisation
		1214-3	Nombre d'enfants et d'adolescents transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales	Au moins 375 enfants et adolescents identifiés sont transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales (75 % des enfants et adolescents identifiés sur les sites miniers)	Transférer les enfants et adolescents identifiés sur les sites MA vers des alternatives éducationnelles ou sociales	375 enfants et adolescents identifiés sont transférés vers des alternatives éducationnelles ou sociales	124 enfants, âgés de 7 à 12 ans, identifiés par les CVPA sur les sites d'orpaillage, inscrits dans les centres SSA/P.
1221	Formation et appui en matière de leadership, de communication et de plaidoyer offerts aux femmes et aux adolescentes de Kéniéba, y compris aux	1221-1	Pourcentage de membres des groupements de femmes et adolescentes, y compris les membres de la FEMIMA, ayant participé aux formations en matière de leadership, de	Au moins 80 % des membres des groupements de femmes, y compris la FEMIMA locale, participent aux formations en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Assurer la formation des groupements de femmes et d'adolescentes par la FEMIMA en matière de leadership, de communication et de plaidoyer sur la base des besoins identifiés.	Le rapport d'évaluation des besoins de formation est disponible (cf. 1111.3). Les modules de formation sont disponibles Au moins 100 femmes et adolescentes, membres des groupements bénéficiaires, participent aux formations	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation des besoins effectuée (rapport disponible). - Modules de formation disponibles. - Participation aux formations organisées : 9 formatrices de la FEMIMA, 39 formatrices des groupements de femmes, 467 femmes des

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
	membres des groupements locaux de la FEMIMA		communication et de plaidoyer				groupements de Dialafara et Sitakily
		1221-2	Niveau de connaissance des participants (F/H) en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Au moins 75 % des participants (F/H) ont un niveau élevé de connaissances en matière de leadership, de communication et de plaidoyer	Évaluer le niveau de satisfaction des participants	75% des participants (F/H) sont satisfaits	100% des participants (F/H) sont satisfaits
1222	Formation et appui aux capacités institutionnelles, de gestion et techniques offerts aux membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national	1222-1	Nombre de membres (F/H) de la FEMIMA au niveau national qui sont formés	57 femmes, membres du bureau national de la FEMIMA	Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'appui à la FEMIMA, élaborée sur la base du rapport d'audit institutionnel et organisationnel de la FEMIMA	Le rapport portant sur le diagnostic institutionnel et organisationnel de la FEMIMA est disponible. La stratégie d'appui à la FEMIMA est disponible. 20 membres du bureau national sont formés.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de diagnostic disponible. - Plan de renforcement disponible. - 10 femmes de la FEMIMA formées sur la gestion comptable et financière des entités à but non lucratif suivant la nouvelle norme OHADA, et 09 sur le leadership, communication et plaidoyer.
		1222-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) de la FEMIMA par rapport aux formations offertes	Au moins 75 % des membres (F/H) de la FEMIMA sont satisfaits des formations suivies	Évaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des participants (F/H) sont satisfaits	100% des participants (F/H) sont satisfaits
1223	Ateliers d'échanges inclusifs et d'opportunités de	1223-1	Nombre d'ateliers d'échange auxquels les membres de la FEMINA participent	4 ateliers (1 atelier / par an à partir de l'An 2)	Faciliter la participation des membres de la FEMIMA à des événements de réseautage et d'échange	Les membres de la FEMIMA participent à au moins un atelier.	Atelier non réalisé.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
	réseautage pour les membres de la FEMIMA (niveaux local et national) organisés				d'informations et à des fora sur les politiques publiques		
		1223-2	Niveau de satisfaction des membres (F/H) de la FEMIMA quant à la pertinence des ateliers auxquels ils ont participé	Au moins 75 % des membres (F/H) de la FEMIMA sont satisfaits de la pertinence des ateliers	Évaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des participants (F/H) sont satisfaits	Atelier non réalisé.
1224	Soutien offert aux groupes de jeunes pour réduire la participation des enfants à l'exploitation MA	1224-1	Nombre de jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants et des Clubs d'enfants, ayant bénéficié d'une formation	120 jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants. 40 jeunes (f/g) membres des Clubs d'enfants	Appuyer et former les jeunes, membres des Clubs d'enfants Appuyer et former les jeunes, membres du Parlement des enfants	Un rapport d'état des lieux des clubs d'enfants dans la zone de Kéniéba est disponible. 40 jeunes (f/g) membres des Clubs d'enfants bénéficient des formations. Un rapport d'évaluation des besoins de formation du Parlement des enfants est disponible. Un plan de redynamisation du Parlement des enfants est disponible et mis en œuvre. 120 jeunes (f/g), membres du Parlement des enfants bénéficient des formations.	<ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des clubs d'enfants effectué. - 40 membres des clubs d'enfants formés sur les droits et la protection de l'enfant. - Rapport d'évaluation des besoins du Parlement des enfants disponible. - Programme de formation du Parlement des enfants disponible. - 25 enfants formés sur la prévention du travail des enfants.
		1224-2	Nombre de clubs d'enfants ayant élaboré un plan d'action	20 clubs d'enfants (au moins 1 par village d'intervention)	Élaborer et appuyer la mise en œuvre des plans d'action des clubs d'enfants.	Les plans d'action des clubs d'enfants identifiés sont disponibles.	Un plan d'action commun aux 20 clubs d'enfants élaboré.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
1311	Étude sur les facteurs de déscolarisation et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Kéniéba effectuée	1311-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	65 parties prenantes (15 au niveau national et 50 au niveau local)	Sensibiliser les parties prenantes aux résultats / recommandations de l'étude	Le rapport d'étude est disponible. La stratégie de rescolarisation est disponible. Un atelier de sensibilisation des parties prenantes identifiées est organisé (65).	<ul style="list-style-type: none"> - Étude en cours. - Stratégie de rescolarisation mise à jour disponible. - Atelier de sensibilisation non réalisé.
		1311-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de rescolarisation développée	Le plan d'action de la stratégie de rescolarisation est mis en œuvre à 100 %	N/A	N/A	
1312	Étude sur les barrières sexospécifiques rencontrées par les femmes et les adolescentes vivant dans les zones d'orpaillage de Kéniéba effectuée	1312-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	58 parties prenantes (9 au niveau national et 49 au niveau local)	Sensibiliser les parties prenantes aux résultats / recommandations de l'étude	Le rapport d'étude est disponible. La stratégie de sensibilisation est disponible. Un atelier de sensibilisation des parties prenantes identifiées est organisé (58).	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'étude disponible. - Stratégie de sensibilisation disponible. - Atelier de sensibilisation non réalisé.
		1312-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de sensibilisation développée	Le plan d'action de la stratégie de sensibilisation est mis en œuvre à 100 %	N/A	N/A	
1313	Sensibilisation et assistance technique offertes aux partenaires	1313-1	Nombre de rencontres et de dialogues auprès des partenaires afin de présenter les résultats des études visant à	Au moins 5 rencontres organisées	Organiser les rencontres de partage des résultats des études menées	Deux (2) rencontres organisées (Études sur l'analyse des conflits et sur l'égalité des genres)	<ul style="list-style-type: none"> - Une rencontre de partage des résultats de l'étude sur l'analyse des conflits organisée à Kéniéba. - Rencontre de partage des résultats de l'étude EG non réalisée.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
	(OSC, PTF, Secteur privé, ministères, etc.) sur les résultats des études et leur prise en compte dans les réformes du secteur MA	1313-2	renforcer la gestion du secteur MA Nombre de partenaires du projet bénéficiant d'une assistance technique sur le plaidoyer et le renforcement de la gestion du secteur MA	65 parties prenantes bénéficient d'une assistance technique sur le plaidoyer et le renforcement de la gestion du secteur MA	Les capacités des acteurs non gouvernementaux sont renforcées en plaidoyer, lobbying et négociation	40 parties prenantes (2 représentants de chaque catégorie) bénéficient des sessions de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs non gouvernementaux sur les réformes nécessaires dans le secteur minier artisanal : 40 participants. - Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les réformes nécessaires dans le secteur minier artisanal : 42 participants.
1314	Analyse des conflits à Kéniéba intégrant les questions de genre, la protection des enfants et l'environnement effectuée et actualisée	1314-1	Nombre de parties prenantes (F/H) ayant été sensibilisées aux résultats de l'étude	59 parties prenantes (10 au niveau national et 49 au niveau local)	Sensibiliser les parties prenantes aux résultats / recommandations de l'étude	<p>Le rapport d'étude est disponible.</p> <p>La stratégie de gestion des conflits est disponible.</p> <p>Un atelier de sensibilisation des parties prenantes identifiées est organisé (59).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'étude disponible. - Stratégie de sensibilité aux conflits disponible. - Atelier de sensibilisation non réalisé.
		1314-2	Taux de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits développée	Le plan d'action de la stratégie de prévention et d'atténuation des conflits est mis en œuvre à 100%	N/A	N/A	
1321	Sensibilisation et assistance technique fournies aux	1321-1	Nombre de sessions de sensibilisation et de formation sur le renforcement des outils	8 sessions de sensibilisation et de formation organisées (2 sessions par	Les sessions de sensibilisation sont organisées dans les 4 communes d'intervention	Un plan de sensibilisation ainsi que les supports sont disponibles.	Plan de sensibilisation et supports non réalisés.

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
	instances locales pour la mise en œuvre effective de leurs prérogatives de gestion et de surveillance du secteur minier artisanal		de gestion et de surveillance du secteur MA organisées	commune d'intervention)		Une session de sensibilisation sur le renforcement des outils de gestion et de surveillance du secteur MA est organisée dans chaque commune.	
		1321-2	Nombre d'employés (F/H) des instances locales sensibilisés et formés aux outils élaborés	16 employés (F/H) des instances locales formés (4 par commune)	N/A	N/A	
		1321-3	Niveau de maîtrise des outils par les personnes (F/H) formées	Au moins 80 % des personnes (F/H) formées maîtrisent les procédures	N/A	N/A	
1322	Appui technique fourni aux autorités locales (F/H) sur la mise en place de mécanismes de structuration et de suivi du secteur MA, sensibles au genre et à l'environnement	1322-1	Nombre de mécanismes de structuration et de suivi du secteur minier artisanal prenant en compte l'égalité des genres et/ou l'environnement, mis en place au niveau local	4 mécanismes de structuration et de suivi mis en place (1 par commune)	Mettre en place un cadre de coordination entre les compagnies minières, l'État, les communes minières et les OSC sur les mécanismes de structuration et le suivi du secteur MA	Les contours du cadre sont définis et adoptés	Définition des contours du cadre non réalisée.
		1322-2	Niveau de satisfaction des représentants (F/H) des autorités locales par rapport aux mécanismes mis en place	Au moins 80 % des représentants (F/H) des autorités locales sont satisfaits des mécanismes mis en place	N/A	N/A	

CODE RES.	RESULTAT	CODE IND.	INDICATEUR	CIBLE A LA FIN DU PROJET	OBJECTIFS ESCOMPTES AN 2	CIBLE A LA FIN DE L'AN 2	PROGRES REALISES
1323	Mécanismes de coordination inclusifs créés et/ou renforcés entre les parties prenantes impliquées dans le suivi du secteur MA	1323-1	Nombre d'ateliers de concertation tenus	1 atelier par an	Renforcer les mécanismes de coordination inclusifs dans le suivi du secteur minier artisanal	Un atelier de concertation est tenu.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Cadre de réflexion sur les enjeux du secteur au niveau local en cours. - Atelier de concertation tenu.
		1323-2	Niveau de satisfaction des parties prenantes par rapport aux mécanismes de coordination	Au moins 75 % des parties prenantes ont un niveau élevé par rapport aux mécanismes de coordination	Évaluer le niveau de satisfaction des participants	75 % des participants (F/H) sont satisfaits	<p>Comité de gestion et de suivi inclusifs du SMA dans le cercle de Kéniéba mis en place.</p> <p>Évaluation de satisfaction non réalisée.</p>
1324	Appui technique fourni aux instances locales sur la thématique des évaluations environnementales et la collaboration inter-institutionnelle au niveau national	1324-1	Pourcentage d'élus et acteurs formés, qui connaissent la gestion environnementale du secteur minier artisanal	Au moins 80 % des élus et acteurs locaux connaissent la gestion environnementale du secteur minier artisanal			
		1324-2	Niveau de satisfaction des acteurs par rapport aux synergies d'actions inter-institutionnelles en termes de gestion environnementale du secteur MA	Au moins 80 % des acteurs (F/H) sont satisfaits des synergies établies en termes de collaboration inter-institutionnelle sur la gestion environnementale du secteur MA			

ANNEXE 3 - LISTE DES PARTENAIRES

Liste des parties prenantes			
N°	Prénom et Nom	Fonction / Structure	Lieu
1	Mme Binta Traoré	Conseillère Technique au ministère des Mines et de l'Énergie	Bamako
2	M. Méhidi Diakité	Directeur des Amériques - Département Amériques du ministère des Affaires Étrangères	Bamako
3	M. Chérif Mohamed Kanouté	Directeur Adjoint - Département Amériques du ministère des Affaires Étrangères	Bamako
4	M. Yacouba Garba Maiga	Directeur National de la Formation Professionnelle	Bamako
5	M. Amadou Thiam	Directeur National de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE)	Bamako
6	Mme Fatoumata Santara	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF)	Bamako
7	Mme Mariame Berté	Direction Nationale de la Promotion de la Femme ((DNPF)	Bamako
8	Mme Afouchatou Togola	Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM)	Bamako
9	Mme Fatoumata Diallo	Directrice Régionale de la Promotion de la femme de l'Enfant et de la Famille	Kayes
10	M. Amadou Noumoutié Doumbia	Directeur Régional de l'Emploi et de la Formation professionnelle	Kayes
11	Colonel Moussa Soumaré	Gouverneur de Région	Kayes
12	M. Lassina Goita	Directeur Régional de la Géologie et des Mines	Kayes
13	M Famory Michel Dansoko	2 ^e Vice-président Conseil Régional	Kayes
14	Amadou Bréhima Diallo	Chef service Assainissement Direction Régionale de l'Assainissement Contrôle des Pollutions et Nuisances	Kayes
15	Oumar Koureichi	Chef Division Défense et Protection sociale, Direction Régionale du Développement social	Kayes
16	Mme Baghaga Fadimata Kamara	Présidente Conseil de cercle	Kéniéba
17	M. Mamadou Dicko	Préfet de Cercle	Kéniéba
18	M. Mamadou Konaté	Chef service Local Promotion de la femme de l'enfant et de la famille	Kéniéba
19	M. Mohamed Dabo	Secrétaire Général Mairie	Kéniéba
20	M. Kékouta Sissoko	Chef de village	Sitakily

Liste des parties prenantes			
N°	Prénom et Nom	Fonction / Structure	Lieu
21	Sagaméra Faïké	Secrétaire Général Mairie	Dialafara
22	Seydou Sacko	Maire	Dialafara
23	Sidiki Togola	Secrétaire Général Mairie	Sitakily
24	Mme Koundo Kanouté	Présidente FEMIMA	Sitakily
25	M. Nouhoum Coulibaly	Chef service local développement social, économie solidaire	Kéniéba
26	M. Adama Diarra	Tomboloma	Sakola Bada
27	M. Binafou Dramane Koné	Chef Service local de la Géologie et des Mines	Kéniéba
23	Seydou Koné	Secrétaire administratif Fédération locale des orpailleurs	Kéniéba
24	Bandiougou Diawara	Président Conseil Régional	Kayes
25	Mme Dabel Fatoumata Sy	Secrétaire administrative Délégation régionale Chambre des mines	Kayes
26	Dramane Traoré	Secrétaire Général Conseil Régional	Kayes
27	Abdourahamane Faye	Chef Service Technique Conseil Régional	Kayes
28	Sekou Kanta	1 ^{er} Adjoint préfet	Kéniéba
29	Assane Sidibe	Président Commission des Mines, de l'énergie et de l'eau CNT	Bamako
30	Mme Sina Maïga Damba	Vice-présidente CNT Membre Commission des Mines, de l'énergie et de l'eau	Bamako
31	Modibo Keita	Maire	Dabia
32	Niaboula touré	2 ^e Adjointe au maire	Kéniéba

Liste des partenaires (conventions signées)		
N°	Personne morale : Nom du service	Fonction (Personne morale)
1	Fédération des Femmes Minières du Mali (FEMIMA)	
2	Direction Nationale de la Formation professionnelle (DNFP)	
3	Conseil Régional de Kayes (CRK)	
4	Service local du Développement social et de l'Économie solidaire (SLDES)	